

Le tourisme dans les espaces protégés alpins

Recensement de l'infrastructure et de la fréquentation touristiques
afin d'évaluer les retombées sur l'économie régionale

Edité par



Réseau Alpin des Espaces Protégés
Rete delle Aree Protette Alpine
Netzwerk Alpiner Schutzgebiete
Mreža zavarovanih območij v Alpah



Schweizerische Akademie der Naturwissenschaften SANW
Académie suisse des sciences naturelles ASSN
Accademia svizzera di scienze naturali ASSN
Accademia svizra da ciencias natūralas ASSN
Swiss Academy of Sciences SAS

Les dossiers du Réseau Alpin
I dossieri della Rete Alpina
Die Dossiers des Alpinen Netzwerks
Dosjeji alpske mreže

N°2 / 2000

Chargés d'étude : Doris Wiederwald, Mascha Chodziesner – Bonne

Coordination : Dr. Thomas Scheurer, Dr. Guido Plassmann

N°ISSN EN COURS

Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le tourisme dans les espaces protégés des Alpes – Recensement de l’infrastructure et de la fréquentation touristiques
afin d’évaluer les retombées sur l’économie régionale

RESUME

L'objet de la présente étude se fonde sur un recensement des données concernant la fréquentation, l'offre et l'infrastructure touristiques ainsi que des données significatives pour l'économie régionale. Cette étude sur le thème du management touristique regroupe des informations de trente-cinq espaces protégés alpins.

La première partie traite, de façon plus détaillée, de la problématique et des objectifs de cette étude. Dans la seconde partie, sont présentés à l'aide de fiches signalétiques : la situation géographique (supports cartographiques), les caractéristiques et les concentrations de visiteurs de chaque espace protégé ayant participé à cette enquête.

En outre, la troisième et plus grande partie de cette enquête repose sur une analyse thématique. L'élaboration de ce document en quatre chapitres a permis une structuration synthétique des résultats. Ces derniers ont été commentés et illustrés à l'aide de cartes et diagrammes. Une série de corrélations et de typologies semblables, ainsi que des déficits de recensements de données ont ainsi pu être relevés.

Le premier chapitre de cette partie résume la situation quant au nombre de visiteurs dans les espaces protégés, l'évolution de la fréquentation, les nuitées et les jours de points de fréquentation. Les résultats révèlent une difficulté à donner des réponses précises et à comparer les données du fait des diverses méthodes de recensement et du nombre important d'estimations. Cependant, l'enquête a permis de constater que les périodes de fréquentation maximale se situent pendant les mois d'été et que beaucoup des espaces protégés accueillent surtout des visiteurs journaliers.

Le deuxième chapitre analyse l'offre en matière d'infrastructures et de services, ainsi que la situation du trafic et de l'accessibilité des espaces protégés participants. L'étude intègre aussi bien le nombre de centres de visiteurs, de sentiers éducatifs et de parkings que les activités sportives autorisées et interdites, les visites guidées et la gestion du personnel employé dans le tourisme.

Par ailleurs, il a été possible de constater que la voiture est le moyen d'accès le plus utilisé et que l'accès au moyen de transports publics, comme les mesures de gestion du trafic et des visiteurs, varient beaucoup entre les pays.

Quant au troisième chapitre, il regroupe des données offrant une vue d'ensemble de la zone d'influence de l'espace protégé par rapport à l'économie régionale. Le but de ce chapitre est d'une part, de répertorier les effets positifs engendrés par la création de l'espace protégé, de mettre en valeur l'investissement financier et en matière de personnel et d'autre part de montrer les revenus générés par cette institution. Enfin, le chapitre met l'accent sur l'importance des études réalisées sur les retombées économiques et sur la notion de « zone d'influence » significative pour l'économie régionale autour de l'espace protégé.

Le dernier chapitre traite des questions de communication externe des espaces protégés, ainsi que de la coopération et de l'utilisation de labels. Il en résulte que la communication des espaces protégés reste avant tout régionale et nationale, alors que l'utilisation d'Internet et l'échange croissant entre les espaces protégés permettent une communication largement internationale. En outre, le nombre d'espaces protégés prônant l'importance des labels et des marques pour donner une garantie de la qualité et de l'origine de leurs produits et services, est en constante augmentation.

Enfin, la quatrième partie de cette étude présente une synthèse des résultats de l'enquête. La synthèse propose un certain nombre de recommandations utiles pour de futurs recensements au sein des espaces protégés. La conclusion permet ainsi aux participants et autres acteurs intéressés de compléter leur travail et/ou de poursuivre leurs efforts; l'objectif étant de pouvoir faire des comparaisons au niveau alpin et de procéder à des changements en matière de gestion des visiteurs.

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier ici quelques personnes sans lesquelles cette étude n'aurait pas pu être réalisée.

Nationalpark Berchtesgaden :	M. Seidenschwarz
Parc Nazionale Svizzer :	M. Lozza
Pro Natura Zentrum Aletsch :	M. Albrecht
Parc national des Ecrins :	M. Patin
Parc national du Mercantour :	Mme Michiels et M. Cony
Parc national de la Vanoise :	M. Brugière
Parc naturel régional du Vercors :	M. Rocheblave
Réserves Naturelles de Haute-Savoie	
Arve-Giffre et Contamines-Montjoie :	Mme Vodinh et Mme Grillet-Morin
Parc naturel régional du Massif des Bauges :	Mme Chabanys et M. Gayté
Parc naturel régional de Chartreuse :	M. Rougier
Réserve de Biosphère du Mont Ventoux :	M. Gonzales
Parco Nazionale Val Grande :	M. Tallone et Mme Olmi
Parco Nazionale Gran Paradiso :	M. Zanetti
Parco Nazionale Dolomiti Bellunesi :	Messieurs Campagnari et Vettorazzo
Parco Nazionale dello Stelvio :	Alto-Adige : M. Zöschg
	Lombardia : M. Karner
	Trento : M. Kovatsch
Consorzio Parco Monte Barro:	M. Villa
Parco Naturale delle Alpi Marittime :	Mme Rossi
Parco Naturale Alpe Veglia et Alpe Devero:	M. De Negri
Parco Naturale Mont Avic	M. Bocca
Parco Naturale Dolomiti Friulane :	M. Danelin
Parco Naturale delle Prealpi Giulie :	M. Pisane
Parco Naturale Dolomiti d'Ampezzo :	M. Da Pozzo et M. Sisto de l'office de tourisme de Cortina d'Ampezzo

Parco Naturale Paneveggio-Pale di

San Martino :	M. Sartori
Naturpark Sextner Dolomiten / Dolomiti di Sesto:	M. Kammerer et Mme. Wiedenhofer
Triglavski Narodni Park :	M. Mihelic
Regijski Park Škocjanske jame :	M. Debevec
Nationalpark Oberösterreichische Kalkalpen :	M. Mayrhofer
Nationalpark Hohe Tauern :	Salzburg : Messieurs Stangl et Rieder Tyrol : M. Stotter Carinthie : Messieurs Mussnig et Mariacher Ainsi que M. Haßlacher du Club Alpin Autrichien
Nationalpark Nockberge :	M. Rossmann
Ruhegebiet Zillertaler Hauptkamm :	M. Ascher et Mme Wallentin

Enfin nos remerciements très particuliers vont à l'attention de M. Patin (Parc national des Ecrins), M. Lozza (Parc Naziunal Svizzer) et M. Seidenschwarz (Nationalpark Berchtesgaden) qui se sont portés volontaires pour tester le questionnaire. En coopération avec M. Zanetti (Parco Nazionale Gran Paradiso) et M. Scheurer (Académie Suisse des Sciences Naturelles), ils ont investi une grande partie de leurs temps et nous ont apporté des conseils précieux pour terminer ce travail lors de la réunion à Innsbruck (A).

Par ailleurs nous tenons à remercier :

- M. Zimmermann, Institut de Géographie et de l'Espace, Université de Graz, pour le suivi du mémoire et ses précieux conseils,
- M. Plassmann et toute l'équipe du Réseau Alpin des Espaces Protégés pour leur appui pendant tout ce temps,
- M. Borsdorf, Institut de Géographie, Université d'Innsbruck, pour la modération lors de la séance de travail et son accueil à l'Institut le 24.11.1999, et
- M. Weixlbaumer, Institut de Géographie, Université de Vienne, pour la conversation en compagnie de M. Scheurer le 02.02.1999.

Enfin un autre remerciement important s'adresse à l'Académie Suisse des Sciences Naturelles et à l'administration du Parco Nazionale Val Grande pour l'organisation des rencontres du groupe de travail « Tourisme » en janvier 1999 à Berne et en janvier 2000 à Verbania.

Traductions : Mascha Chodziesner – Bonne (Français) ; Lidia Radi (Italien)

Lay-Out : Agnes Bousquet

Reproduction : Copy Meylan , France

CONTENU DE L'ETUDE

Résumé	3
Remerciements.....	5
Contenu de l'étude.....	8
Préambule	11
1 PARTIE I – INTRODUCTION.....	12
1.1 INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE.....	12
1.2 BUT, OBJECTIFS ET METHODE.....	13
2 PARTIE II – PRESENTATION DES ESPACES PROTEGES	14
3 PARTIE III – ANALYSE THEMATIQUE.....	49
3.1 VISITEURS DE L'ESPACE PROTEGE	49
3.1.1 Recensement des fréquentations de visiteurs.....	49
3.1.1.1 Nombre de visiteurs au sein de l'espace protégé	49
3.1.1.2 Tendance estimée de l'évolution des visites	52
3.1.1.3 Jours de pointe de fréquentation et répartition saisonnière des visites.....	53
3.1.1.4 Nuitées et capacités d'hébergement au sein de l'espace protégé	55
3.1.1.5 Synthèse intermédiaire.....	58
3.1.2 Typologie des visiteurs.....	59
3.1.2.1 Durée des séjours.....	59
3.1.2.2 Origine estimée ou recensée des visiteurs.....	59
3.1.2.3 Réitération des visites	60
3.1.2.4 Synthèse intermédiaire.....	61
3.1.3 Typologie des espaces protégés de l'arc alpin par rapport aux visiteurs	61
3.2 INFRASTRUCTURE, OFFRE DE SERVICES ET TRAFIC.....	64
3.2.1 Infrastructure et offre de services.....	64
3.2.1.1 Centres de visiteurs et sentiers éducatifs des espaces protégés	64
3.2.1.2 Activité sportive dominante.....	66
3.2.1.3 Offre de services des espaces protégés	67
3.2.1.4 Mesures de gestion des flux de visiteurs.....	68
3.2.1.5 Synthèse intermédiaire.....	70
3.2.2 Accessibilité et trafic	70
3.2.2.1 Accessibilité aux espaces protégés avec les moyens de transports publics.....	70
3.2.2.2 Mode d'arrivée des visiteurs aux espaces protégés.....	73
3.2.2.3 Capacités de parking aux accès principaux des espaces protégés	74
3.2.2.4 Routes ouvertes au trafic motorisé des visiteurs au sein de l'espace protégé.....	75
3.2.2.5 Mesures de gestion du trafic employées	76
3.2.2.6 Synthèse intermédiaire.....	78
3.3 ENVIRONNEMENT ET EFFETS ECONOMIQUES.....	79
3.3.1 L'environnement économique	79
3.3.1.1 Utilisation saisonnière de la zone d'influence	79
3.3.1.2 Estimation du nombre d'employés dans le secteur du tourisme de la région.....	81
3.3.1.3 Les emplois touristiques de l'espace protégé.....	81
3.3.1.4 Nuitées et capacités des nuitées dans la zone d'influence des espaces protégés	82
3.3.1.5 Respect des aspects régionaux lors de nouvelles installations	85

3.3.2	<i>Les effets économiques</i>	85
3.3.2.1	Réalisation d'une étude d'impact économique de l'espace protégé.....	86
	Budgets, dépenses et revenus	88
3.3.2.2	Evaluation qualitative des effets provoqués par la création de l'espace protégé.....	91
3.3.2.3	Synthèse intermédiaire.....	92
3.4	COOPERATION, INFORMATION, COMMUNICATION.....	94
3.4.1	<i>Coopération</i>	94
3.4.1.1	Coopération avec les organismes locaux	94
3.4.1.2	Sponsors privés pour les activités des espaces protégés	95
3.4.2	<i>Information et communication</i>	95
3.4.2.1	Supports publicitaires	95
3.4.2.2	Cible visée par la promotion :.....	96
3.4.2.3	Marques et labels de qualité dans les zones d'influence des espaces protégés :	97
3.4.2.4	Synthèse intermédiaire.....	99
4	CONCLUSION	100
4.1	DISPONIBILITE DES DONNEES.....	100
4.1.1	<i>Données concernant la fréquentation des visiteurs</i>	100
4.1.2	<i>Données concernant l'environnement économique</i>	101
4.1.3	<i>Autres problématiques</i>	101
4.2	THEMATIQUES	103
4.2.1	<i>La cartographie disponible dans les espaces protégés</i>	103
4.2.2	<i>Données relatives aux visiteurs</i>	103
4.2.3	<i>Mesures de gestion des flux de visiteurs et du trafic</i>	105
4.2.4	<i>L'environnement économique</i>	105
4.2.5	<i>Coopération active avec les professionnels du tourisme de la région</i>	106
4.3	CHAMPS D'ACTION ET BESOINS DE RECHERCHE.....	107
4.3.1	<i>Champ d'action 1: Recensement comparatif du nombre de visiteurs de chaque espace protégé</i>	107
4.3.2	<i>Champ d'action 2 : Echange entre les espaces protégés ayant une typologie de visiteurs semblable</i>	112
4.3.3	<i>Champ d'action 3 : Définition de l'environnement économique et des retombées économiques</i>	113
4.3.4	<i>Champ d'action 4 : Mise en place d'une présentation harmonisée de la cartographie en vue d'une « image extérieure commune » des espaces protégés alpins</i>	114
4.3.5	<i>Champ d'action 5 : La problématique du trafic</i>	115
5	CONCLUSION GENERALE	117
6	LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	118
7	LITERATURE	120
7.1	LITERATURE UTILISEE.....	120
7.2	LITERATURE SECONDAIRE.....	121

PREAMBULE

La mesure des retombées économiques liées à la fréquentation touristique est un point important pour la plupart des espaces protégés alpins. Cependant, cette problématique ne se résout que difficilement et nécessite une méthodologie rigoureuse. Dans ce but, les représentants du groupe de travail « Tourisme » du Réseau Alpin des Espaces Protégés ont proposé de réaliser une comparaison transalpine. Un des objectifs de cette étude consistait dans la comparaison des bases méthodologiques des espaces protégés et des données disponibles, afin d'assurer à l'avenir une meilleure observation de l'évolution dans ce secteur. Le but essentiel et à long terme est de parvenir à définir des méthodes de gestion appropriées à l'accueil et l'information des visiteurs ainsi qu'à une meilleure gestion des flux dans les espaces protégés. De premiers aspects intéressants sont décrits dans la présente étude. Ces derniers nécessitent pourtant encore de plus amples recherches et comparaisons en vue de compléter ce premier travail transalpin.

Le travail décèle également un grand nombre de lacunes et de besoins quant à l'information et à la connaissance concernant les espaces protégés. Malgré un recensement relativement important des données, ces informations ne sont pas disponibles ou trop peu exploitées. Afin de répondre aux nombreuses questions posées par la gestion moderne des espaces protégés, et en vue de se préparer à certaines évolutions dans les domaines importants de protection de la nature, il est primordial de pallier à ces lacunes d'information et de connaissance. La présente étude tiendra lieu de première étape, sans pour autant être considéré comme un travail complet. En effet, une comparaison transalpine ne permet pas un niveau aussi détaillé que celui qui pourrait être requis dans le cadre d'une étude locale ou régionale. La hétérogénéité des données et la diversité des méthodes de recensement limitent cette possibilité. La cartographie donne une impression visuelle de l'importance de la fréquentation touristique des espaces protégés et permet une comparaison des concentrations spatiales des visiteurs. Les espaces protégés en situation similaire peuvent ainsi trouver des partenaires afin d'échanger leurs expériences en matière de méthodologie – un des objectifs principaux du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

(Guido Plassmann, Réseau Alpin des Espaces Protégés)

1 PARTIE I – INTRODUCTION

L'accueil et l'information des visiteurs sont pris en compte dans la plupart des « Plans de gestion » des espaces protégés. Cependant, avec les activités touristiques, émergent souvent des conflits entre usages et objectifs de protection. L'accroissement du nombre de visiteurs du à une dynamique touristique importante montre l'intérêt que peuvent revêtir les espaces protégés pour l'économie régionale, mais s'oppose à la politique menée par les administrations en matière de protection des habitats naturels, de contrôle des activités touristiques, et de limitation des impacts écologiques que cette croissance peut engendrer.

1.1 INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

La Convention sur la protection des Alpes (Convention alpine) est entrée en vigueur en mars 1995. A l'heure actuelle, huit protocoles concernant différents thèmes ont été adoptés.

L'article 12 du protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » stipule que « *les parties contractantes prennent les mesures adéquates pour établir un réseau transfrontalier d'aires protégées existantes, de biotopes et autres éléments protégés ou à protéger* ». Conformément à cet objectif, le « Réseau Alpin des Espaces Protégés » a été créé pour renforcer la coopération entre les Espaces protégés des Alpes dans le cadre de la protection de la nature et du développement durable dans les régions alpines. Au sein de ce Réseau, a été mis en place le groupe de travail « Tourisme » afin de poser les fondements d'une meilleure coopération entre les Espaces protégés dans le secteur du tourisme. Cette coopération pourra, notamment, s'étendre à l'harmonisation de relevés chiffrés, à des mesures comparatives du contrôle des flux de visiteurs et du trafic, à la coopération entre organisations régionales du tourisme, ou encore à l'activité d'information et de communication et à des projets de recherche communs. Malgré le nombre restreint de publications, il existe des recensements de données et d'estimations concernant le nombre de visiteurs, les impacts des activités touristiques, l'importance en terme économique de l'espace protégé ou le besoin d'information. Pour cette raison le groupe de travail « Tourisme » a initié un recensement sur le thème « Tourisme et Espaces Protégés Alpins » auprès de l'ensemble des Parcs nationaux mais aussi d'autres Espaces protégés alpins, qui fait l'objet de la présente étude.

1.2 OBJECTIFS ET METHODE

Le but de la présente étude était d'entreprendre un recensement concernant différentes thématiques du tourisme. Des données sur l'infrastructure, sur les fréquentations de visiteurs ainsi que des valeurs significatives pour l'économie régionale ont été relevées. Certains aspects, comme la gestion des flux de visiteurs et du trafic, les concentrations spatiales des visiteurs au sein des espaces protégés, les calculs ou estimations sur l'importance de l'espace protégé pour l'économie régionale ainsi que la coopération avec les organismes locaux du tourisme, ont été spécialement pris en compte. L'objectif de ce recensement est d'aboutir à une vue d'ensemble des espaces protégés participants. Ce panorama sur l'état actuel des données disponibles et des méthodes de recensement pourrait permettre d'évaluer les fréquentations de visiteurs et le potentiel pour l'économie régionale. En outre, le recensement de l'offre touristique et des partenariats qui existent avec les organismes de tourisme, a été entrepris. Le constat de données manquantes ainsi que les recommandations concernant l'emploi d'indicateurs concrets pourront être utiles aux gestionnaires des espaces protégés pour le lancement d'études et de recensements réguliers. Le but sera d'assurer une continuité dans la disponibilité de données. Il s'agit de créer un outil de travail qui servira de base dans l'harmonisation des méthodes de recensement afin de renforcer une coopération internationale future et constructive, et permettre ainsi une comparabilité des espaces protégés à ce sujet. Finalement, l'étude a permis d'élargir la prise de conscience concernant un sujet de conflit croissant - le tourisme dans les espaces protégés - et de révéler les nécessités d'approfondir certains champs de recherche.

Les chargés de l'étude se sont rendus dans les 35 espaces protégés. Le recensement a donc été réalisé en interrogeant directement les gestionnaires sur leur lieu de travail. Ceux-ci ont mis à disposition les informations, les données et les statistiques nécessaires qui ont été comparées, analysées et présentées dans cette étude.




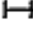










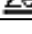

2 PARTIE II – PRESENTATION DES ESPACES PROTEGES

Cette partie présente les différents espaces protégés qui ont participé à l'enquête. Une vue d'ensemble permet d'identifier les caractéristiques concernant la thématique faisant l'objet de l'étude.

Les cartes illustrent les sites à forte concentration touristique (80-90 % des visiteurs) selon les indications des gestionnaires des différents espaces. Ces sites ont pu être identifiés par les gestionnaires mais nous soulignons l'absence de données relatives à la problématique.

Une caractéristique commune du matériel cartographique des espaces protégés est la diversité par rapport à la disponibilité des cartes et l'hétérogénéité quant à la présentation des informations. Les informations cartographiques fournies concernant l'infrastructure et les structures d'hébergement ont été intégrées dans les cartes de la présente étude. La légende ci-dessous permettra l'interprétation des cartes des espaces protégés concernés.

Figure 1 : Légende

	Parking
	Centre de visiteur
	Camping
	Remontée mécanique
	Piscine
	Tennis
	Refuge
	Musée
	Sentier de randonnée
	Route
	Espace protégé / Zone périphérique
	Espace protégé / Zone centrale
	Réserve intégrale
	Concentration de visiteurs
	Lac
	Station touristique importante

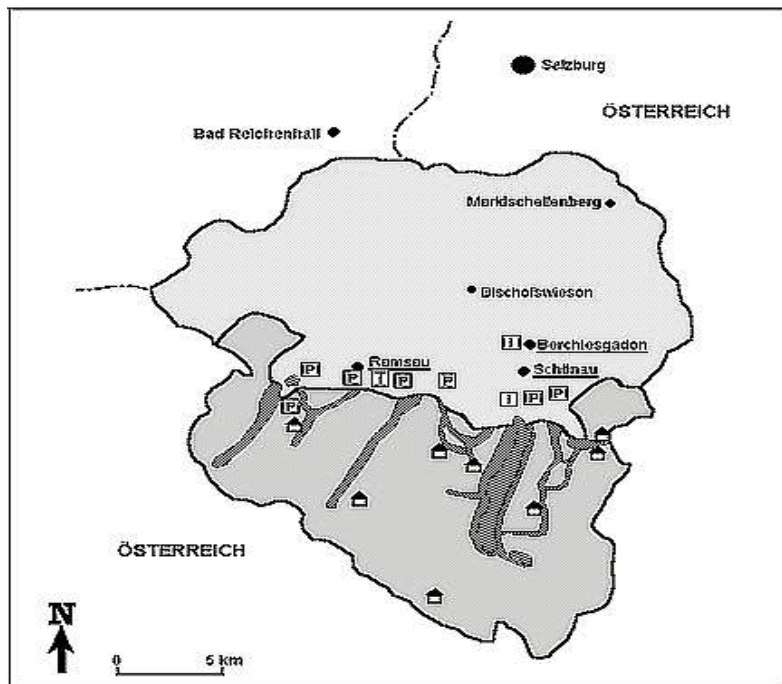


Nationalpark Berchtesgaden

Nom: Parc national de Berchtesgaden	UICN: II
Pays: Allemagne / Bavière	Sentiers randonnée (km) : 240
Création: 1978	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 20 800	Centre de visiteurs: 4 + 1 Maison du parc national

Le Parc national de Berchtesgaden se situe au sud-est de l'Allemagne dans l'état libre de la Bavière. Il entoure le massif montagnard du Watzmann et une grande partie du Königssee, tous deux sites naturels exceptionnels de forte renommée qui ont attiré, bien avant la création du parc national, une foule de touristes. Aujourd'hui encore le Königssee est un des sites les plus fréquentés dans le parc national. La majeure partie des 1,1 million de visiteurs du parc national sont des visiteurs journaliers.

Figure 2 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de Berchtesgaden



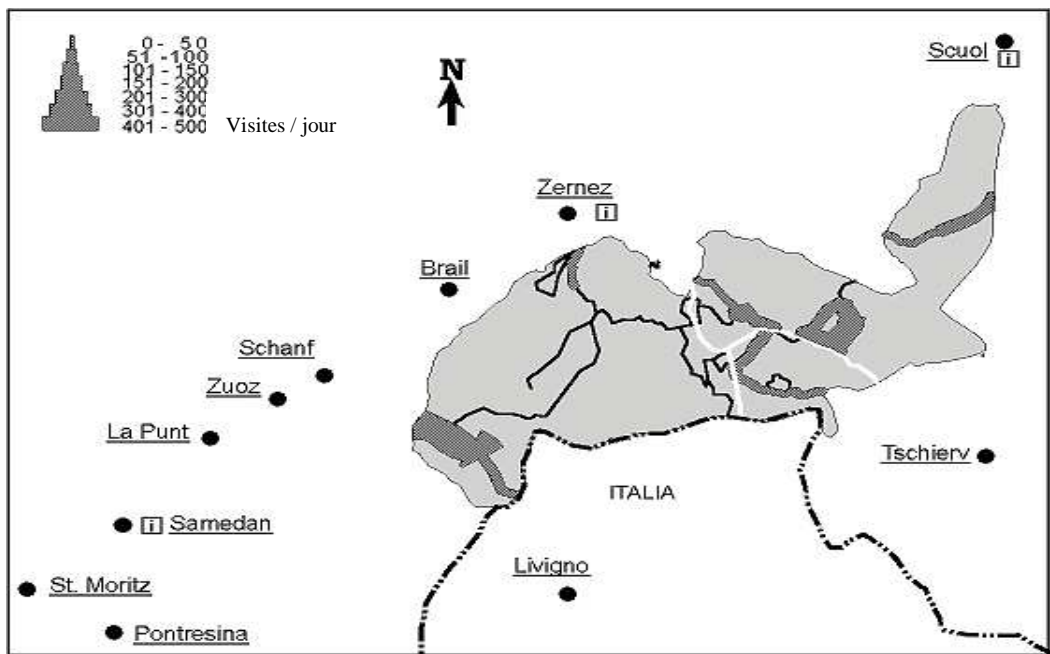
Source : Interview avec J. Seidenschwarz et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national Suisse	UICN: I
Pays: Suisse / Grisons	Sentiers randonnée (km): 80
Création: 1914	Sentiers éducatifs: 1
Taille (ha) : 16 887	Centres visiteurs: 3

Le Parc national Suisse se trouve non loin de la frontière autrichienne au sud-est de la Suisse. La route du « Ofenpass » le traverse entièrement et il est entouré d'une zone touristique (Engadine) renommée pour les sports d'hiver. Dans ce parc national, il est interdit de quitter les sentiers et en hiver aucun accès n'est autorisé.

Figure 3 : Concentration des visiteurs dans le Parc national Suisse



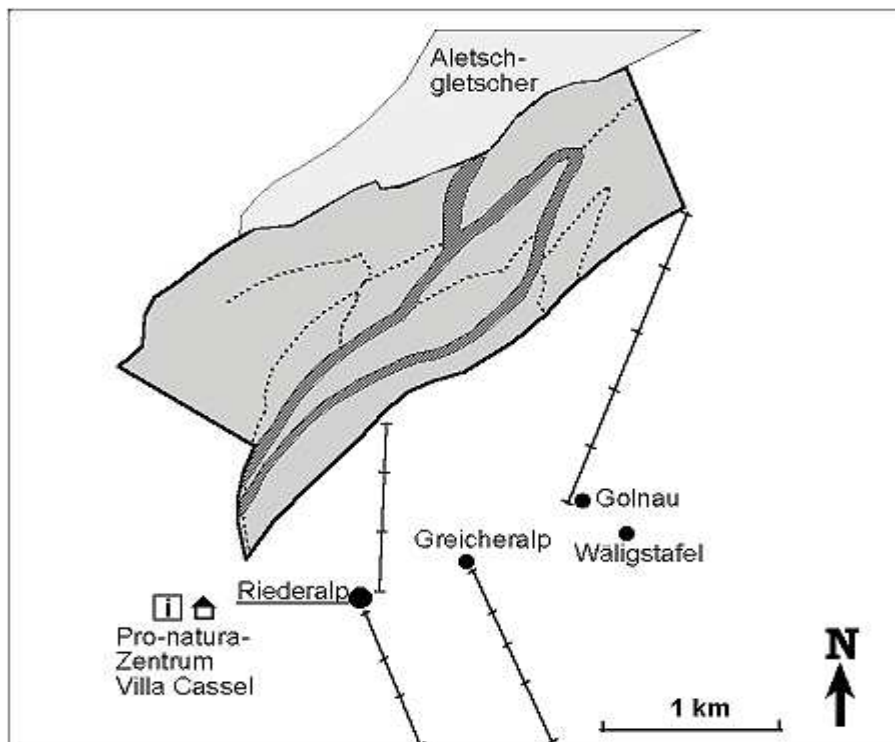
Source : Interview avec H. Lozza et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch	UICN: I
Pays: Suisse / Valais	Sentiers randonnée (km): 14
Création : 1933	Sentiers éducatifs: 0
Taille (ha) : 330	Centres de visiteurs: 1

Dans Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch dans le Valais, l'utilisation des voitures n'est pas permise. Les sentiers de randonnée traversent le mélézin ou mènent jusqu'au glacier d'Aletsch. La Villa Cassel en bordure de forêt offre des possibilités de logement. L'Espace protégé propose des visites guidées. La réserve naturelle se trouve au bord d'une grande station de sport d'hiver.

Figure 4 : Concentration des visiteurs dans la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch



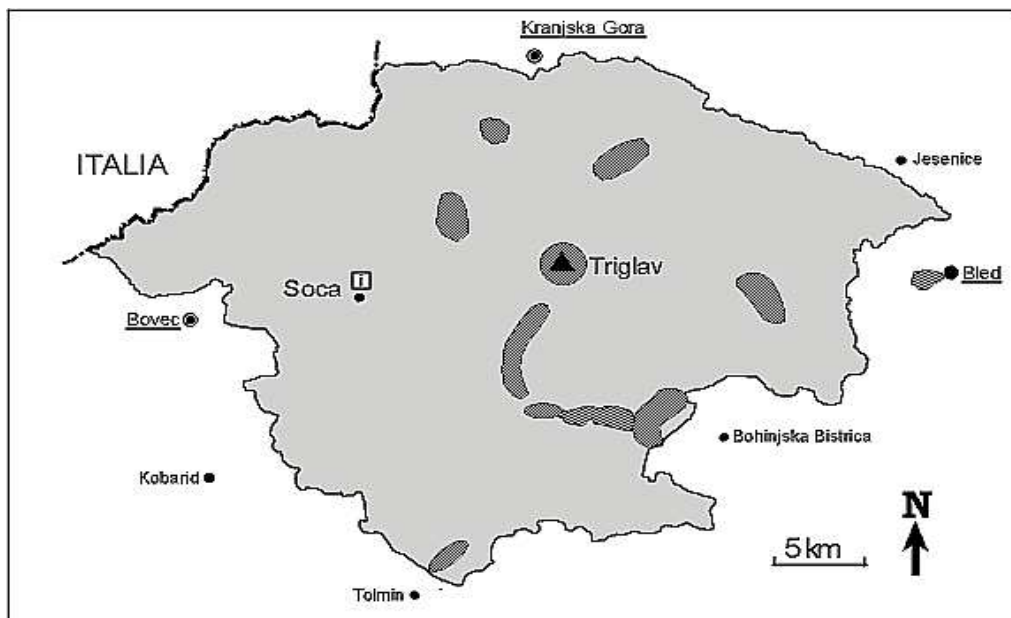
Source : Interview avec L. Albrecht et fond cartographique de l'espace protégé



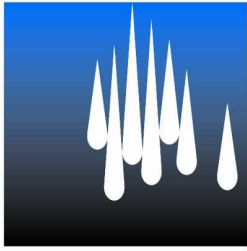
Nom: Parc national du Triglav	UICN: II
Pays: Slovénie / Alpes juliennes	Sentiers randonnée (km): -
Création: 1924	Sentiers éducatifs: 6
Taille (ha) : 83 807	Centres de visiteurs: 1

Le Parc national du Triglav porte le nom de son plus haut sommet : le Triglav, montagne sacrée pour les slovènes. Il est caractérisé par ses massifs calcaires, forêts, cascades et lacs glaciaires. Malgré les tremblements de terre et les problèmes de guerre auxquels le pays a été confronté, les gestionnaires de l'espace protégé s'efforcent de contribuer à la mise en place d'un tourisme durable.

Figure 5 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Triglav



Source : Interview avec J. Mihelic et fond cartographique de l'espace protégé



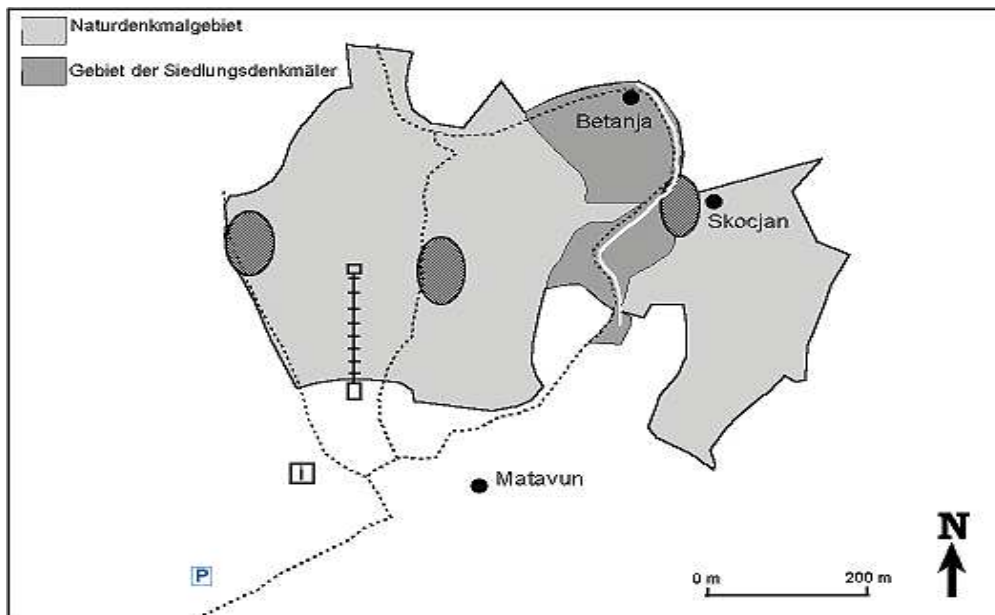
Parc *Škocjanske jame*



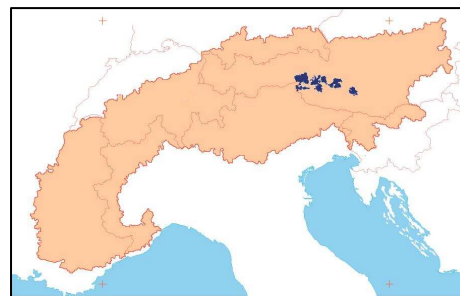
Nom: Parc naturel Škocjanske jame	UICN: V / III
Pays: Slovénie / Karst	Sentiers randonnée (km): 4
Création: 1986 WH UNESCO, 1996 Parc	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 413	Centres visiteurs: 1

Cet espace protégé se trouve dans la région du Kras paléotique qui a donné naissance au terme mondialement connu de « Karst ». Les grottes de Skocjan et les alentours sont inscrits au patrimoine mondial. Les grottes avec leurs stalactites, stalagmites, cascades et petits lacs souterrains constituent un attrait important pour les visiteurs. Ceux-ci viennent surtout voir les grottes et le plus grand canyon d'Europe. Favoriser le tourisme durable, faire connaître la diversité de ce site et promouvoir un comportement respectueux de la nature sont, parmi d'autres, les objectifs du Parc. Grâce aux recettes perçues à l'entrée des grottes, l'infrastructure existante et la qualité du patrimoine bâti ont pu être améliorées.

Figure 6 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel Škocjanske jame



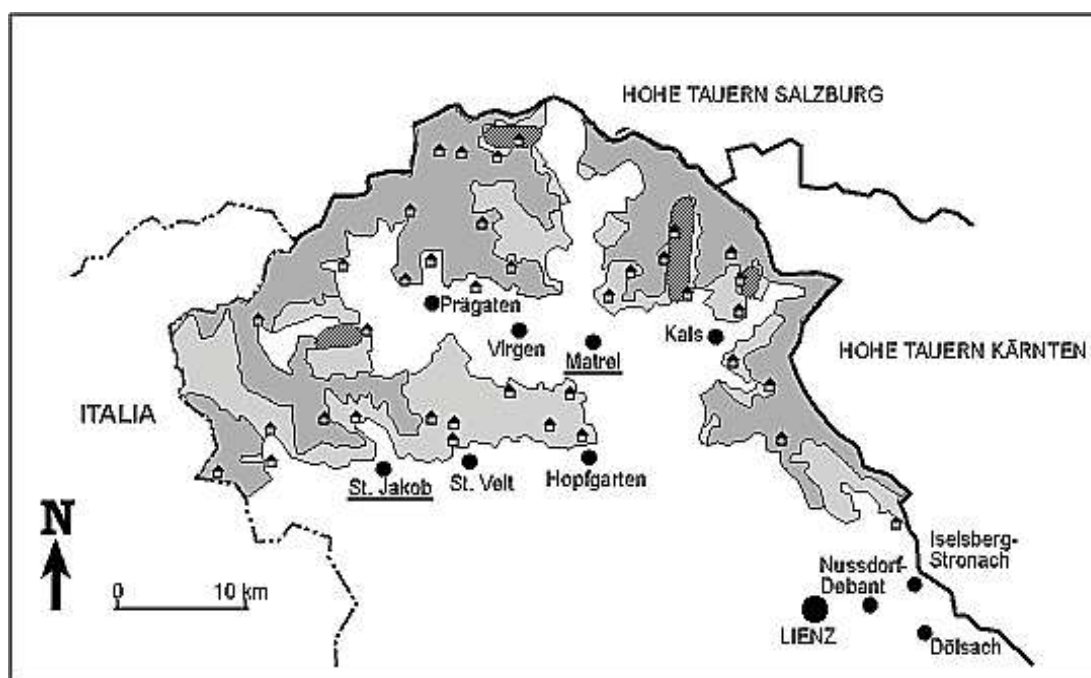
Source : Interview avec A. Debevec et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Hohe Tauern - Tyrol	UICN: V
Pays: Autriche / Tyrol	Sentiers randonnée (km): 1 126
Création: 1991	Sentiers éducatifs: 7
Taille (ha) : 35 000	Centres de visiteurs: 4

Un des axes prioritaires du Parc national et de l'association des « amis du parc » est l'éducation à l'environnement. Les conférences et les visites guidées sont gratuits pour les scolaires. De plus, cet espace protégé tyrolien a ouvert le premier sentier éducatif pour aveugles, le « Flurgehölzwanderweg Virgen ».

Figure 7 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Hohe Tauern Tyrol



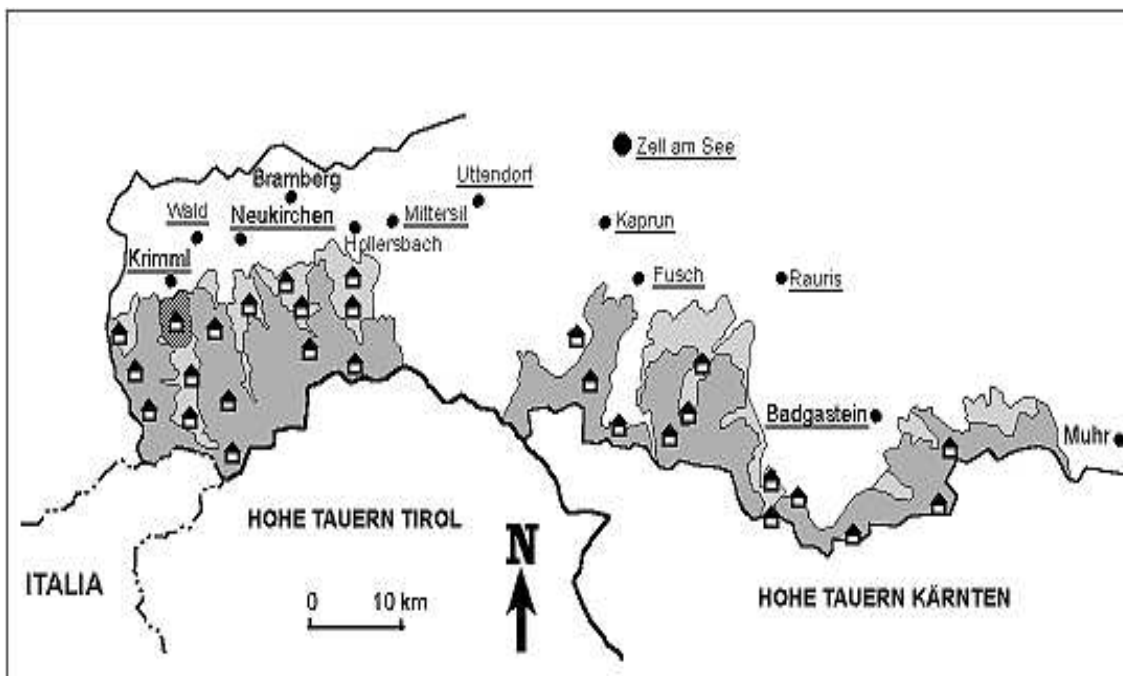
Source : Interview avec H. Stotter et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Hohe Tauern Salzbourg	UICN: V
Pays: Autriche / Salzbourg	Sentiers randonnée (km): 900
Création: 1984	Sentiers éducatifs: 22
Taille (ha) : 80 500	Centres visiteurs: 14

Les sites très fréquentés dans la partie de Salzbourg du Parc national des Hohe Tauern sont les cascades de Krimml, le Hintersee et Kolm-Saigurn. La route du Grossglockner est une route panoramique exceptionnelle qui mène dans l'univers montagnard alpin du parc national des Hohe Tauern et permet d'avoir une vue sur le plus long glacier et le plus haut sommet de l'Autriche. Chaque année un programme d'excursion et d'information est élaboré pour les mois d'été.

Figure 8 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Hohe Tauern Salzbourg



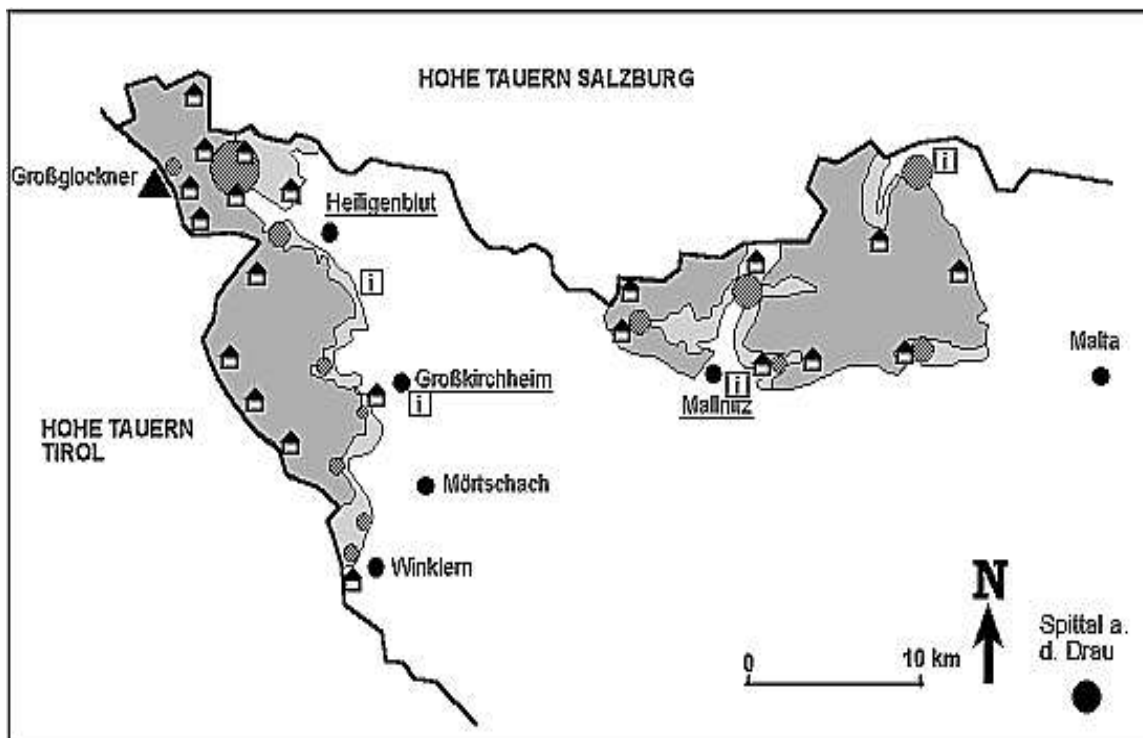
Source : Interview avec H. Stangl et F. Rieder et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Hohe Tauern Carinthie	UICN: V
Pays: Autriche / Carinthie	Sentiers randonnée (km): 1 100
Création: 1981	Sentiers éducatifs: 6
Taille (ha): 26 300	Centres visiteurs: 1

En Carinthie, le Parc national régleme les activités sportives ayant un impact trop important sur l'environnement. Certaines sont simplement interdites. Une grande partie des touristes utilise la route du « Grossglockner ». Dans le but de réduire les impacts, le Parc national prône la mise en place de navettes. En outre, le Parc est très impliqué dans les activités de ses communes.

Figure 9 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc National des Hohe Tauern Carinthie



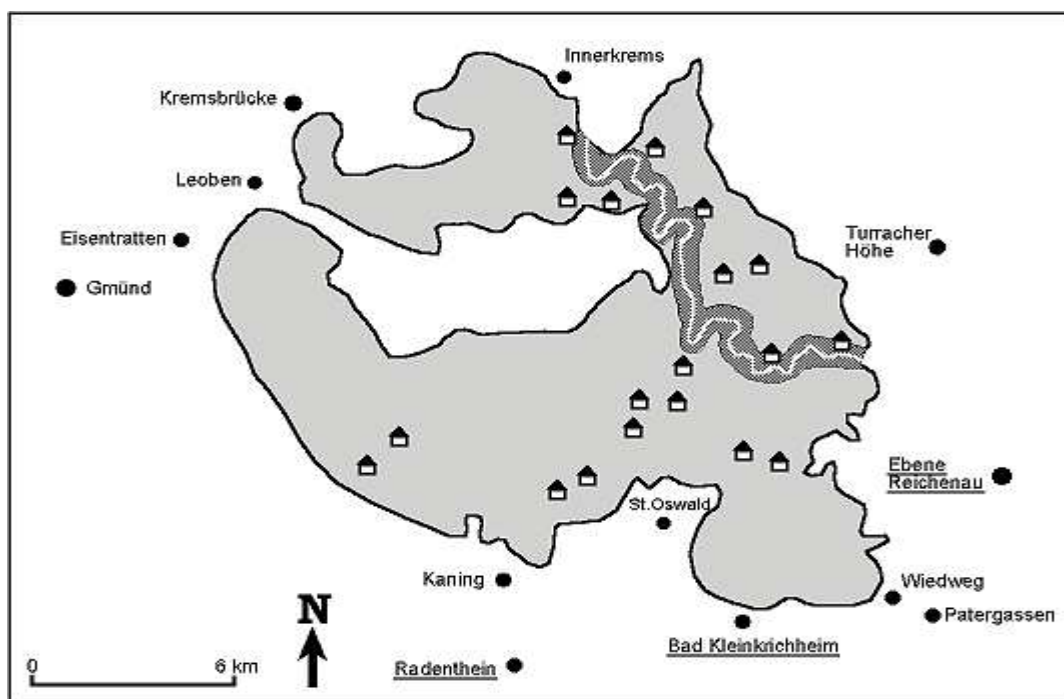
Source : Interview avec G. Mussnig et M. Mariacher et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Nockberge	UICN: V
Pays: Autriche / Carinthie	Sentiers randonnée (km): 100
Création: 1986	Sentiers éducatifs: 3
Taille (ha): 21 600	Centres visiteurs: 3

En périphérie, ce parc connaît de grandes concentrations de visiteurs, surtout au moment des sports d'hiver. Les visiteurs fréquentent beaucoup la « Nockalmstrasse ». Ces visites sont avant tout des court-séjours. Le Parc national travaille en coopération étroite avec les organismes de tourisme, notamment en vue d'élaborer un système d'information commun pour les visiteurs.

Figure 10 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de Nockberge



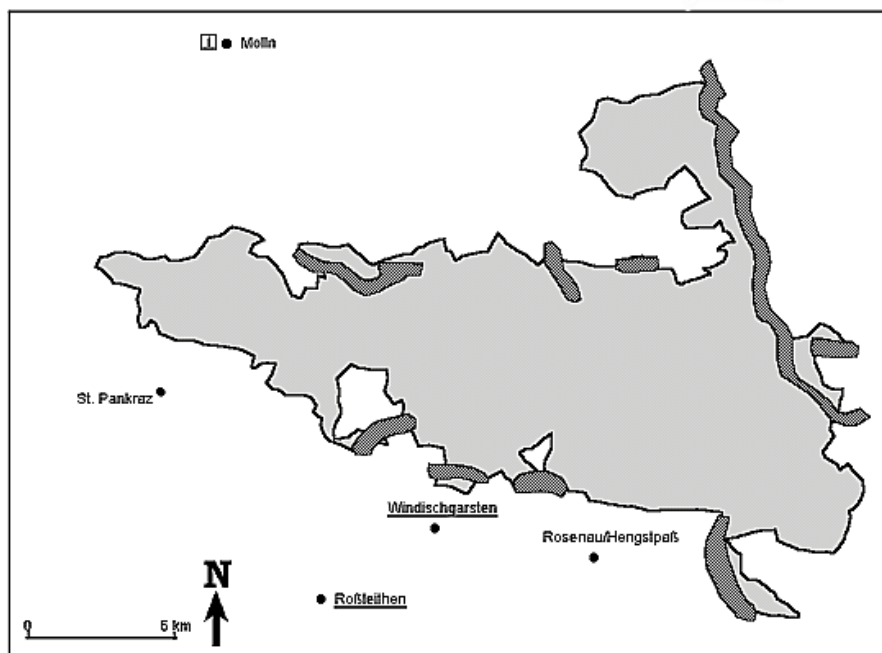
Source : Interview avec D. Rossmann et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Kalkalpen	UICN: II
Pays: Autriche / Haute-Autriche	Sentiers randonnée (km): 100
Création: 1997	Sentiers éducatifs: 3
Taille (ha) : 16 509	Centres visiteurs: 2

L'administration du Parc s'investit beaucoup à promouvoir cette région : des sentiers pédestres, équestres et de cyclotourisme ont été aménagés. De plus les gestionnaires se rendent dans les écoles afin de proposer des projets de sensibilisation à l'environnement et organisent des journées « aventure ».

Figure 11 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Kalkalpen



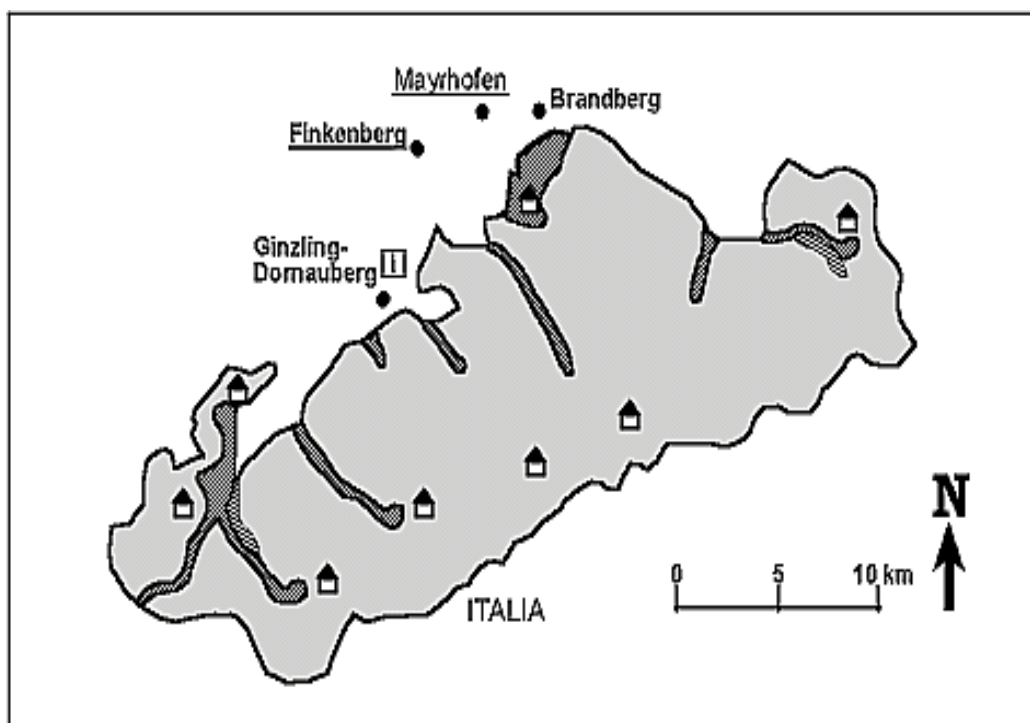
Source : Interview avec E. Mayrhofer et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm	UICN: -
Pays: Autriche / Tyrol	Sentiers randonnée (km): 160
Création: 1991	Sentiers éducatifs: 4
Taille (ha) : 37 200	Centres visiteurs: 0

Dans une région renommée pour le tourisme de masse, la création de cette zone de tranquillité permet de préserver l'environnement et de proposer un espace de loisirs pour la population locale tout en respectant la nature. Une exposition de découverte dans le village montagnard Ginzling présente les différents thèmes existants sur la zone de tranquillité.

Figure 12 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans la zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm



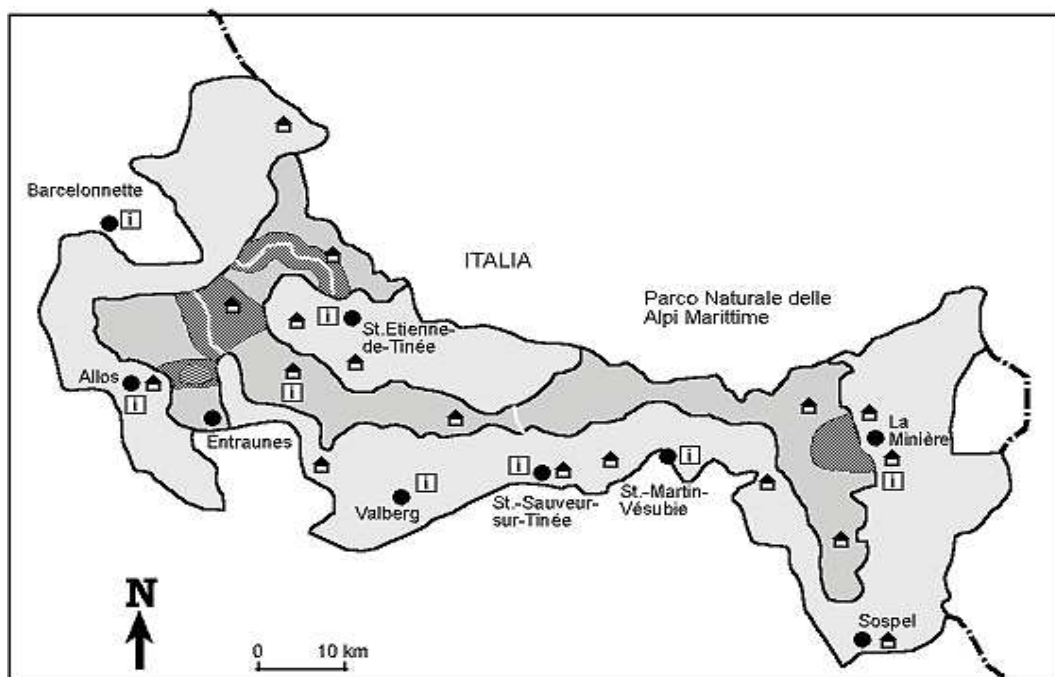
Source : Interview avec J. Ascher et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national du Mercantour	UICN: II
Pays: France / Alpes-Maritimes – Alpes de Haute Provence	Sentiers randonnée (km): 600
Création: 1979	Sentiers éducatifs: 4
Taille (ha) : 68 800	Centres visiteurs: 7

Le Parc national du Mercantour, dans le sud de la France, touche la frontière italienne et est contigu avec le Parc naturel des Alpi Marittime. Ces deux Parcs ont signé une convention de partenariat. La « Vallée des Merveilles » dans le sud du parc national, différents cols ainsi que le lac de la Madone sont des sites de fortes concentrations de visiteurs.

Figure 13 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Mercantour



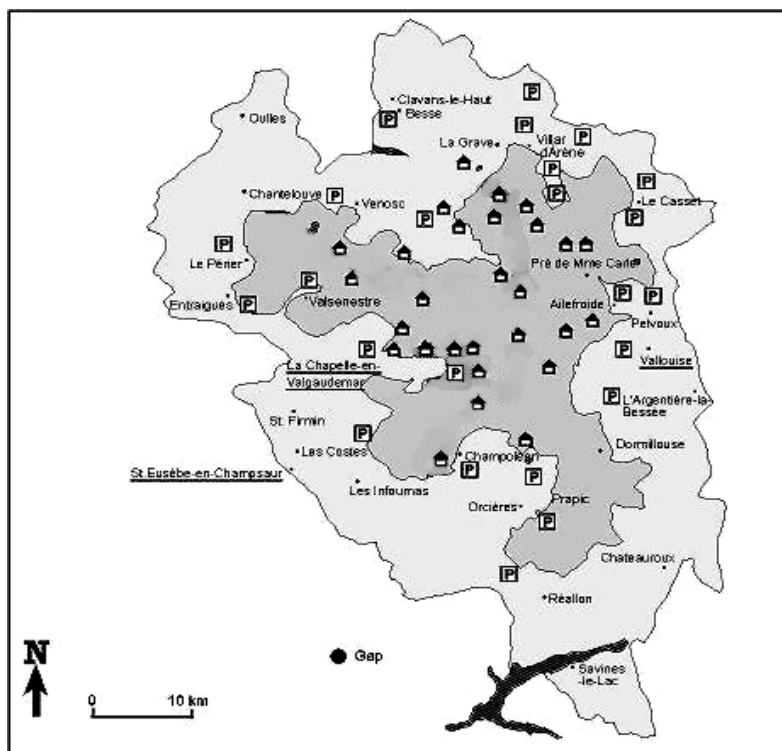
Source : Interview avec C. Michiels et J.C. Cony et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national des Ecrins	UICN: II
Pays: France / Isère – Hautes Alpes	Sentiers randonnée (km): 670
Création: 1973	Sentiers éducatifs: 4
Taille (ha): 92 000	Centres visiteurs: 8 permanents et 19 saisonniers

Le Parc national des Ecrins se situe entre les Alpes françaises du Sud et du Nord et se caractérise par de nombreux glaciers et de hauts sommets. Il souffre en partie de fortes concentrations de flux de visiteurs qui résultent de certains points d'attraction connus, tels que le « Pré de Madame Carle » ou « La Bérarde ».

Figure 14 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Ecrins



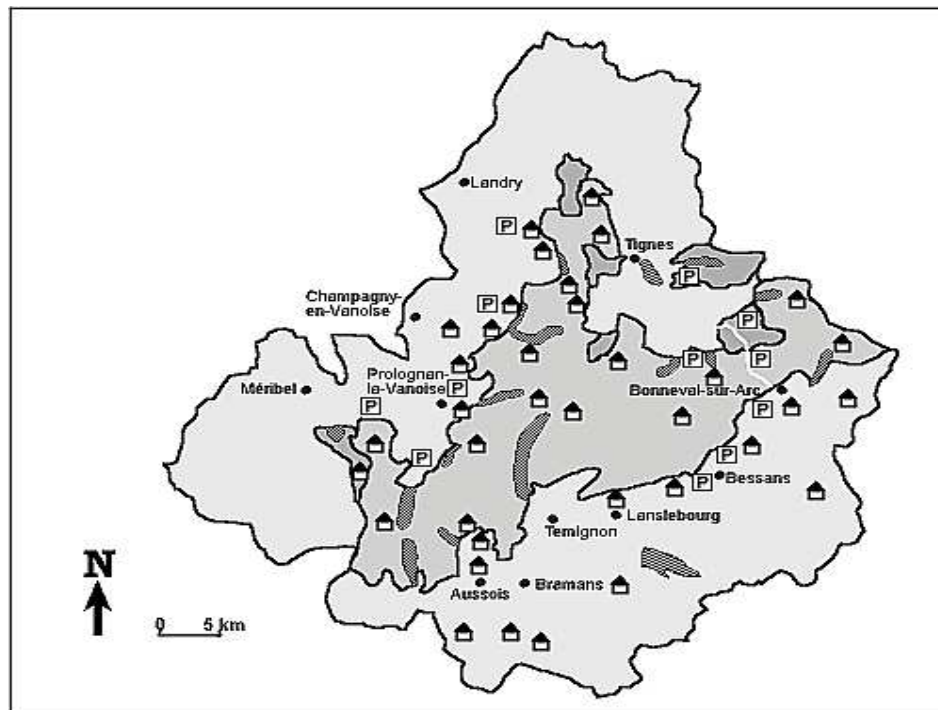
Source : Interview avec B. Patin et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national de la Vanoise	UICN: II
Pays: France / Savoie	Sentiers randonnée (km): 500
Création: 1963	Sentiers éducatifs: 0
Taille (ha): 52 839	Centres visiteurs: 15

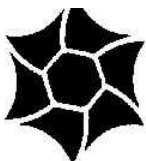
Le Parc national de la Vanoise est situé au nord-est de Chambéry, dans les Alpes françaises. Il est le premier parc national créé en France et souffre d'une forte pression de la part des stations de ski qui l'entourent. La proximité des stations de sport d'hiver a fait du parc national un des rares parcs français accessibles en transport public.

Figure 15 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de la Vanoise



Source : Interview avec Y. Brugière et fond cartographique de l'espace protégé

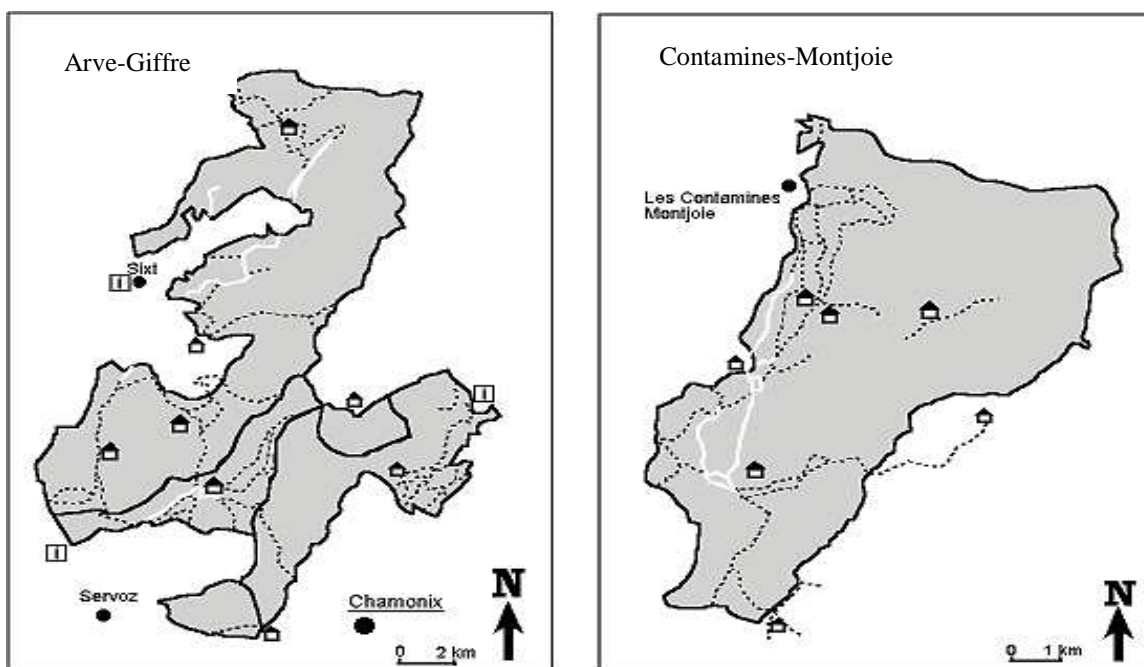
Réserves naturelles
de Haute-Savoie
Agir pour la Sauvegarde des
Territoires et Espèces
Remarquables Sensibles



Nom: Réserves naturelles de Haute-Savoie « Arve-Giffre » et « Contamines-Montjoie »	UICN: IV
Pays: France / Haute-Savoie	Sentiers randonnée (km): 232,8 / 67,8
Création: 1974 / 1993	Sentiers éducatifs: 0
Taille (ha): 17 000 / 5 500	Centres visiteurs: 5 + 2 points d'information

A.S.T.E.R.S gère les réserves naturelles de Haute-Savoie. Sont présentés ici l'ensemble Arve-Giffre, constitué de 5 réserves naturelles contiguës et la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie. Ces sites se situent à proximité du massif du Mont Blanc, il est donc difficile de distinguer l'attractivité des réserves naturelles (lacs, paysages...) de celle du mont Blanc.

Figure 16: Infrastructures dans l'ensemble Arve-Giffre et la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie



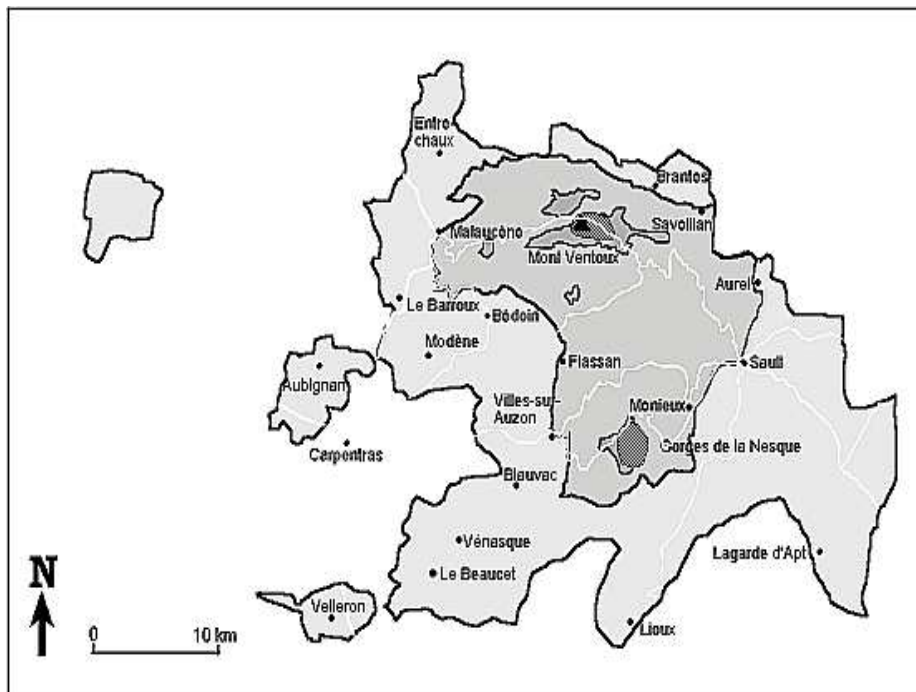
Source : Interview avec J. Vodinh et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Réserve de biosphère du Mont Ventoux	UICN: -
Pays: France / Vaucluse	Sentiers randonnée (km): 50
Création: 1994	Sentiers éducatifs: 1
Taille (ha): 85 000	Centres visiteurs: 0

Cette réserve de biosphère est encore jeune et a été créée dans une région traditionnellement sportive. Ainsi, les mesures de gestion des flux de visiteurs n'en sont qu'à leurs débuts. L'espace protégé est renommé pour la spéléologie et l'escalade. Conjointement avec les organismes locaux de tourisme, l'administration initie des murs d'escalade afin de réduire les impacts négatifs.

Figure 17 : Concentration des visiteurs dans la Réserve de biosphère du Mont Ventoux



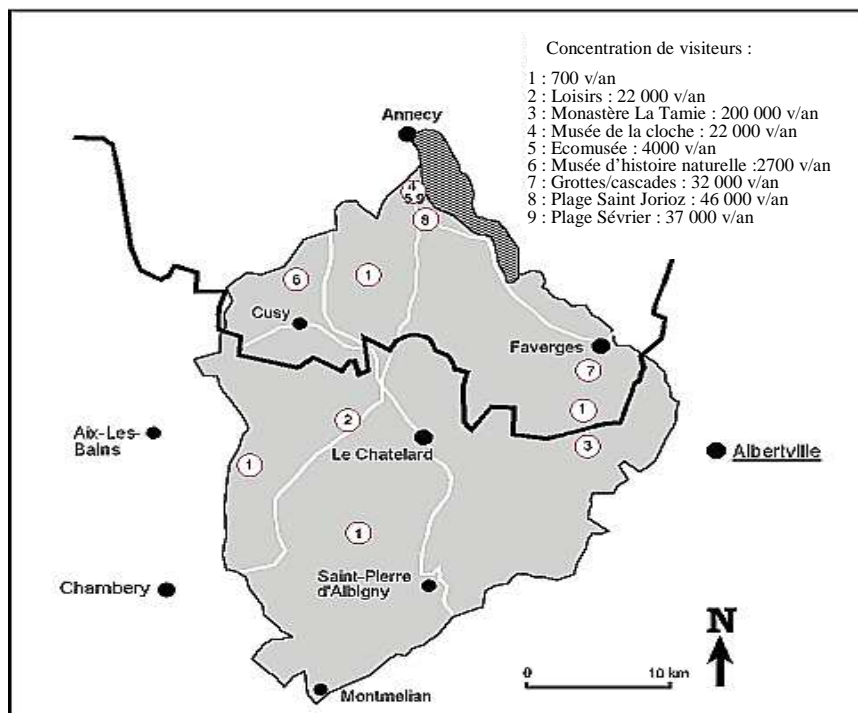
Source : Interview avec J.M. Gonzales et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc naturel régional du Massif des Bauges	UICN: V
Pays: France / Savoie – Haute-Savoie	Sentiers randonnée (km): 250
Création: 1995	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 86 000	Centres visiteurs: 0

Le jeune parc naturel régional du Massif des Bauges se trouve au nord-est de Chambéry. Il est habité comme tous les parcs naturels régionaux français et renferme un grand domaine de ski de fond. Les visiteurs se concentrent surtout autour du lac d'Annecy et sur le plateau du Revard. Encore trop peu connu, le Parc participe assidûment aux salons agricoles et fermiers de la région.

Figure 18 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges



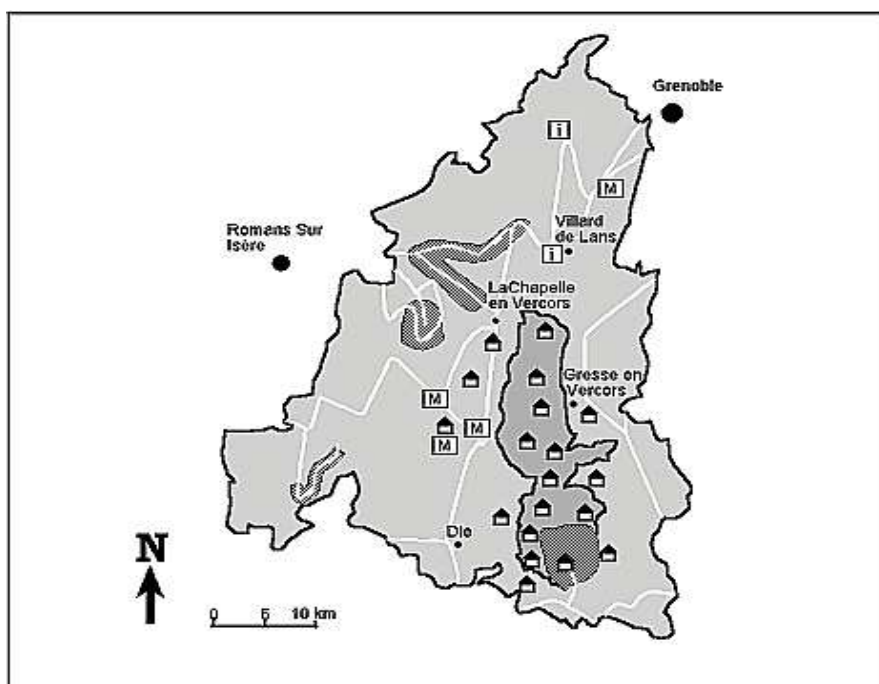
Source : Interview avec F. Chabany et M. Gayté et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc naturel régional du Vercors	UICN: V
Pays: France / Isère - Drôme	Sentiers randonnée (km): -
Création: 1970	Sentiers éducatifs: -
Taille (ha) : 180 000	Centres visiteurs: 3

Au milieu des collines vertes de ce territoire, il est possible d'entreprendre toute activité de loisirs souhaitée. Seule la Réserve naturelle des « Hauts Plateaux » est en partie sous protection stricte. Depuis près de trente ans cet espace protégé est géré dans le but de mettre en valeur ses atouts culturels, de protéger sa nature ainsi que de soutenir la coopération entre ses habitants et ses visiteurs.

Figure 19 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional du Vercors



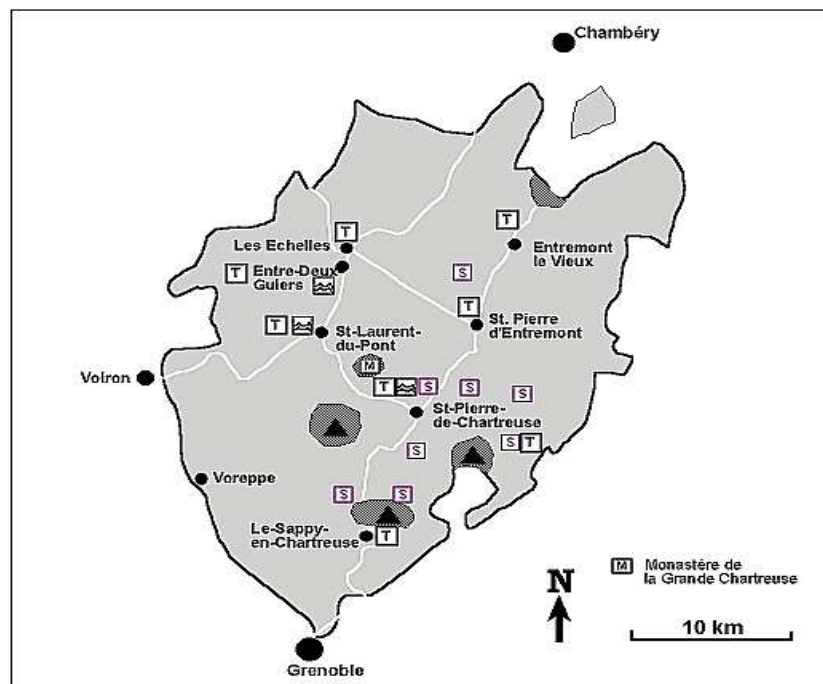
Source : Interview avec M. Rocheblave et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc naturel régional de la Chartreuse	UICN: V
Pays: France / Isère / Savoie	Sentiers randonnée (km): 700
Création : 1996	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 69 000	Centres visiteurs: 2

Le massif calcaire de la Chartreuse situé en moyenne montagne revèle des traits de la haute montagne. Des sommets comme la « Dent de Crolles » (2062m), le « Grand Som » (2026m) et le « Chamechaude » (2082m) sont particulièrement connus. La spéléologie est une activité importante dans ce massif dans lequel se trouvent de nombreuses grottes. Le monastère de la « Grande Chartreuse » connu pour ses liqueurs à base des plantes est un attrait touristique majeur.

Figure 20 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional Chartreuse



Source : Interview avec A. Rougier et fond cartographique de l'espace protégé



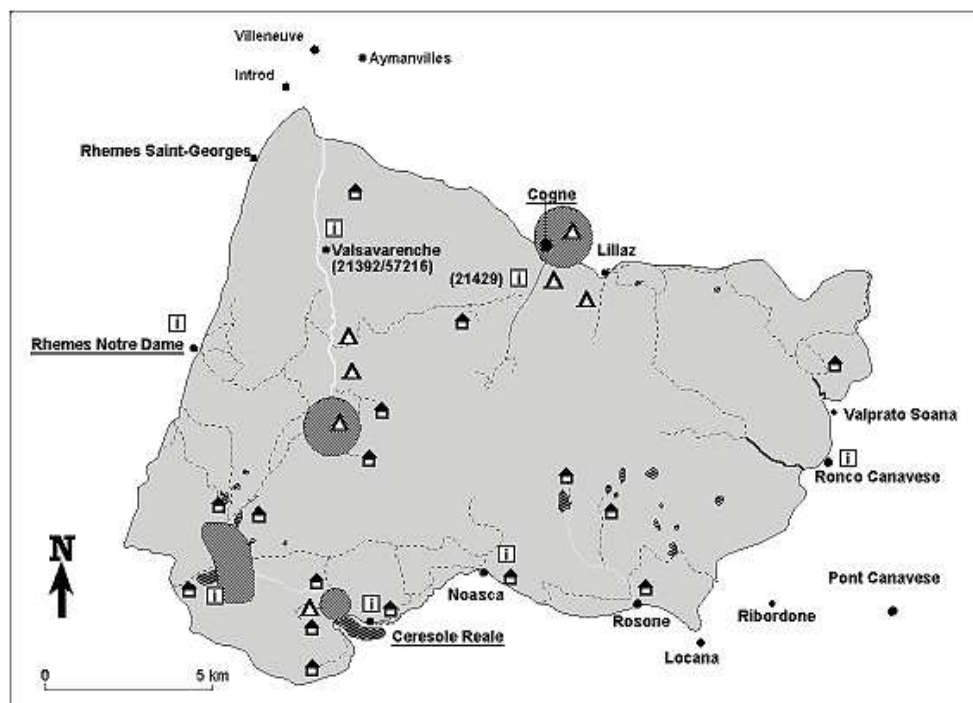
Parco Nazionale Gran Paradiso



Nom: Parc national du Grand Paradis	UICN: II
Pays: Italie / Piémont / Vallée d'Aoste	Sentiers randonnée (km): 340
Création: 1922	Sentiers éducatifs: 5
Taille (ha) : 72 328	Centres visiteurs: 7

Le Parc national du Grand Paradis cherche à renforcer sa coopération avec le Parc national de la Vanoise avec lequel il est contigu. Son plus grand succès est la préservation du bouquetin dans les Alpes. L'endroit le plus fréquenté de ce territoire est le Lac de Céréssole où la pratique du surf est possible ainsi que la route qui mène au col du Nivolet.

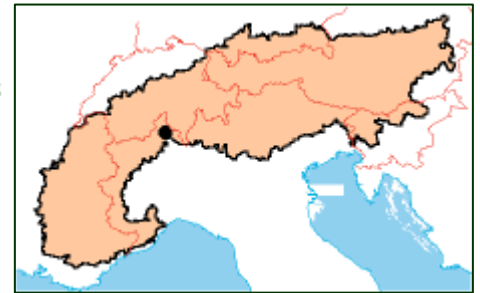
Figure 21 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Grand Paradis



Source : Interview avec G. Zanetti et fond cartographique de l'espace protégé



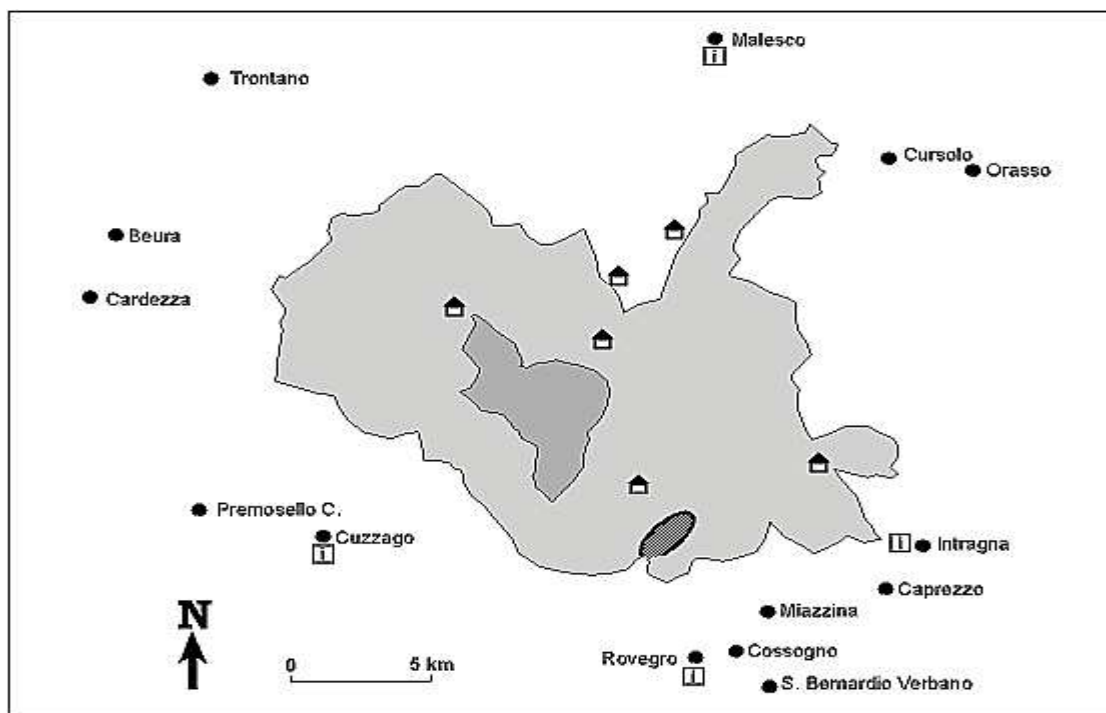
Parco Nazionale della Val Grande



Nom: Parc national Val Grande	UICN: I et II
Pays: Italien / Piémont	Sentiers randonnée (km): 200
Création: 1992	Sentiers éducatifs: 9
Taille (ha) : 14 598	Centres visiteurs: 4

Le Parc national de Val Grande n'existe que depuis quelques années. Il se trouve au nord de Verbania Pallanza et le lac Majeur. C'est l'espace sauvage le plus vaste d'Italie. Les montagnes abruptes et rocheuses qui l'entourent protègent son intégrité environnementale. C'est la raison pour laquelle le parc est surtout fréquenté pendant la saison d'été et par des randonneurs expérimentés. Une particularité du parc est la venue des pèlerins dans la « Valle Cicogna » et la présence d'une réserve intégrale (cat. I de l'UICN).

Figure 22 : Infrastructures dans le Parc national Val Grande



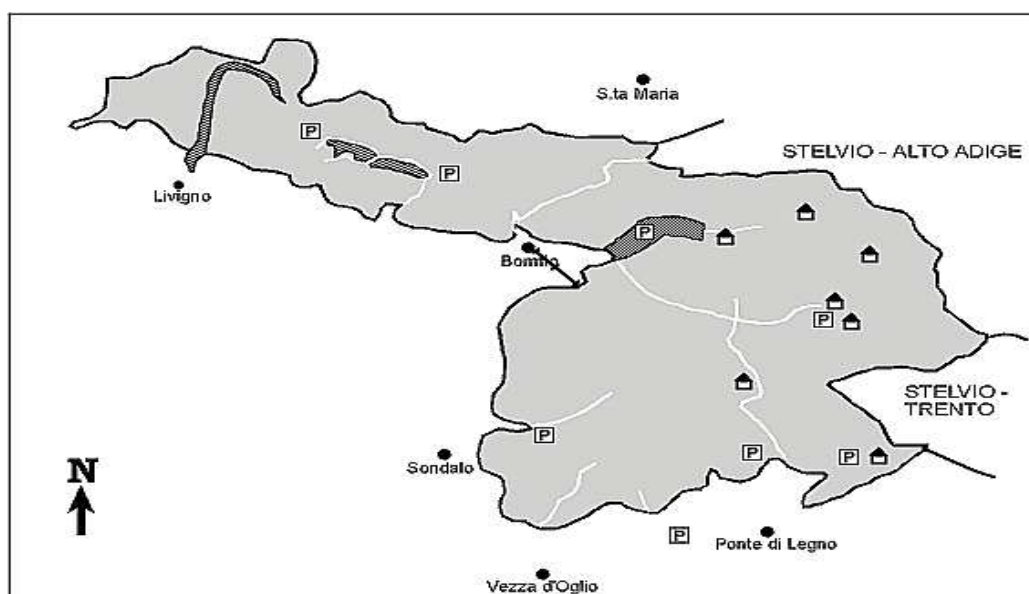
Source : Interview avec G. Tallone et F. Olmi et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national de Stelvio - Lombardie	UICN: V
Pays: Italie / Lombardie	Sentiers randonnée (km): 1 200
Création: 1935	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 60 176	Centres visiteurs: 0

Le Parc national du Stelvio est divisé en trois parties. Les responsables de la partie lombarde du parc national ont fait d'importants investissements dans l'équipement pour la pratique des activités sportives et proposent des visites guidées du musée minéralogique de San Antonio et du Jardin Botanique à Bormio. La pratique du kayak et du ski de fond y est autorisée.

Figure 23 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Stelvio Lombardie



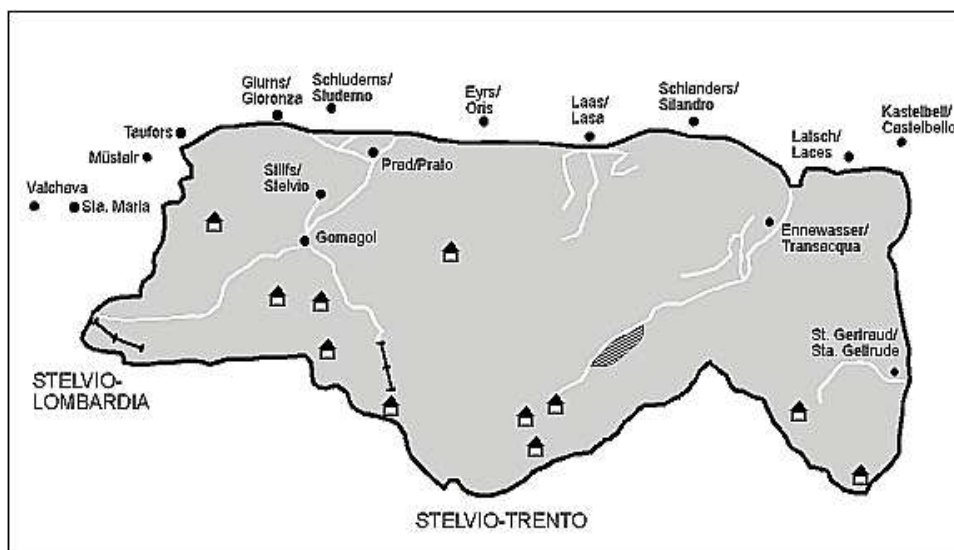
Source : Interview avec M. Karner et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national du Stelvio Haut-Adige	UICN: V
Pays: Italie / Bolzano – Haut Adige	Sentiers randonnée (km): 720
Création: 1935	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 55 100	Centres visiteurs: 6

L'ensemble du Parc national du Stelvio s'étend sur une surface de 135 576 ha, 40 % sont concernés par la partie sud-tyrolienne du parc. Onze communes du Haut-Adige dans la moyenne vallée du Vinschgau et dans la partie supérieure d'Ultental sont partiellement incluses dans le périmètre du parc dont l'altitude varie de 700 mètres dans la vallée du Vinschgau à presque 4 000 mètres au niveau des glaciers. Le parc présente ainsi des paysages très variés au visiteur. Le tourisme du parc national profite de ces différents éléments du paysage alpin. Le paysage culturel est essentiellement marqué par l'arboriculture du Vinschgau et par les alpages et prés de fauche de haute altitude.

Figure 24 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Stelvio Haut-Adige



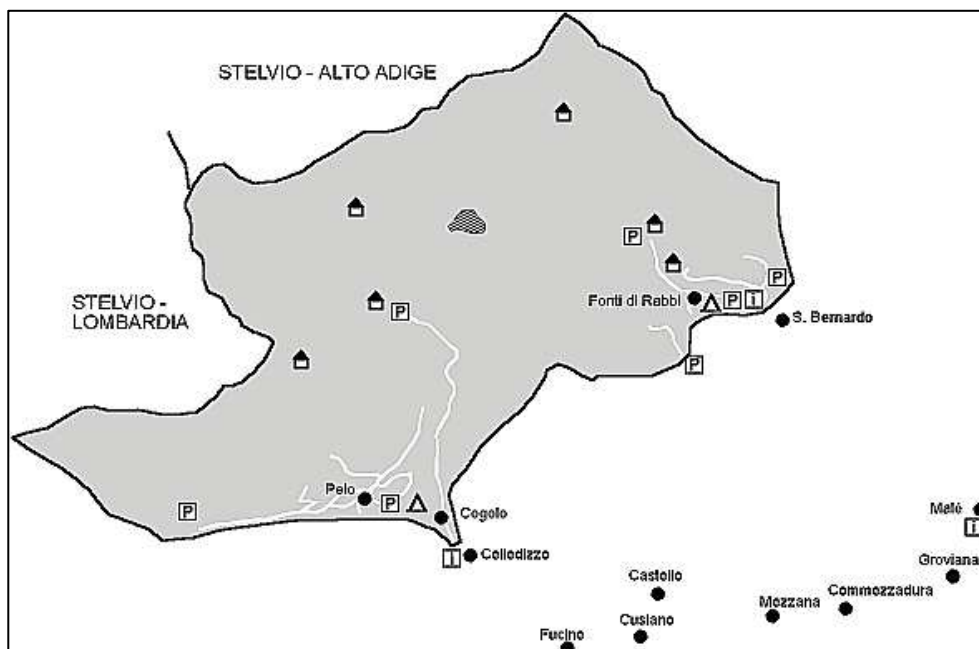
Source : Interview avec M. Zöschg et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc national du Stelvio - Trentin	UICN: V
Pays: Italie / Trentin	Sentiers randonnée (km): 200
Création: 1935	Sentiers éducatifs: 4
Taille (ha) : 20 300	Centres visiteurs: 3

Le Parc national du Stelvio, dans le Trentin, renferme un grand nombre de paysages montagnards et de lacs d'altitude. Le visiteur peut y découvrir des moulins et des cascades et partir sur les traces de la première guerre mondiale sur des chemins militaires. Les sites d'attraction connus sont la Vallée de Rabbi et les chutes d'eau de Saent. Le parc national s'investit particulièrement dans le domaine de la réintroduction du gypaète barbu.

Figure 25 : Infrastructures dans le Parc national du Stelvio Trentin



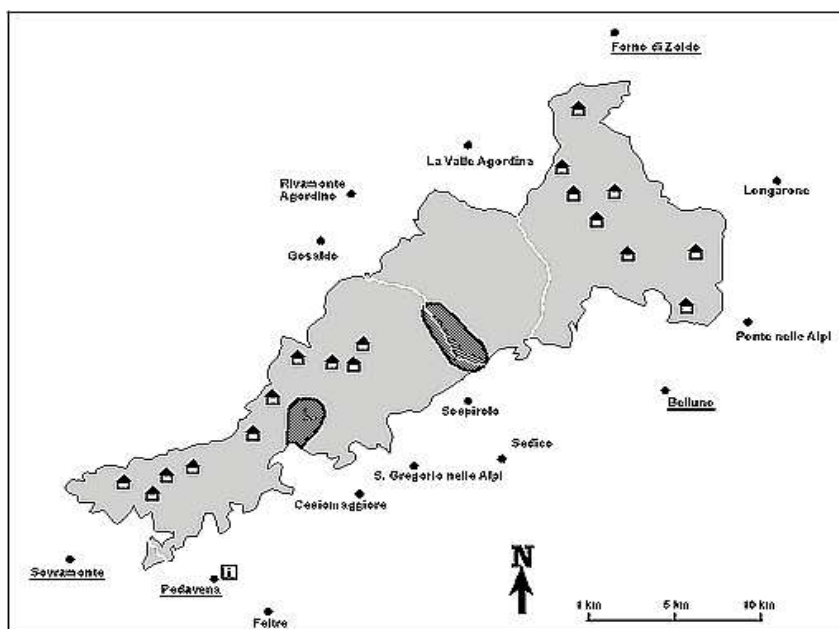
Source : Interview avec P. Kovatsch et fond cartographique de l'espace protégé



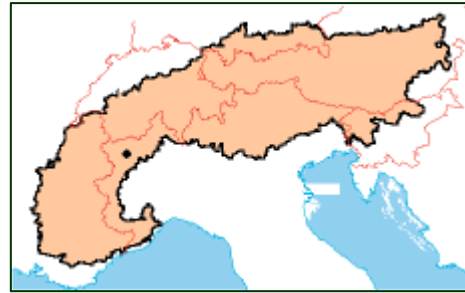
Nom: Parc national Dolomiti Bellunesi	UICN: II
Pays: Italie / Vénétie	Sentiers randonnée (km): 300
Création: 1993	Sentiers éducatifs: 8
Taille (ha): 31 512	Centres visiteurs: 2

Les flux de visiteurs dans le parc national se concentrent dans la « Valle del Mis » et dans le « Val di Canzoi », seule zone avec le « Val Cordevole », accessibles aux véhicules. Le parc est l'un des principaux espaces sauvages de l'Italie du Nord et se situe presque entièrement en altitude (entre 800 et 2500 m).

Figure 26 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national Dolomiti Bellunesi



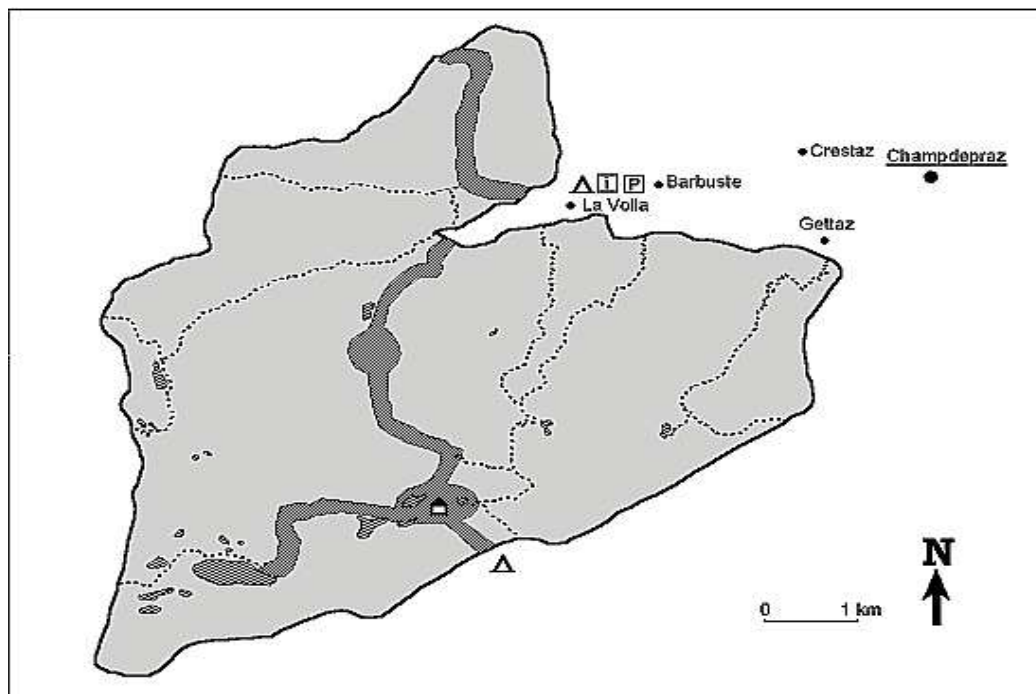
Source : Interview avec G. Campagnari et E. Vettorazzo et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc naturel du Mont Avic	UICN: V
Pays: Italie / Vallée d'Aoste	Sentiers randonnée (km): 52
Création: 1989	Sentiers éducatifs: 3
Taille (ha) : 3 500	Centres visiteurs: 1

Ce petit parc naturel a été créé afin de préserver l'intégrité d'un espace à haute valeur environnementale. Il n'est pas accessible en voiture et le tourisme n'y est pas encore très développé. La plupart des visiteurs se concentrent au col du Lac Blanc. A l'intérieur de cet espace protégé les activités de pêche, de randonnée équestre et de cyclotourisme, réglementées de manière opportune, sont autorisées.

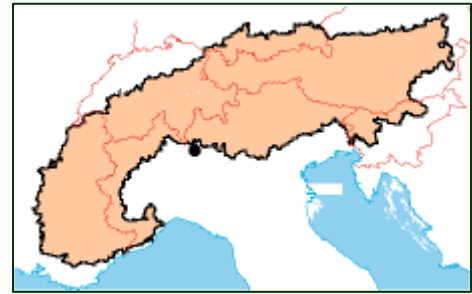
Figure 27 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel du Mont Avic



Source : Interview avec M. Bocca et fond cartographique de l'espace protégé



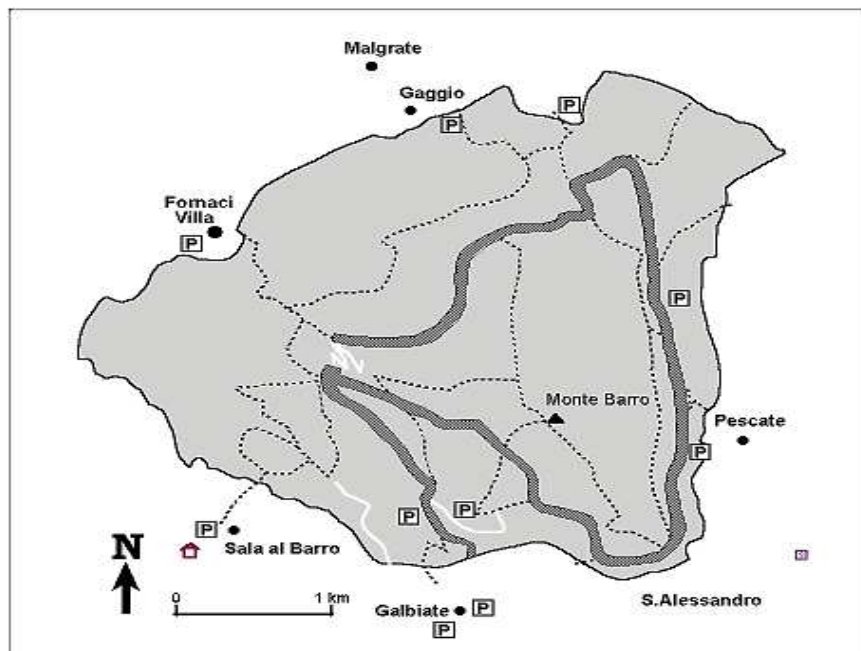
Parco del Monte Barro



Nom: Parc naturel du Monte Barro	UICN: V
Pays: Italien / Lombardie	Sentiers randonnée (km): 21
Création : 1983	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 665	Centres visiteurs: 3

Semblable au Parc naturel du Mont Avic de la Vallée d'Aoste, ce territoire s'étend sur une petite colline dans une région industrialisée proche de Come. Sur le site se trouve un centre d'accueil et il est possible de participer à des visites guidées dans la station ornithologique ainsi que des sites d'excavations archéologiques. Les visiteurs sont principalement des journaliers, venant des grandes villes des alentours.

Figure 28 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel du Monte Barro



Source : Interview avec M. Villa et fond cartographique de l'espace protégé



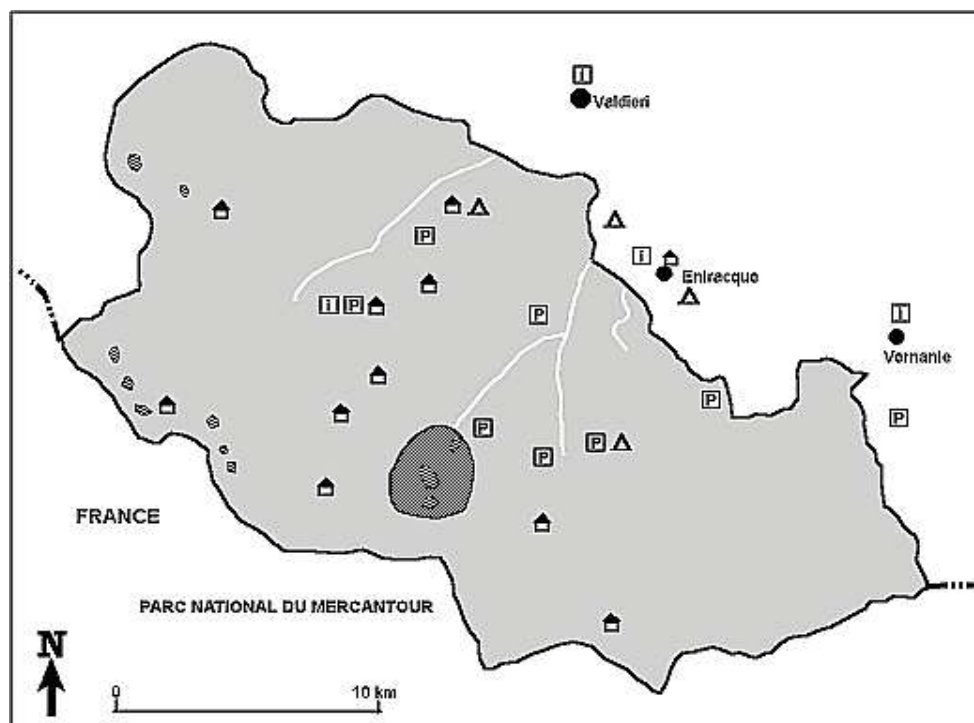
Parco delle Alpi Marittime



Nom: Parc naturel des Alpi Marittime	UICN: V
Pays: Italie / Piémont	Sentiers randonnée (km): 400
Création: 1980	Sentiers éducatifs: 4
Taille (ha) : 28 000	Centres visiteurs: 5

Cet espace protégé travaille en coopération étroite avec le Parc national du Mercantour avec lequel une convention de partenariat a été conclue. La coopération se concentre sur l'élaboration de chemins de randonnée et de visites guidées communs. En été, les visiteurs sont concentrés au « Lago di Terme ».

Figure 29 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel des Alpi Marittime



Source : Interview avec P. Rossi et fond cartographique de l'espace protégé



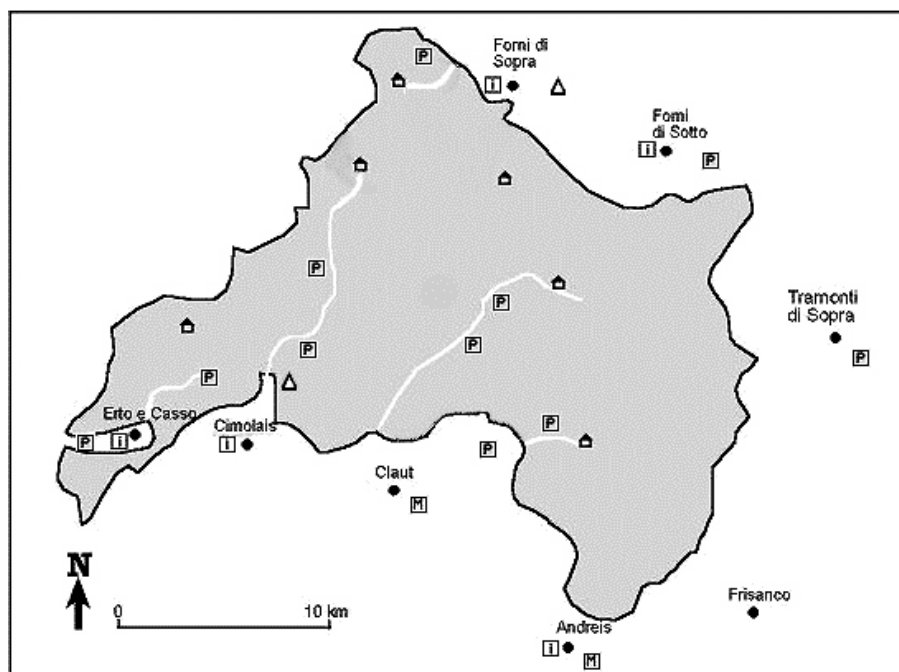
Parco Naturale Regionale delle Dolomiti Friulane



Nom: Parc naturel régional des Dolomiti Friulane	UICN: V
Pays: Italie / Frioul-Vénétie Julienne	Sentiers randonnée (km): 220
Création: 1996	Sentiers éducatifs: 8
Taille (ha): 36 950	Centres visiteurs: 5

Ce parc naturel se caractérise par un niveau élevé de nature sauvage qu'il est possible de ressentir en parcourant le réseau très étendu de sentiers et en participant aux excursions guidées. Les sites d'intérêts naturel et didactique sont considérables. A noter, entre autres, les fossiles de dinosaures et l'éboulement du Mont Toc.

Figure 30 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional des Dolomiti Friulane



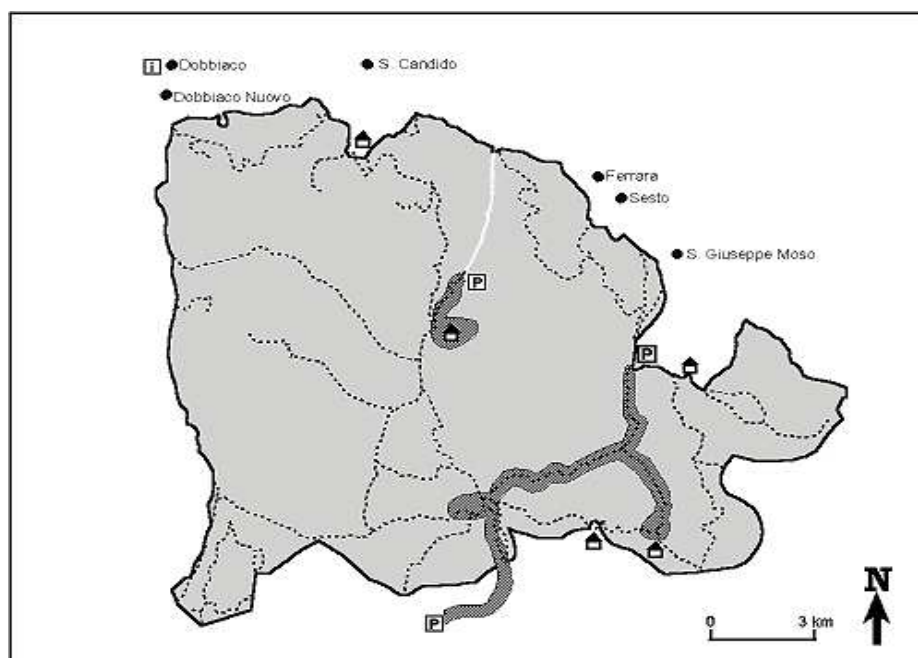
Source : Interview avec G. Danelin et fond cartographique de l'espace protégé



Nom: Parc naturel Dolomiti di Sesto	UICN: V
Pays: Italie / Bolzano Haut-Adige	Sentiers randonnée (km): -
Création: 1982	Sentiers éducatifs: 1
Taille (ha) : 11 635	Centres visiteurs: 1

L'éducation à l'environnement, la protection de la nature et des paysages, la recherche scientifique et l'entretien des paysages sont les missions prioritaires du parc naturel. En été 3 gardes-moniteurs se chargent de l'accueil des visiteurs. La sensibilisation est assurée par un travail d'information important. Il propose des randonnées de découverte auxquelles la population locale et les touristes s'intéressent beaucoup. Le centre culturel de Toblach est un centre de visiteurs important pour le parc naturel. L'entretien des sentiers et la signalétique sont des points essentiels dans la mise en œuvre des mesures de gestion de flux.

Figure 31 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel Dolomiti di Sesto



Source : Interview avec A. Kammerer et A. Wiedenhofer et fond cartographique de l'espace protégé



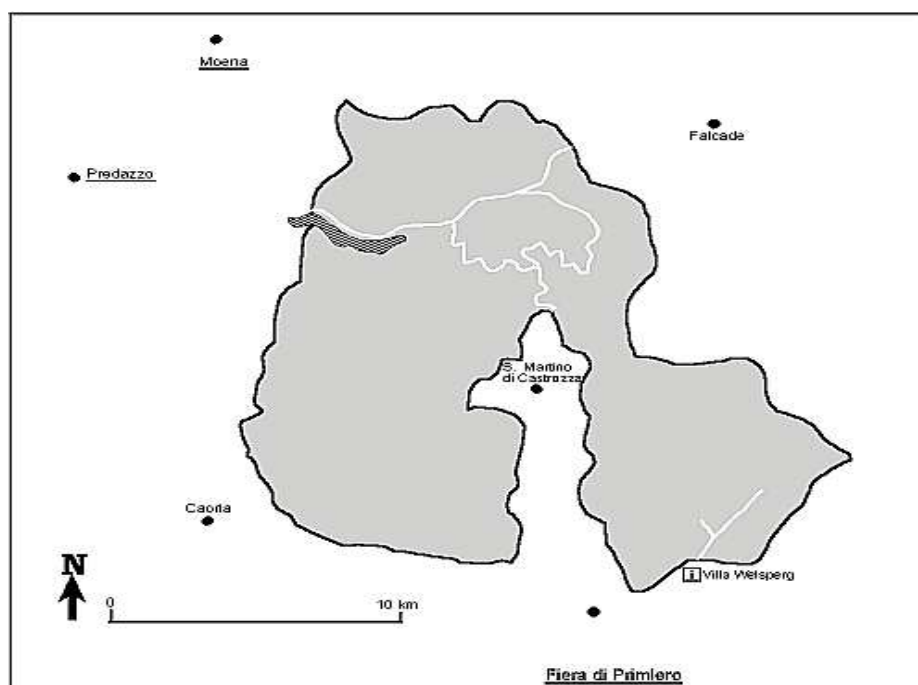
Parco Naturale Paneveggio - Pale di San Martino



Nom: Parc naturel Paneveggio - Pale di San Martino	UICN: V
Pays: Italie / Trentin	Sentiers randonnée (km): -
Création: 1967	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha) : 19 711	Centres visiteurs: 4

Ce parc naturel cherche à favoriser un tourisme de qualité dans sa région. A travers des projets culturels et scolaires, les gestionnaires tentent de disperser les concentrations des flux de visiteurs. Sur le site le plus fréquenté, le col de « Rolle », il existe d'ores et déjà des navettes et du transport à cheval en été.

Figure 32 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel Paneveggio-Pale di San Martino



Source : Interview avec E. Sartori et fond cartographique de l'espace protégé



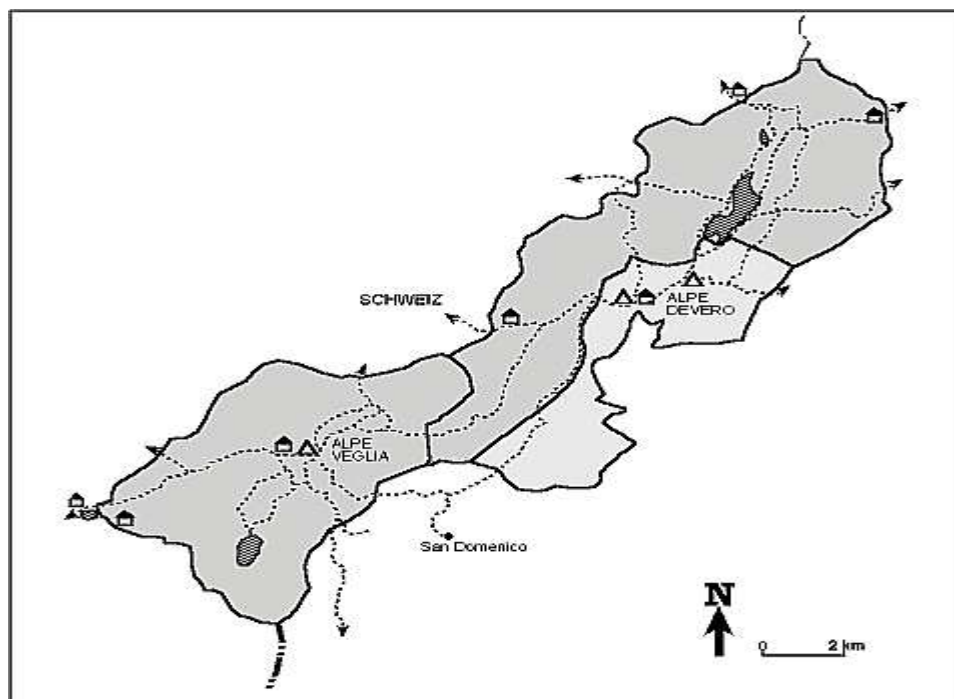
Parco dell'Alpe Veglia e dell'Alpe Devero



Nom: Parc naturel Alpe Veglia e Alpe Devero	UICN: V
Pays: Italie / Piémont	Sentiers randonnée (km): 87
Création: 1978	Sentiers éducatifs: 3
Taille (ha) : 10 791	Centres visiteurs: 2

Les deux parcs naturels se sont regroupés, il y a neuf ans. L'espace est rude et rocheux et est ainsi fréquenté par des randonneurs expérimentés. En été, à San Domenico, des navettes sont utilisées pour amener les visiteurs à l'entrée du parc après avoir emprunté une route surveillée.

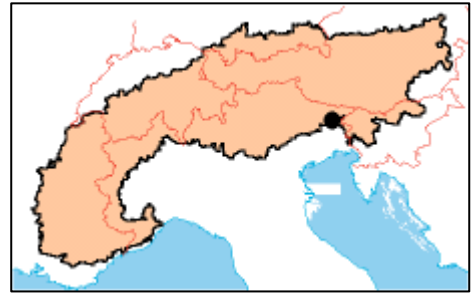
Figure 33 : Infrastructures dans le Parc naturel Alpe Veglia et Alpe Devero



Source : Interview avec I. De Negri et fond cartographique de l'espace protégé



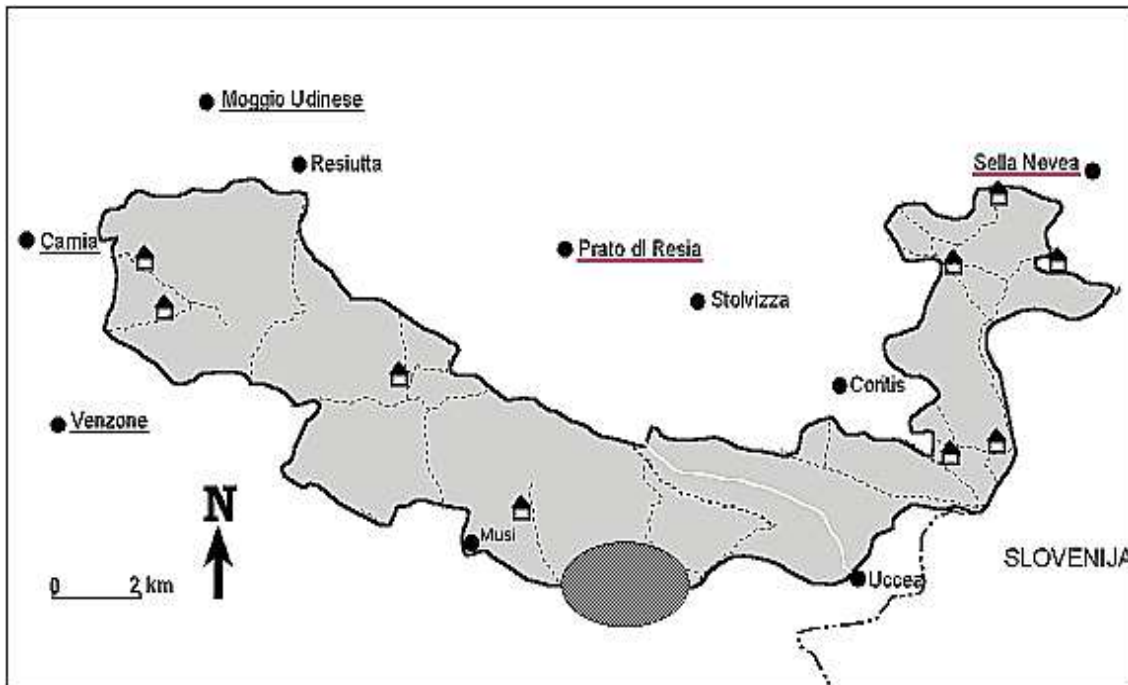
Parco Naturale Regionale delle Prealpi Giulie



Nom: Parc naturel régional Prealpi Giulie	UICN: V
Pays: Italie / Frioul-Vénétie Julienne	Sentiers randonnée(km): 100
Création: 1996	Sentiers éducatifs: 2
Taille (ha): 9 402	Centres visiteurs: 1

Ce jeune parc naturel a considérablement amélioré son infrastructure de randonnée. Un concept de gestion des flux de visiteurs est en projet. Ce dernier comprendrait des visites guidées gratuites au départ. A terme, une entrée payante permettra l'accès à l'espace protégé accompagné par un guide.

Figure 34 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel Prealpi Giulie



Source : Interview avec M. Pisane et fond cartographique de l'espace protégé



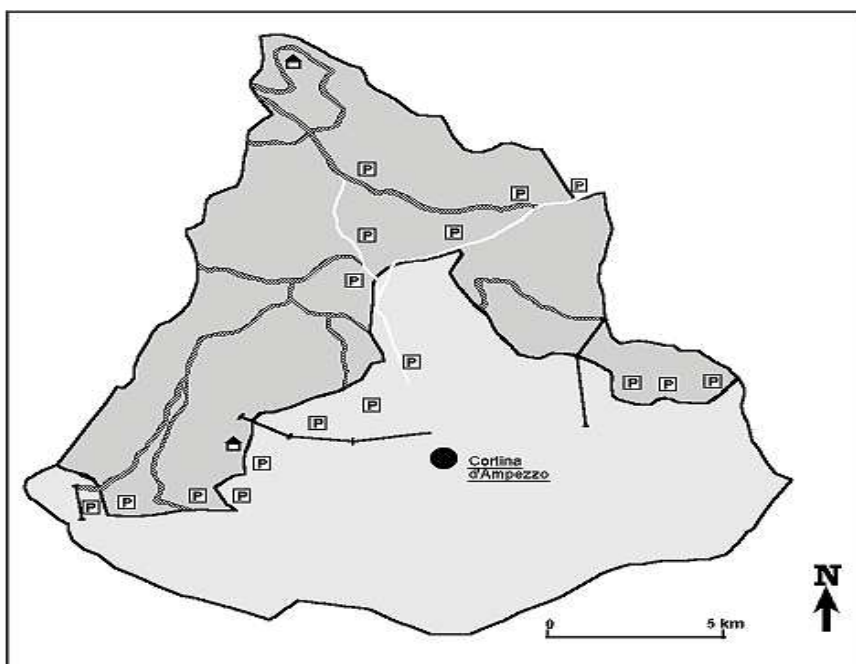
Parco Naturale Regionale delle Dolomiti d'Ampezzo



Nom: Parc naturel régional des Dolomiti d'Ampezzo	UICN: V
Pays: Italie / Vénétie	Sentiers randonnées (km): 210
Création: 1990	Sentiers éducatifs: 0
Taille (ha) : 11 200	Centres visiteurs: 1

Le Parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo, à l'est des Alpes italiennes, est situé dans une région à forte fréquentation touristique. Les attractions particulières de cet espace protégé sont, notamment, des sites fossilifères, les vestiges de la première guerre mondiale et les sommets des Dolomites.

Figure 35 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo



Source : Interview avec M. Da Pozzo et fond cartographique de l'espace protégé

3 PARTIE III – ANALYSE THEMATIQUE

3.1 VISITEURS DE L'ESPACE PROTEGE

Ce chapitre aborde les méthodes de recensement de la fréquentation touristique et la typologie de visiteurs. Il s'agit d'une part du nombre et des concentrations saisonnières des visiteurs ainsi que de leurs nuitées et des capacités d'hébergement. D'autre part, il présente l'analyse des données de la typologie des visiteurs et les déficits relevés.

3.1.1 Recensement des fréquentations de visiteurs

Ce paragraphe recense le nombre de visiteurs dans les espaces protégés, l'évolution des visites et des nuitées lors des pointes de fréquentation. L'absence de données a été particulièrement notée.

3.1.1.1 Nombre de visiteurs au sein de l'espace protégé

Le tableau 1 indique le nombre de visiteurs au sein de chaque espace protégé, ainsi que la nature des données (D: Données / E: Estimation / Champ foncé: Déficit). Le diagramme 36 permet de mettre en valeur les méthodes de comptage utilisées.

La carte dans le chapitre 3.1.3, figure 41 donne une vue d'ensemble du nombre de visiteurs dans les espaces protégés alpins.

Tableau 1 : Nombre de visiteurs et méthodes de recensement dans les espaces protégés

Pays	Espace protégé	Nombre de visiteurs/an		Méthode***	
Allemagne	Berchtesgaden	E	1 100 000	1	
Suisse	Parc national Svizzer	D	150 000 (94)	5	
	Aletsch	D	70 000 (94)	5,6,7,8	
Slovénie	Triglav	D	2 000 000 (98)	5,9,10	
	Škocjanske jame	D	48 000 (98)	8	
Autriche	Hohe Tauern/ Tyrol			8	
	Hohe Tauern/ Salzbourg	D	696 115 (92)	5	
	Hohe Tauern/ Carinthie	D	102 200	3,6,9	
	Nockberge	E	320 000	1,2	
	Kalkalpen			1,4,5	
	Zillertaler Hauptkamm	E	129 000	1,2,3	
France	Mercantour	E	800.000	1	
	Ecrins	D	800 000 (96)	5	
	Vanoise	E	400 000	5	
	Haute-Savoie** (recensés ici les réserves naturelles de « Arve-Giffre » & « Contamines-Montjoie »)			5,8,9	
	Mont Ventoux	E	1 000 000	4,10	
	Vercors				
	Massif des Bauges	E	700 000	9	
	Chartreuse	E	1 500 000	4,5,7	
	Italie	Gran Paradiso	E	1 700 000	1,6
		Val Grande	E	15 000	7,9
Stelvio/ Alto Adige					
Stelvio/ Lombardia		D	27 609	6	
Stelvio/ Trentino*		E	200 000	1,6,8	
Dolomiti Bellunesi		D	120 000 (98)	3,5	
Mont Avic		D	25 213	4,5	
Monte Barro		E	15 000	1	
Alpi Marittime		E	400 000	4,6,8,9	
Dolomiti Friulane		E	300 000 (98)	1,6,2	
Sextner Dolomiten/ Dolomiti di Sesto		D	251 800 (91)	4,5	
Paneveggio - Pale di San Martino					
Alpe Veglia e Alpe Devero		E	15 000	4,6	
Prealpi Giulie					
Dolomiti d'Ampezzo	E	650 000	4,5		

* 65 000 ont été comptés mais on considère un total de 200 000 visiteurs

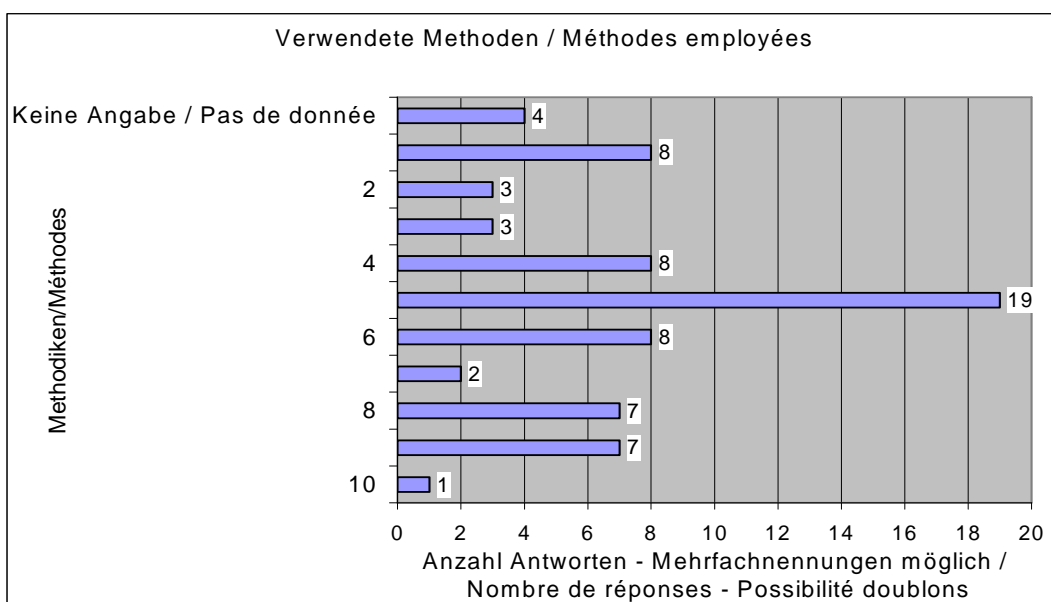
** à présent seulement des relevés ponctuels, par échantillons.

*** légende page suivante

Source : Indications des gestionnaires

Sept des 35 espaces protégés interrogés ne disposent d’aucune donnée ou estimation quant au nombre de leurs visiteurs. Les 16 estimations obtenues présentent différentes indications : certains gestionnaires ont estimé le total des visiteurs, d’autres ont recensé une partie des touristes grâce à des méthodes différentes qui ne permettent cependant pas d’aboutir à un chiffre global. Les neuf espaces protégés qui détiennent des données concernant la fréquentation des visiteurs entreprennent régulièrement des comptages. Ces derniers varient dans un intervalle de quelques jours par an à une fois tous les cinq ans. De plus le nombre de visiteurs varie beaucoup selon les espaces protégés, ce qui n’est pas forcément en relation avec l’âge et la taille de l’espace protégé.

Figure 36 : Méthodes de comptage des visiteurs utilisées



n=35

Source : indications des gestionnaires

Légende du tableau 1 et de la figure 36:

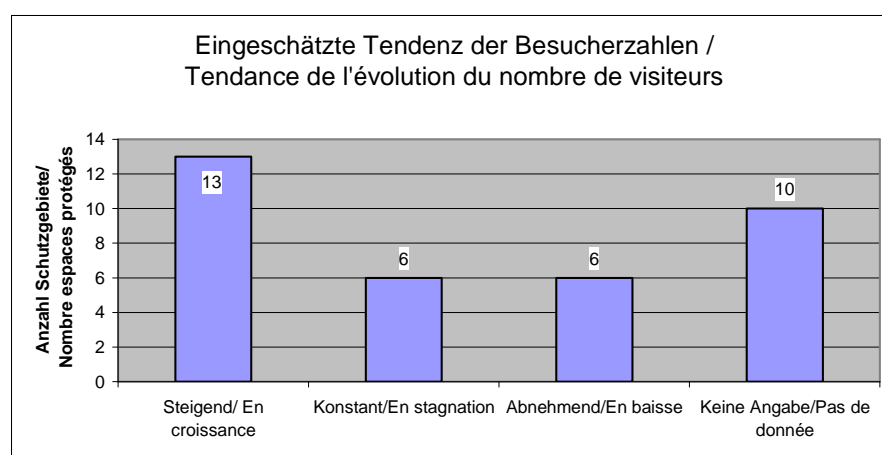
- | | |
|---|--|
| 1 Estimation des visiteurs | 6 Comptage dans les centres de visiteurs |
| 2 Comptage au niveau des routes | 7 Barrages optiques |
| 3 Comptage dans les refuges | 8 Entrées, Conférences, Visites guidées |
| 4 Comptage sur les parkings | 9 Sites et points d’attraction spécifiques |
| 5 Comptage sur les chemins de randonnée | 10 Nuitées dans la région |

Un maximum de 19 réponses est enregistré pour les estimations ou le recensement des visiteurs sur les chemins de randonnée. D'autres méthodes de comptage sont également utilisées : les comptages dans les centres de visiteurs et sur les parkings ainsi que les entrées des participants aux conférences, aux visites guidées et les comptages sur les sites et points d'attractions spécifiques.

Ces méthodes de comptages sont donc très variées et irrégulières. Cette situation empêche toute analyse comparative même entre les espaces protégés qui présentent des caractéristiques similaires.

3.1.1.2 Tendence estimée de l'évolution des visites

Figure 37 : Tendence estimée de l'évolution des visites



n=35

Source : Indications des gestionnaires

Le diagramme 37 illustre la tendance des visites, telle qu'elle est estimée par les gestionnaires des espaces protégés.

Treize espaces protégés indiquent une tendance croissante du nombre de leurs visiteurs et six autres ont indiqué une tendance à la stagnation ou à la baisse. Dix gestionnaires n'ont pas répondu à cette question bien qu'une évolution soit constatée dans la plupart de ces espaces protégés durant les dernières années. Ainsi, depuis l'ouverture des pays de l'Est au début des années 90, des pointes de fréquentation ont pu être enregistrées en Autriche. En suite, on a assisté à une baisse, puis à une nouvelle hausse des chiffres depuis quelques années. En

Slovénie, les flux de fréquentation très variables sont dus à la guerre de 1991 pendant et suite à laquelle le nombre de visiteurs a baissé pour se stabiliser de nouveau par la suite.

3.1.1.3 Jours de pointe de fréquentation et répartition saisonnière des visites

Le tableau 2 suivant montre les jours de pointe de fréquentation des visiteurs, ainsi que la nature de ces recensements dans ce secteur (D: Données / E: Estimation / Champ foncé: Déficit).

Tableau 2 : Données disponibles par rapport à l'évolution saisonnière du nombre de visiteurs et les jours de pointe de fréquentation

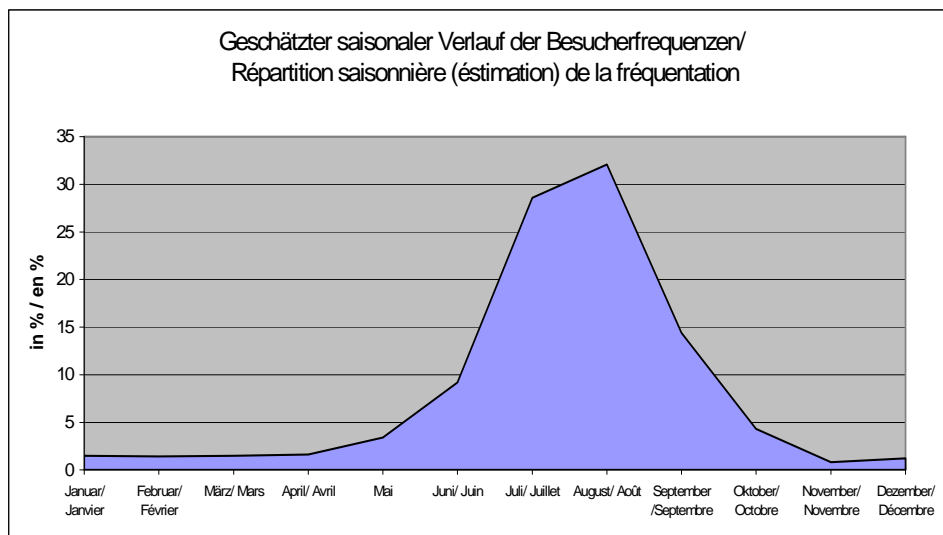
Pays	Espace protégé	Données sur la répartition saisonnière	Nombre de visiteurs les jours de pointe de fréquentation	
Allemagne	Berchtesgaden			
Suisse	Parc national Svizzer	E	D	1 500
	Aletsch	D	D	1 339
Slovénie	Triglav	E		
	Škocjanske jame	D		
Autriche	Hohe Tauern/ Tyrol	E		
	Hohe Tauern/ Salzbourg	E	D	8 034
	Hohe Tauern/ Carinthie		E	1 000
	Nockberge	E	E	1 300
	Kalkalpen	E	E	2 000
	Zillertaler Hauptkamm	E		
France	Mercantour		E	1 500
	Ecrins	E	D	3 000
	Vanoise	E	E	5 000
	Haute-Savoie (ici recensées les réserves naturelles de « Arve-Giffre » et « Contamines-Montjoie »)	E		
	Mont Ventoux	E	D	2 750
	Vercors			
	Massif des Bauges			
	Chartreuse			
Italie	Gran Paradiso	E		
	Val Grande			
	Stelvio/ Alto Adige			
	Stelvio/ Lombardia	D		
	Stelvio/ Trento	E	D	300
	Dolomiti Bellunesi			
	Mont Avic	E		
	Monte Barro	E	E	3 000

Pays	Espace protégé	Données sur la répartition saisonnière	Nombre de visiteurs les jours de pointe de fréquentation	
Italie	Alpi Marittime	E		
	Dolomiti Friulane	E		
	Sextner Dolomiten/ Dolomiti di Sesto	D	D	5 238
	Paneveggio -Pale di San Martino			
	Alpe Veglia e Devero	E	E	600
	Prealpi Giulie			
	Dolomiti d'Ampezzo	E	E	5 000

Source: Indications des gestionnaires

Quatre espaces protégés seulement possèdent des données concernant la répartition saisonnière des fréquentations de visiteurs. Par contre, 18 autres gestionnaires ont pu estimer cette dernière de manière significative.

Figure 38 : La répartition saisonnière de la fréquentation



n = 25

Source: Indications des gestionnaires

Le diagramme 38 indique clairement que les périodes de fréquentation maximale se situent pendant les vacances d'été, de la mi-juin jusqu'au début d'octobre, avec un pic entre juillet et septembre. Un nombre conséquent de visiteurs, pour la période hivernale a été cité par le Parc national du Triglav (janvier : 15 % des visiteurs de l'année), le Parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo (janvier : 8 %) et le Parc national du Stelvio Lombardie (janvier : environ 4,1 %) ainsi que celui du Stelvio Trentin (janvier : 4,6 %). Cela s'explique par la présence de stations de ski au sein de ces espaces protégés.

15 des 35 Espaces protégés interrogés possèdent des informations quant aux jours de pointe de fréquentation. En observant ces réponses, il apparaît que seuls deux Espaces protégés ont un maximum au-dessous de 1 000 personnes (Parc national du Stelvio Trentin, Parc naturel Alpe Veglia e Devero). Douze gestionnaires ont répondu qu'ils dépassaient ce chiffre et les parcs naturels Dolomiti di Sesto et Dolomiti Friulane reçoivent plus de 5 000 visiteurs par jour en période de pointe. Les parcs nationaux les plus fréquentés sont le parc national de la Vanoise et celui des Hohe Tauern Salzbourg qui recensent le plus grand nombre de visiteurs avec plus de 5 000 personnes (HASSLACHER, P., 1993). Le parc national des Hohe Tauern Salzbourg a enregistré plus de 5 000 visiteurs pendant 80,7 % des journées de juillet et d'août, et on constate un nombre encore plus important de 8 000 visiteurs pour 10% de ces journées au point d'attraction le plus important : les chutes d'eau de Krimml !

3.1.1.4 Nuitées et capacités d'hébergement au sein de l'espace protégé

Le tableau 3 révèle les nuitées et les capacités de lits correspondantes pour chaque espace protégé, il s'agit d'estimations (E) ou de données (D). La carte de l'arc alpin (3.1.3 Figure 42) apporte une vue d'ensemble du nombre de nuitées.

Tableau 3 : Le nombre de nuitées et la capacité d'hébergement dans l'espace protégé

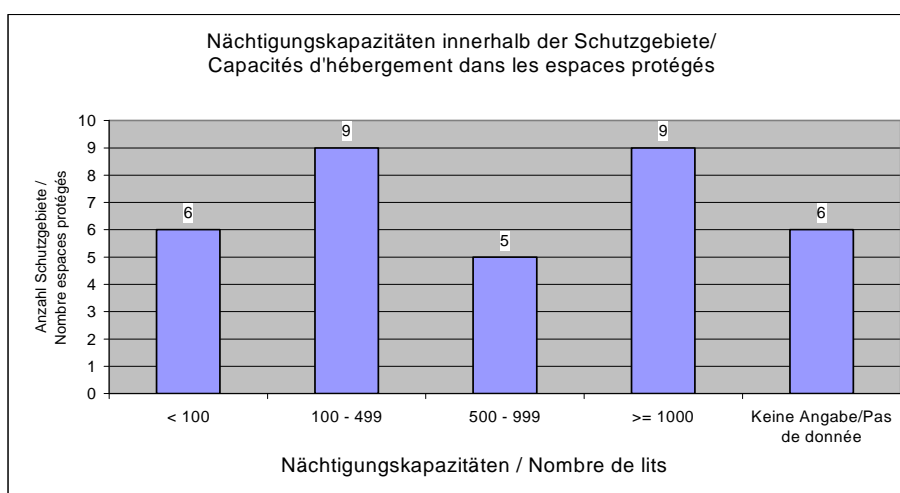
Pays	Espace protégé	Nuitées dans l'espace protégé par an		Capacité dans l'espace protégé (nombre de lits)	
Allemagne	Berchtesgaden	E	30 000	D	829
Suisse	Parc naziunal Svizzer	E	10 000	D	170
	Aletsch	E	4 300	D	60
Slovénie	Triglav	E	823 000	E	1 400
	Škocjanske jame	D	0	D	0
Autriche	Hohe Tauern/ Tyrol				
	Hohe Tauern/ Salzbourg			E	700
	Hohe Tauern/ Carinthie	E	13 311 (98)	D	876
	Nockberge	E	1 500		
	Kalkalpen			E	75
	Zillertaler Hauptkamm	E	45 000	D	1 165
	France	Mercantour	E	4 600	D
	Ecrins	D	66 000 (91)	D	1 700
	Vanoise	D	30 214 (96)	E	1 000
	Haute-Savoie – Arve-Giffre	E	9 100	D	350
	Haute-Savoie – Contamines-Montjoie	E	10 100	D	240
	Mont Ventoux	E	5 000	D	190
	Vercors				
	Massif des Bauges			E	4 500
	Chartreuse*	D	475 000 (98)	E	7 000
Italie	Gran Paradiso	E	822 000	E	870
	Val Grande				
	Stelvio/ Alto Adige	D	562 285	D	5 356
	Stelvio/ Lombardia	D	650 568	D	6 438
	Stelvio/ Trentino	D	500 766 (98)	D	9 841
	Dolomiti Bellunesi	E	8 100	D	224
	Mont Avic	E	780	D	50
	Monte Barro	E	1 000	D	70
	Alpi Marittime	E	4 500	E	800
	Dolomiti Friulane				
	Sextner Dolomiten/ Dolomiti di Sesto			D	341
	Paneveggio - Pale di San Martino				
	Alpe Veglia e Devero	E	2 100	D	184
	Prealpi Giulie			D	69
	Dolomiti d'Ampezzo	E	3 600	E	100

* capacité des résidences secondaires
Source : Indications des gestionnaires

Sept des gestionnaires ont pu évaluer les nuitées par des données, dix-huit des réponses se basent sur des estimations et dans dix autres espaces protégés, ces questions sont restées sans réponse. Les chiffres varient de 780 nuitées par an dans le parc naturel du Mont Avic jusqu'à

823 000 dans le parc national du Triglav. Au total cinq espaces protégés présentent des chiffres supérieurs à 500 000 nuitées dont quatre parcs nationaux et le Parc naturel régional de la Chartreuse. En France, les parcs naturels régionaux s'étendent sur des territoires habités au sein desquels il existe de nombreux équipements d'hébergement. En revanche, 14 espaces protégés ont des nuitées inférieures à 15 000 par an. Un problème de fond, abordé par les gestionnaires des espaces protégés, est la taxe que doivent payer les gérants d'un certain nombre de refuges. Celle-ci dépend de la quantité de nuitées enregistrées par le refuge, ce qui incite les gérants à indiquer volontairement des chiffres moins élevés.

Figure 39 : Capacités d'hébergement dans les espaces protégés



n = 35
Source: Indications des gestionnaires

Seuls six espaces protégés n'ont pas répondu à la question concernant la capacité d'hébergement et dix autres ont fourni des estimations. De même que les nuitées, la capacité d'hébergement est très variable. Dans six espaces protégés, le nombre de lits dépasse cent, alors que dans le parc naturel Škocjanske jame il n'existe pas de structures d'hébergement. Des capacités faibles sont indiquées par les parcs naturels du Mont Avic avec 50 lits et des Prealpi Giulie avec 69 lits. Neuf autres espaces protégés possèdent plus de 1 000 lits. Le Parc naturel régional de la Chartreuse et le Parc national du Stelvio Trento sont en tête avec respectivement 7 000 et 9 841 lits. Ces deux espaces protégés comprennent des territoires habités, ce qui les rend comparables aux zones d'influence des autres espaces protégés. Des chiffres élevés sont indiqués pour certains espaces protégés ne se trouvant pas en zone habitée

comme les Parcs nationaux des Ecrins avec 1 700 lits et de La Vanoise avec 1 000 lits ou la Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm qui dispose de 1 165 lits.

3.1.1.5 Synthèse intermédiaire

Les recensements concernant la fréquentation des visiteurs et son évolution dans les espaces protégés ne sont que partiellement disponibles. Les indications reposent en grande partie sur des estimations. Afin de permettre une comparabilité et de meilleurs partenariats entre les espaces protégés alpins, il serait souhaitable d'entreprendre des recensements plus rigoureux et plus réguliers dans ce domaine. En outre, une harmonisation des diverses catégories recensées serait d'une grande importance.

3.1.2 Typologie des visiteurs

Bien que les critères de recensement de la typologie des visiteurs diffèrent grandement, des critères comparables ont été retenus ici, tels que la durée des visites, l'origine des visiteurs et la répétition des visites.

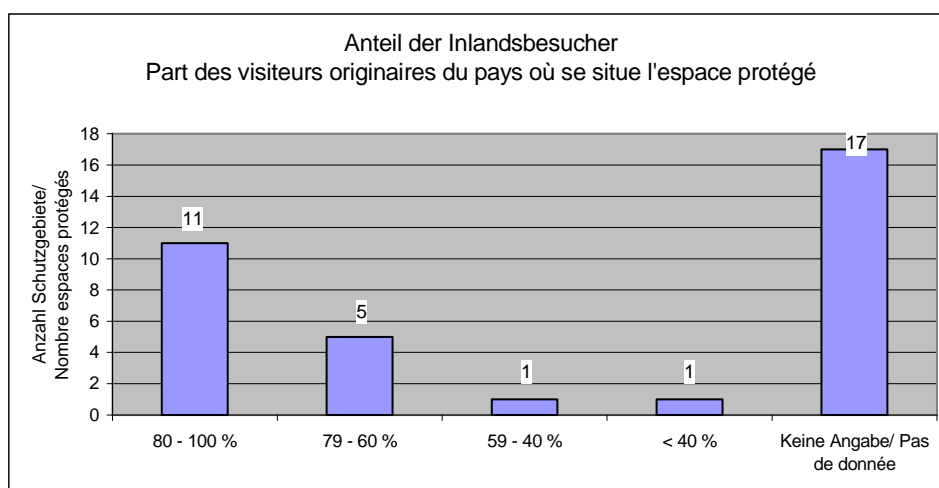
3.1.2.1 Durée des séjours

Malgré une durée de séjour recensée de manière hétérogène, les 19 estimations disponibles indiquent une majorité de visiteurs journaliers. Douze gestionnaires les ont en effet cités (voir la carte de l'arc alpin 3.1.3. Figure 41).

3.1.2.2 Origine estimée ou recensée des visiteurs

La figure 40 montre la part des visiteurs originaires du pays de l'espace protégé fréquenté (voir également la carte de l'arc alpin 3.1.3. Figure 42).

Figure 40 : Part des visiteurs originaires du pays où se situe l'espace protégé



n=35
Source: Indications des gestionnaires

Les parcs nationaux et autres espaces protégés sont avant tout des lieux de repos, de séjour et d'excursion pour la population nationale, qui provient en particulier de la région environnante, surtout dans les espaces protégés italiens et français où le pourcentage de la

population locale est assez élevé. Dans le parc national italien du Grand Paradis, 95 % des visiteurs sont des nationaux, 90 % dans le parc naturel du Monte Barro et 80% dans le parc national Val Grande. Les espaces protégés transfrontaliers révèlent des caractéristiques différentes en raison de la proximité d'un autre pays : 30% de visiteurs français dans le parc naturel des Alpi Marittime pour 30% d'italiens.

Les parcs naturels régionaux français sont particulièrement importants aux yeux des touristes nationaux. Dans le parc naturel régional du Vercors les Français représentent 90% des visiteurs, ce chiffre est de 95% dans le parc naturel régional du Massif des Bauges. Cette caractéristique diffère dans les espaces protégés ayant des zones d'influence fortement fréquentées. Le nombre de visiteurs nationaux dans le parc naturel des Dolomiti Friulane est ainsi plutôt élevé avec 80 %, alors que dans le parc national Suisse on n'en compte que 60 % et dans le parc naturel des Dolomiti di Sesto 66 %. La typologie des visiteurs est très différente dans le parc national des Hohe Tauern Salzbourg puisque la part des visiteurs nationaux ne dépasse pas les 10 %, pour 60 % de touristes allemands et 10% de hollandais.

3.1.2.3 Réitération des visites

En ce qui concerne la fréquence des visites, 19 questions sont restées sans réponse. Huit des gestionnaires ont affirmé que les visites étaient réitérées, les autres ayant un avis partagé. Seul le Parc naturel de Škocjanske jame en Slovénie a indiqué que la plupart des touristes visitaient la grotte pour la première fois.

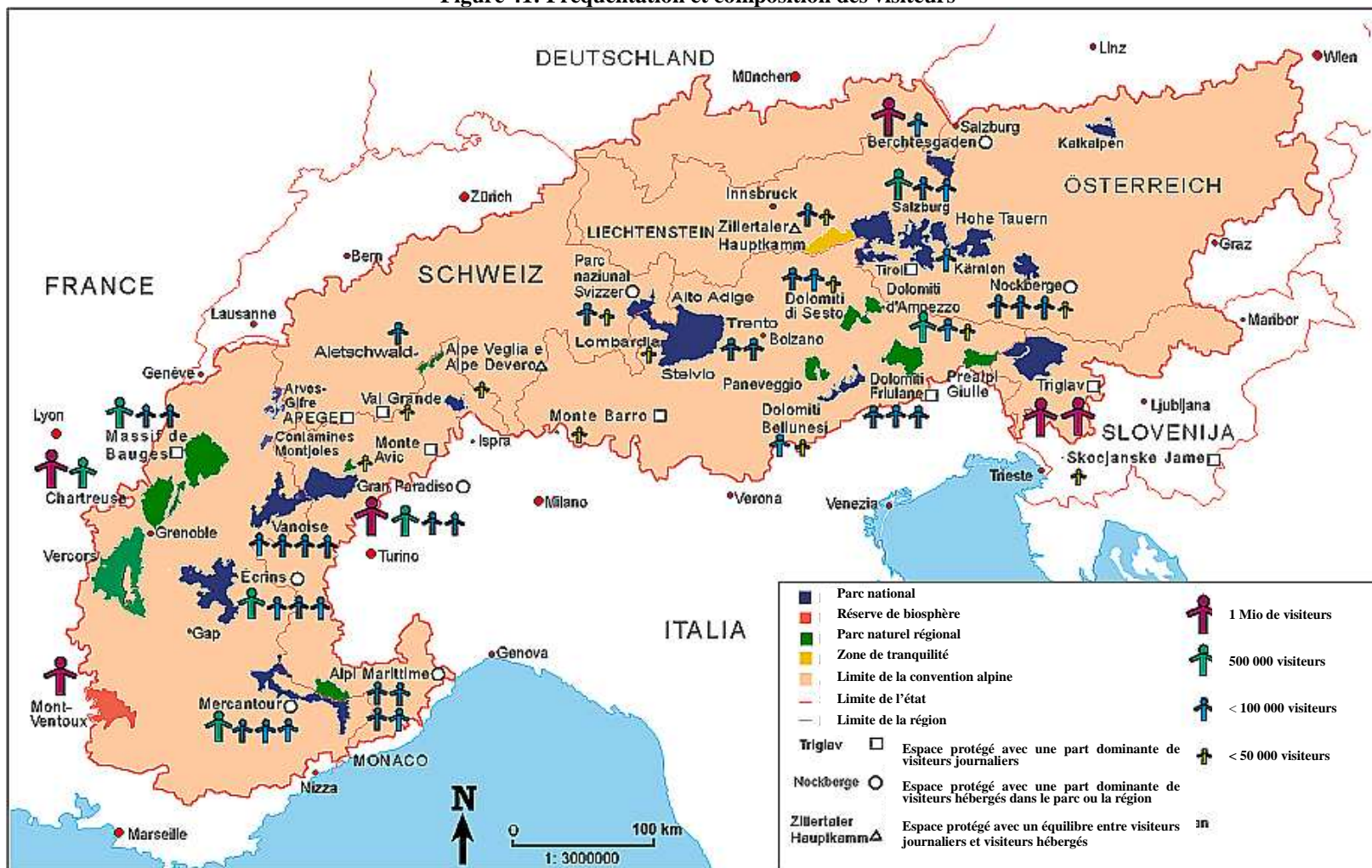
3.1.2.4 Synthèse intermédiaire

Les recensements en matière de fréquentation des visiteurs sont effectués par des méthodes et des intervalles de temps très variés, ce qui limite beaucoup les possibilités de comparaison. Cependant, les estimations permettent de départager les espaces protégés selon la fréquence des visites (voir 3.1.3., Figure 41). La connaissance des jours de pointe de fréquentation reste relativement restreinte ; il s'agit surtout d'estimations. Il en est de même pour la répartition saisonnière des visites qui n'a pu être évaluée que grâce à l'expérience des gestionnaires : cette répartition est la même dans tous les espaces protégés ; elle est à son maximum durant les mois d'été (juillet, août voire septembre). Les nuitées au sein des espaces protégés sont rarement recensées de manière précise, contrairement aux données concernant la capacité d'hébergement, qui est mieux connue. Il est également possible de différencier les espaces protégés où les touristes séjournent, de ceux où les touristes ne séjournent pas (voir 3.1.3., Figure 42). Les estimations démontrent que la part des visiteurs journaliers des espaces protégés issue de la région est dominante. Malgré l'existence d'études sur la typologie des visiteurs, celles-ci se basent sur des critères différents. La définition de ces critères n'étant pas toujours la même, une comparaison transalpine est difficile.

3.1.3 Typologie des espaces protégés de l'arc alpin par rapport aux visiteurs

Malgré les données hétérogènes, il a été possible de définir des types d'espaces protégés selon la « fréquentation des visiteurs et leur typologie » (Figure 41) et « le nombre de nuitées dans les espaces protégés et la part des visiteurs originaires du pays où se situe l'espace protégé » (Figure 42). Ces données sur tout l'arc alpin ont été cartographiées. Ces cartes permettent de donner une vue d'ensemble sur ces questions. Les gestionnaires des espaces protégés auront alors la possibilité d'échanger leur expérience sur la thématique avec les espaces dont la typologie des visiteurs est semblable.

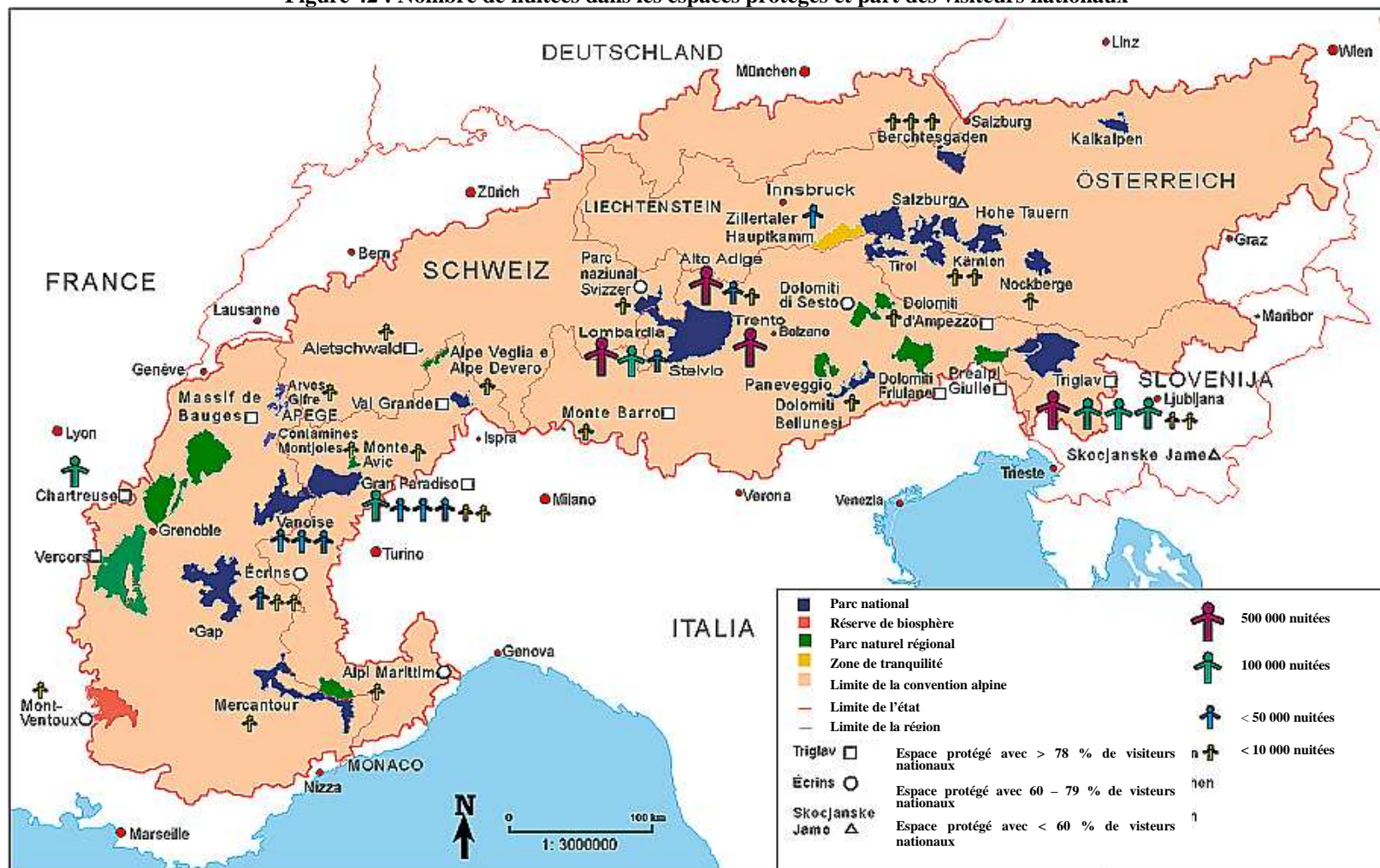
Figure 41: Fréquentation et composition des visiteurs



Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le tourisme dans les espaces protégés des Alpes – Recensement de l'infrastructure et de la fréquentation touristiques afin d'évaluer les retombées sur l'économie régionale

Figure 42 : Nombre de nuitées dans les espaces protégés et part des visiteurs nationaux



Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le tourisme dans les espaces protégés des Alpes – Recensement de l'infrastructure et de la fréquentation touristiques afin d'évaluer les retombées sur l'économie régionale

3.2 INFRASTRUCTURE, OFFRE DE SERVICES ET TRAFIC

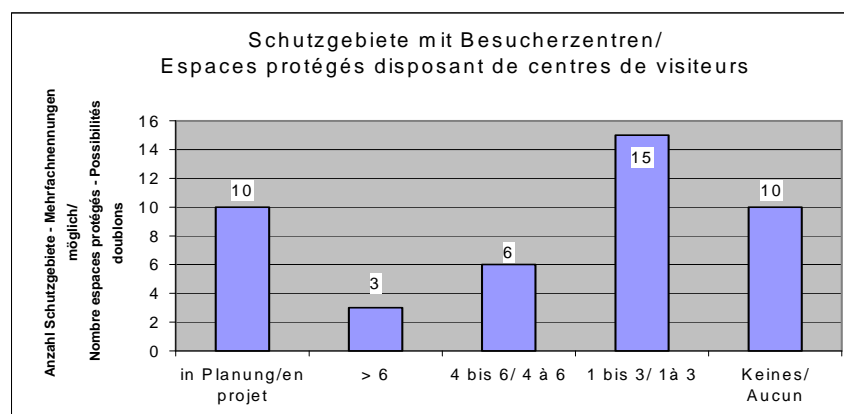
Dans ce chapitre l'offre d'infrastructure et de services a été répertoriée et si possible présentée, en comparaison avec l'ensemble des espaces protégés recensés. Le nombre de centres de visiteurs, des sentiers de randonnée, ainsi que les activités sportives a été recensé et des méthodes de gestion des flux de visiteurs ont ainsi été retenus.

3.2.1 Infrastructure et offre de services

Ce paragraphe indique l'offre touristique des espaces protégés. Il s'agit d'une part des équipements et des infrastructures, et d'autre part des services et des activités sportives.

3.2.1.1 Centres de visiteurs et sentiers éducatifs des espaces protégés

Figure 43 : Espaces protégés disposant de centres de visiteurs



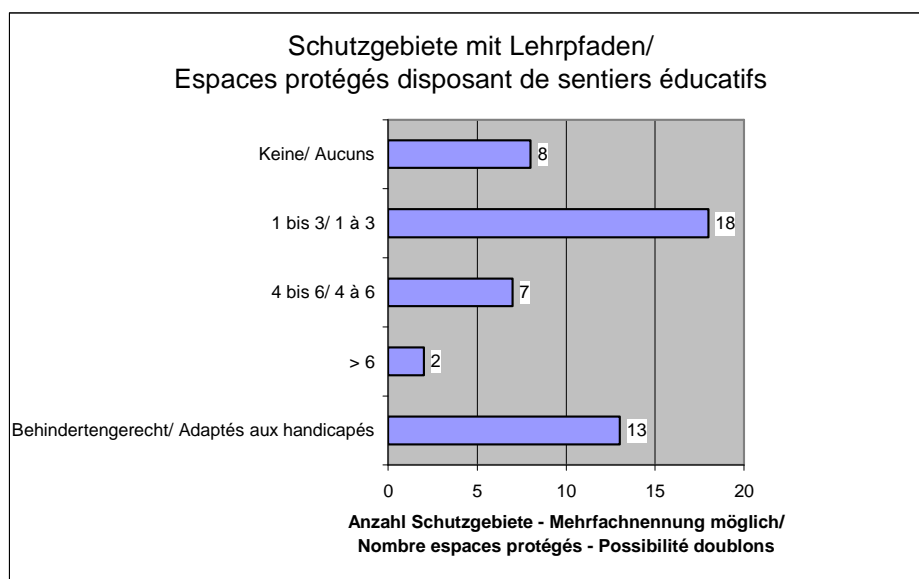
n = 35

Source: Indications des gestionnaires

La figure 43 indique le nombre d'espaces protégés dotés d'un centre de visiteurs. Seulement trois parcs nationaux ont plus de six centres de visiteurs, il s'agit des deux parcs nationaux français des Ecrins et du Mercantour et du parc national italien du Grand Paradis. Dix espaces protégés n'ont pas de centre de visiteurs. De nouveaux centres de visiteurs sont cependant prévus dans dix espaces protégés. La plupart des espaces protégés dispose de 1 à 3 centres de visiteurs.

Il résulte de la figure 44 que 27 espaces protégés interrogés possèdent des sentiers éducatifs dont treize sont dotés d'un, voire, plusieurs sentiers adaptés aux personnes handicapées. Un exemple est le « Flurgehölzwanderweg Virgen » (sentier du bocage) dans le parc national des Hohe Tauern Tyrol, premier sentier éducatif autrichien et alpin adapté aux personnes aveugles.

Figure 44 : Espaces protégés disposant de sentiers éducatifs



n = 35

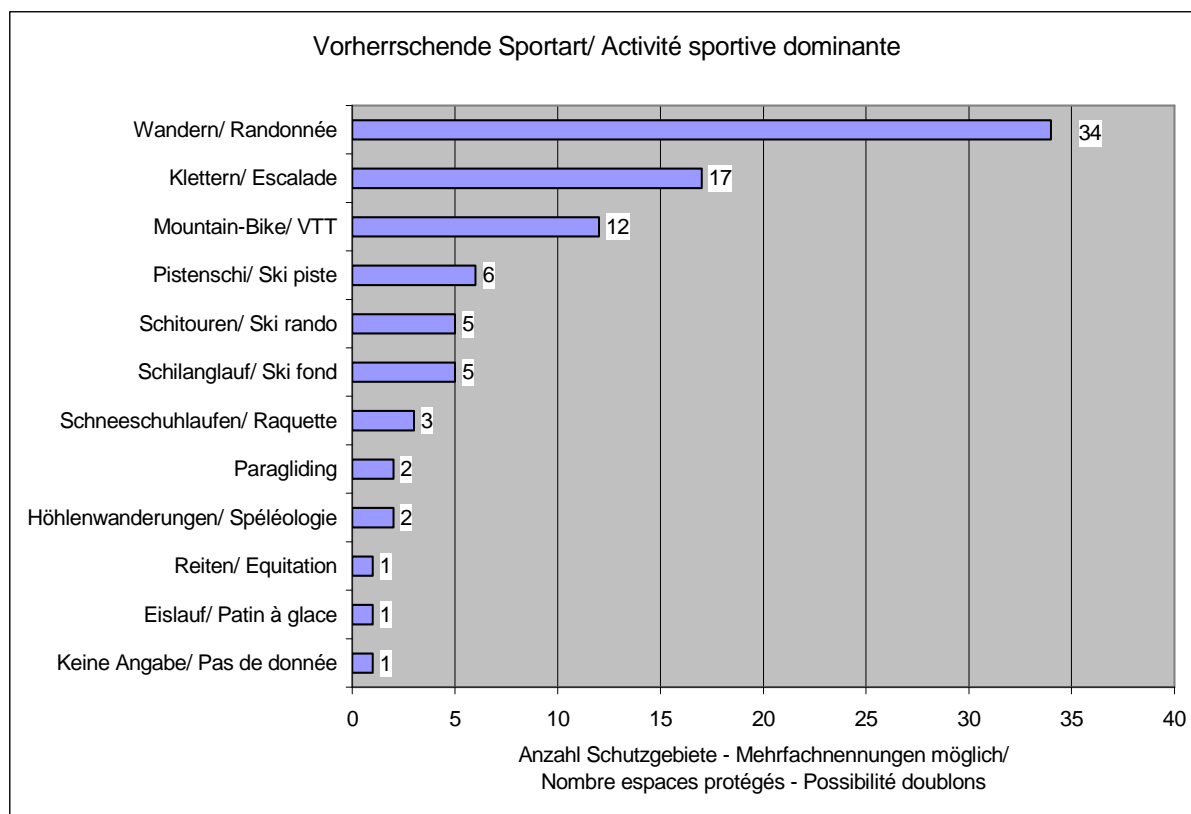
Source : Indications des gestionnaires

Ces cinq dernières années, douze espaces protégés ont aménagé des parkings, dix-sept ont travaillé sur les sentiers de randonnée et les panneaux de signalisation ou ont agrandi ou aménagé des points d'information et les centres de visiteurs.

3.2.1.2 Activité sportive dominante

Le diagramme 45 illustre les activités sportives dominantes au sein des espaces protégés.

Figure 45: Activité sportive dominante



n=35

Source : Indications des gestionnaires

La randonnée pédestre est permise dans tous les espaces protégés, parfois c'est l'unique activité autorisée, comme dans les parcs nationaux Suisse et de Val Grande ou le parc naturel Alpe Veglia e Devero. En outre, dans la réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch et le parc national Suisse cette activité est fortement restreinte aux sentiers aménagés et l'accès est même interdit l'hiver. Près de 50% des gestionnaires ont également indiqué l'escalade comme une activité importante dans l'espace protégé. Par contre, on ne peut faire du VTT que dans un tiers des espaces protégés. La pratique du parapente n'est possible que dans les parcs nationaux du Triglav, des Dolomiti Bellunesi, le parc naturel italien Paneveggio-Pale di San Martino et les parcs naturels régionaux français. Les sports d'eaux vives comme le kayak et le rafting sont importants dans les parcs nationaux du Triglav, du Grand Paradis et du Stelvio Trento.

Le ski alpin est pratiqué dans les parcs nationaux du Triglav et du Stelvio, le parc naturel italien des Dolomiti d'Ampezzo et les parcs naturels régionaux français de Chartreuse, du Massif des Bauges et du Vercors ainsi que dans la réserve de biosphère du Mont Ventoux.

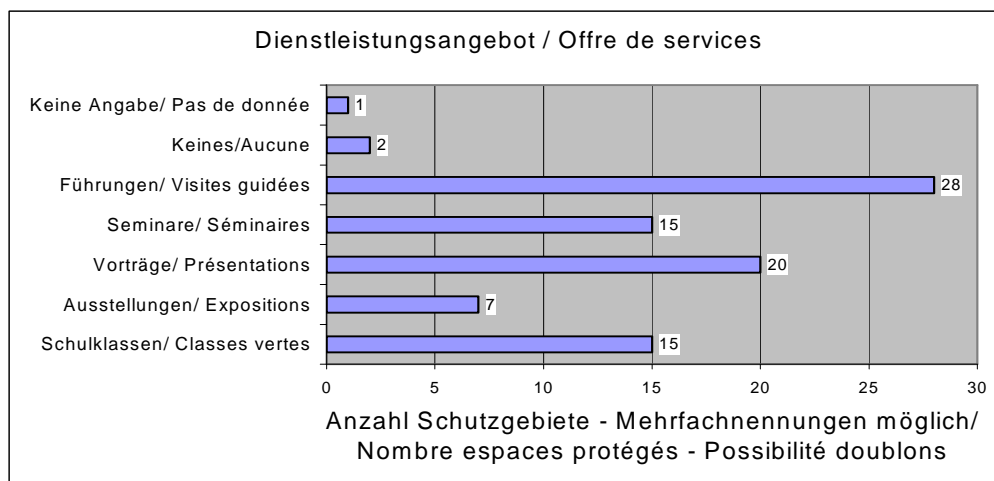
En outre, il existe des téléphériques ouverts aux randonneurs dans le parc naturel Škocjanske jame et la réserve naturelle d'Aletsch, accessible uniquement par ce mode de transport. Des salles de sports ont été construites dans les parcs nationaux du Triglav, du Stelvio ainsi que dans les parcs naturels régionaux français.

Les activités sportives interdites les plus citées sont le camping et la chasse dans quatorze espaces protégés. Dans onze autres espaces protégés, les activités sportives motorisées sont expressément interdites. En outre, le VTT (dix fois), le parapente (sept fois) et divers sports d'eau sont également fréquemment interdits. Cependant, ces restrictions concernent souvent seulement certaines zones ou la zone centrale.

3.2.1.3 Offre de services des espaces protégés

La figure ci-dessous expose les offres de services variées des espaces protégés.

Figure 46 : Offre de services dans les espaces protégés



n = 35

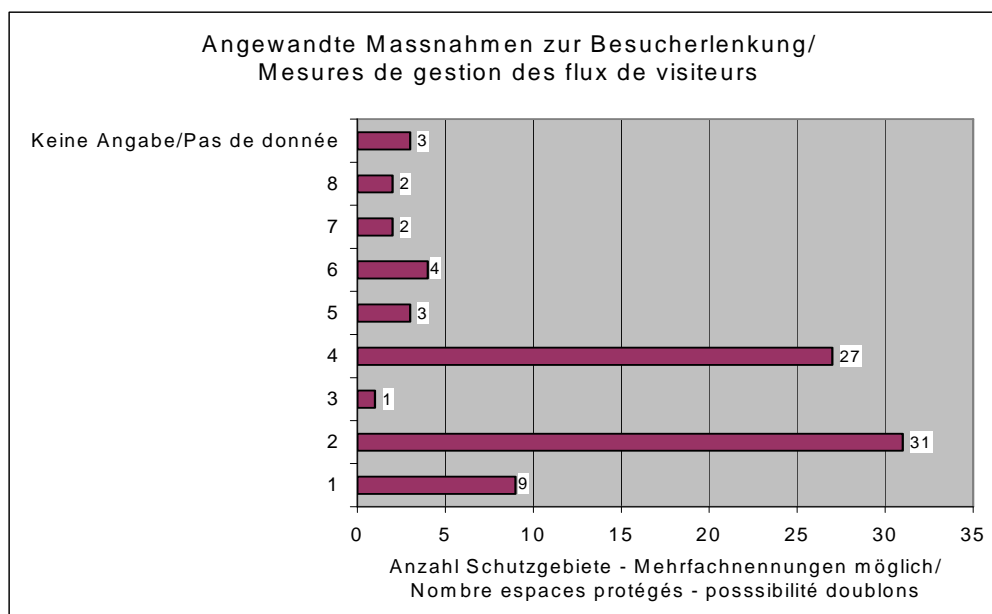
Source: Indications des gestionnaires

Les visites et randonnées guidées font partie des offres de services les plus courantes proposées par les gestionnaires des espaces protégés. Les conférences à thèmes sont, avec 20 citations, également offertes régulièrement. Des classes vertes sont proposées par 15 Espaces protégés, allant de quelques journées d'éducation à l'environnement, jusqu'à des semaines entières d'aventure, avec possibilité de choisir les modules désirés. Des expositions permanentes ou temporaires ont été indiquées par sept gestionnaires (ex. exposition d'aventure du Zillertaler Hauptkamm). Dans les parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de la Chartreuse ainsi que partiellement dans le Vercors l'offre de services se fait uniquement en partenariat avec des entreprises privées. Dans les autres espaces protégés les visites guidées se font souvent sur la base de contrats de travail divers.

3.2.1.4 Mesures de gestion des flux de visiteurs

Le diagramme 47 répertorie les mesures de gestion des flux de visiteurs employées dans les espaces protégés.

Figure 47 : Mesures de gestion des flux de visiteurs



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Légende de la figure 47 :

1	Signalétique	5	En projet
2	Randonnées accompagnées	6	Limitation du nombre de visiteurs
3	Espaces protégés saisonniers	7	Accès interdit
4	Sentiers éducatifs	8	Parkings au niveau des accès principaux

Les mesures de gestion du flux des visiteurs sont guidées par « l'accroissement de la demande » – donc une gestion prioritairement aidée par l'offre (HASSLACHER, 1999). Dans 31 espaces protégés sont ainsi proposées des visites guidées et dans 27 autres on a également aménagé des sentiers éducatifs. Dans dix autres espaces protégés, la signalétique est considérée comme une mesure de gestion des flux de visiteurs. Dans la réserve naturelle du parc naturel Monte Barro, le nombre de visiteurs est restreint à trois cents par jour et à vingt-cinq pour une visite du centre ornithologique. Une autre stratégie est suivie pour le parc national des Hohe Tauern Tyrol dans lequel la signalisation officielle de zones d'intérêt spécifiques est omise par crainte d'éveiller la curiosité du visiteur et de l'attirer ainsi d'avantage. De même, la Réserve de biosphère du Mont Ventoux ne développe pas de promotion des sites archéologiques afin d'éviter de trop fortes concentrations de visiteurs. Dans le parc naturel des Prealpi Giulie, des visites guidées gratuites sont prévues pour les prochaines années, pour parvenir à mettre en place des parkings payants dont le coût inclurait une visite guidée de l'espace protégé.

3.2.1.5 Synthèse intermédiaire

Les centres de visiteurs et les sentiers éducatifs sont parmi les infrastructures les plus importantes des espaces protégés. Lors du renforcement de l'infrastructure, ce sont surtout ces dernières qui sont prises en compte avec les sentiers de randonnée et les parkings. Les activités sportives dominantes sont la randonnée pédestre, l'escalade et le VTT. Dans six espaces protégés le ski est également autorisé. Les services les plus courants sont les visites guidées et les conférences. Ces services sont proposés par des intervenants externes ou le personnel de l'espace protégé, qui ne représente cependant que 10-20% pour les activités touristiques. Il est difficile de déterminer la part du budget affectée aux dépenses touristiques qui, de plus, varient beaucoup selon les Espaces protégés. Il est intéressant de constater que les recettes, provenant de ces offres de services sont minimales, hormis dans les espaces protégés de Škocjanske jame et de la Forêt d'Aletsch. Afin d'éviter des impacts écologiques trop importants engendrés par le tourisme dans les espaces protégés, les gestionnaires insistent sur le renforcement de diverses possibilités d'utilisation aux lieux appropriés.

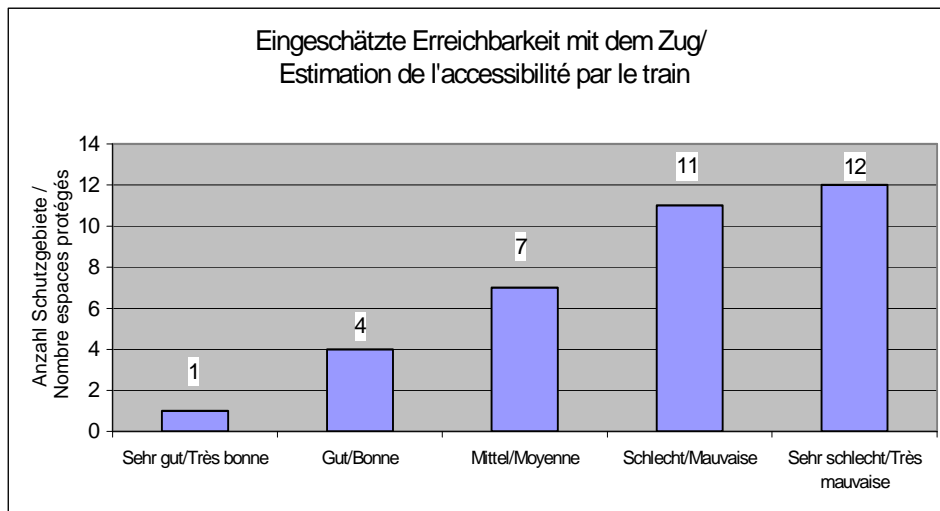
3.2.2 Accessibilité et trafic

La partie 3.2.2 recense l'accessibilité des espaces protégés avec les moyens de transports publics, tente de proposer une comparaison entre les pays et révèle les mesures de gestion du trafic utilisées par les gestionnaires des espaces protégés en vue de restreindre le trafic individuel.

3.2.2.1 Accessibilité aux espaces protégés avec les moyens de transports publics

Les figures 48 et 49 révèlent que l'accès aux espaces protégés au moyen de transports publics est qualifié de moyen à mauvais par les gestionnaires, surtout en ce qui concerne l'accessibilité en train.

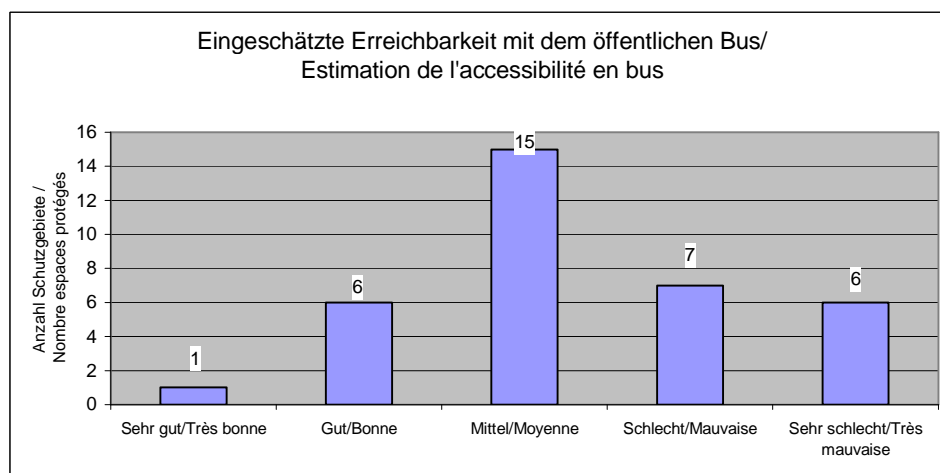
Figure 48 : Estimation de l'accessibilité des espaces protégés par le train



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Figure 49 : Estimation de l'accessibilité en bus

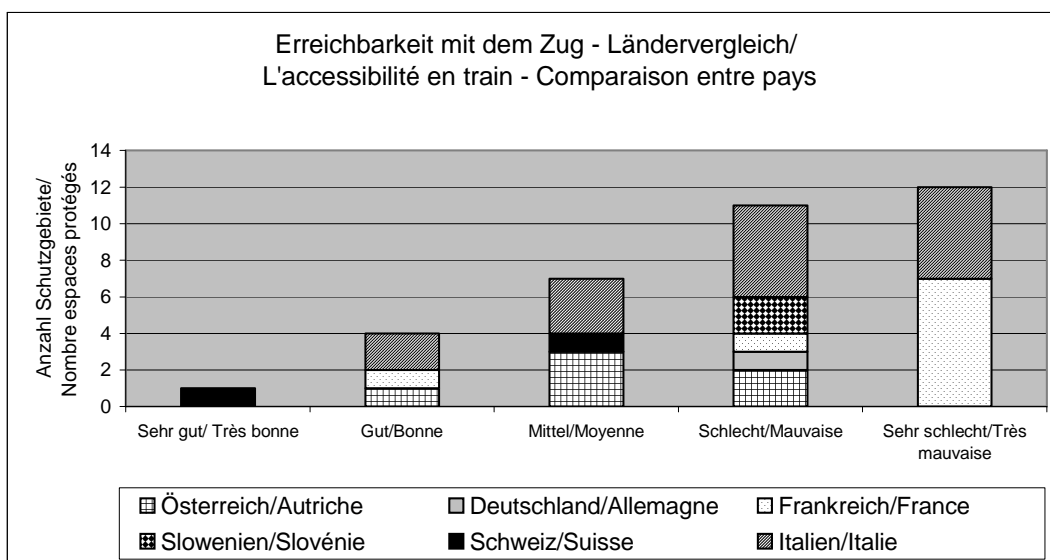


n = 35

Source : Indications des gestionnaires

En comparant les différents pays (Figures 50 et 51) on peut constater que la mauvaise accessibilité aux espaces protégés par le transport public concerne avant tout la France et l'Italie.

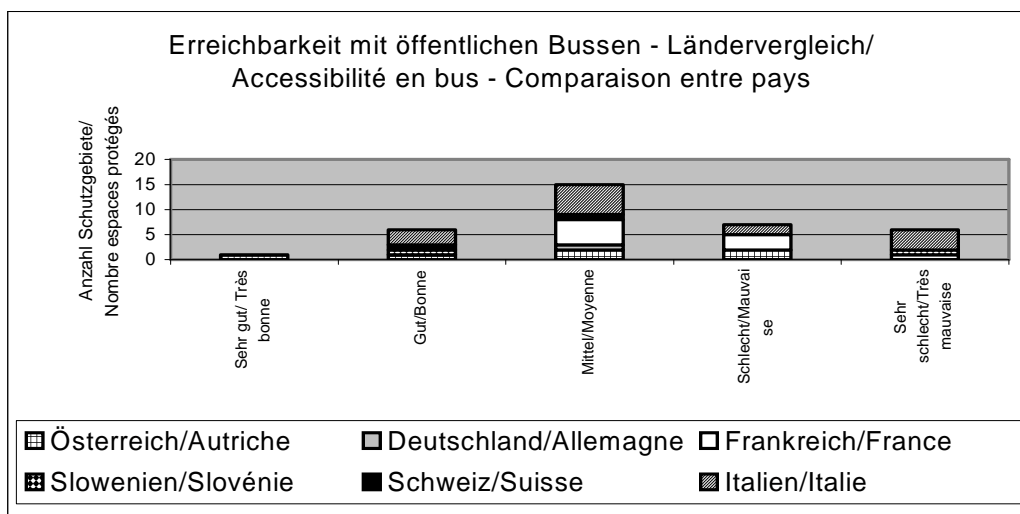
Figure 50 : Comparaison entre pays de l'accessibilité des espaces protégés



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Figure 51: Comparaison entre espaces protégés par rapport à l'accessibilité en bus



n = 35

Source: Indications des gestionnaires

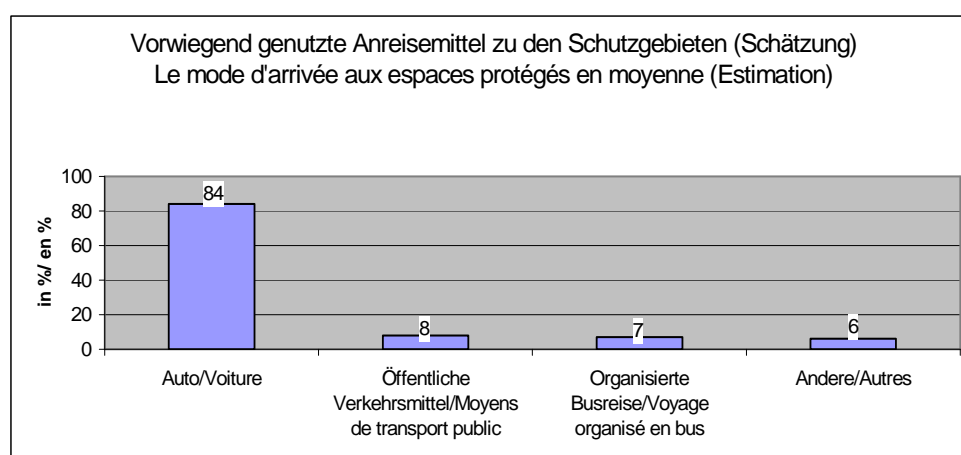
Seuls deux espaces protégés sont facilement accessibles par le train : la réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch et la zone de tranquillité du Zillertaler Hauptkamm. Tous deux se trouvent dans des zones à forte fréquentation touristique, ce qui facilite certainement le développement des moyens de transport. En outre, il faut prendre en compte la situation particulière des parcs

naturels régionaux, au centre de territoires habités, ce qui peut avoir une influence sur l'accessibilité. Notons que deux gestionnaires sur trois ont indiqué une mauvaise à très mauvaise accessibilité.

3.2.2.2 Mode d'arrivée des visiteurs aux espaces protégés

La figure 52 indique l'estimation faite par les gestionnaires quant aux modes de transports utilisés pour accéder aux espaces protégés. Les gestionnaires de six espaces protégés n'ont pas pu donner d'estimation.

Figure 52 : Modes de transports utilisés pour accéder aux espaces protégés (Estimation)



n = 35

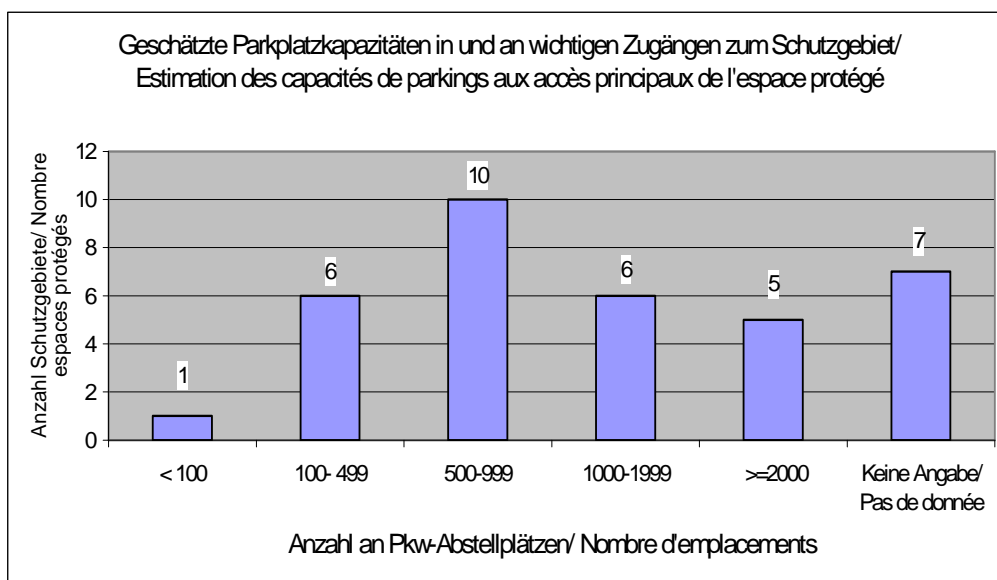
Source : Indications des gestionnaires

Malgré les différences d'accessibilité aux espaces protégés, la voiture est sans aucun doute le moyen le plus utilisé. Par rapport à l'utilisation d'autres moyens de transport, nous avons pu constater lors de la comparaison que différentes catégorisations ont été élaborées. Ainsi, les catégorisations de la figure 52 montrent que les moyens de transports publics sont aussi souvent utilisés que les bus privés pour les voyages organisés.

3.2.2.3 Capacités de parking aux accès principaux des espaces protégés

Le diagramme qui suit indique la capacité moyenne des parkings dans les espaces protégés et aux principaux accès, points de départ des randonnées.

Figure 53 : Estimation de la capacité des parkings aux accès principaux de l'espace protégé



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

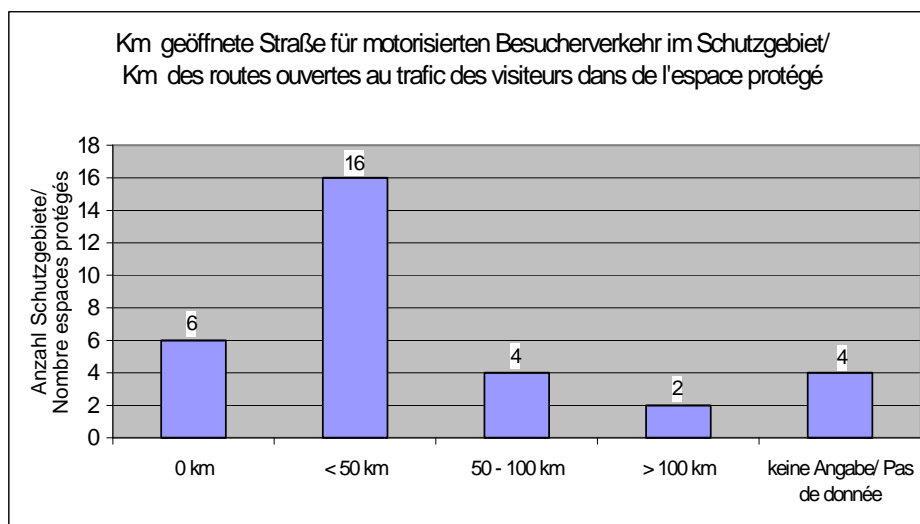
Un grand nombre d'espaces protégés est doté d'une capacité allant de 500 à 1 000 emplacements de parking. Seul, le Parc naturel italien du Mont Avic, indique uniquement 40 emplacements. La capacité la plus importante a été donnée par le Parc national de Berchtesgaden avec 5 620 emplacements.

Les gestionnaires du Parc naturel du Mont Avic ont affirmé que l'accès avec les moyens de transports publics était très mauvais. Le Parc national de Berchtesgaden a indiqué un mauvais accès par le train et un accès moyen en bus.

3.2.2.4 Routes ouvertes au trafic motorisé des visiteurs au sein de l'espace protégé

La figure 54 montre la longueur de routes ouvertes au trafic motorisé des visiteurs au sein de l'espace protégé. Pour ce tableau les parcs naturels régionaux français n'ont pas été pris en compte, en raison de leur situation spécifique – ils englobent des zones habitées, et donc un réseau de transports adapté.

Figure 54 : Km de routes ouvertes pour le trafic motorisé des visiteurs dans l'espace protégé



n = 35

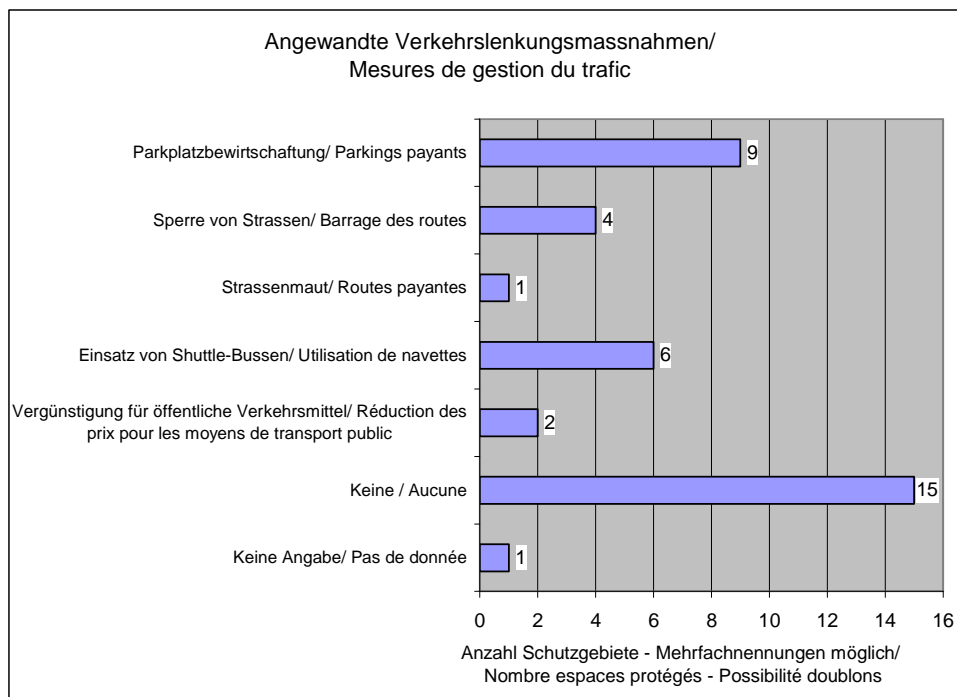
Source : Indications des gestionnaires

Six Espaces protégés ont fermé toutes les routes d'accès à leur territoire. La moitié des espaces protégés dispose de moins de 50 km de routes ouvertes au trafic motorisé de ses visiteurs. En majorité ce sont entre cinq et vingt kilomètres qui sont ouverts, donc une ou deux routes. Dans huit autres espaces protégés l'utilisation est payante. Les espaces ayant plus de 100 km de routes accessibles sont le parc national du Triglav et la part lombarde du parc national du Stelvio, dans aucun des deux les routes ne sont payantes.

3.2.2.5 Mesures de gestion du trafic employées

Les différentes mesures de gestion du trafic sont indiquées dans la figure 55.

Figure 55 : Les différentes mesures de gestion du trafic utilisées dans les espaces protégés



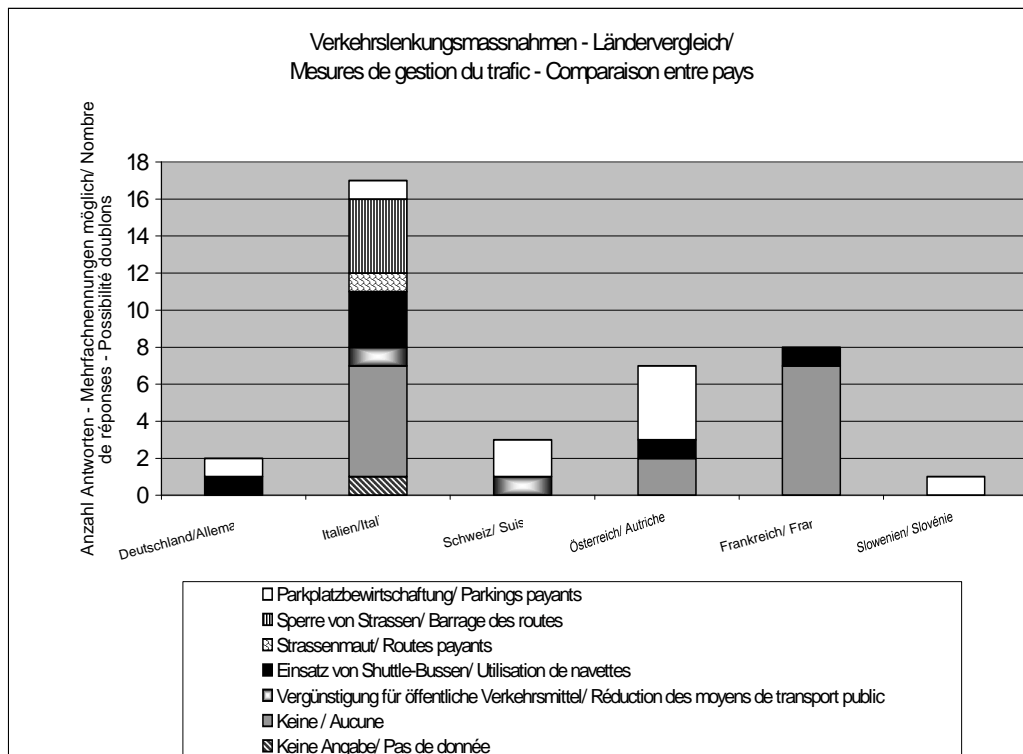
n = 35

Source : Indications des gestionnaires

La méthode de gestion du trafic la plus employée est la mise en place de parkings payants et ce dans neuf espaces protégés. La fermeture de routes est utilisée par quatre espaces protégés et les navettes par six autres. La première de ces mesures est employée uniquement par les parcs naturels et naturels régionaux. Quinze espaces protégés ont indiqué qu'ils n'utilisaient aucune mesure de gestion du trafic.

Différentes mesures de gestion du trafic peuvent être distinguées selon les pays comme le montre la figure 56.

Figure 56 : Utilisation des mesures de gestion du trafic par pays alpin



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Les parkings payants se trouvent surtout dans les espaces protégés autrichiens et suisses. La fermeture des routes, les routes payantes et les navettes sont surtout utilisées par les gestionnaires italiens comme un moyen de gestion. De même, la réduction des prix pour les moyens de transport publics qui n'est pratiquée que par le Parc naturel italien du Monte Barro et la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch.

3.2.2.6 Synthèse intermédiaire

L'accessibilité aux espaces protégés au moyen de transports publics diffère beaucoup entre les pays alpins. Il faut cependant ajouter que les estimations faites par les gestionnaires dépendent certainement aussi des standards nationaux.

Les espaces protégés italiens et français sont estimés d'accès relativement mauvais. Ceci est certainement dû au fait que les réseaux de transport publics sont bien moins développés dans ces deux pays. Malgré tout, la voiture reste le mode de transport le plus employé dans tous les pays alpins. Une grande partie des espaces protégés s'est doté de parkings allant de 500 à 1000 emplacements. Six espaces protégés ne sont pas du tout accessibles par moyens de transport motorisés, et dans la moitié des espaces protégés, une voire deux routes seulement sont ouvertes.

Afin de remédier aux impacts du trafic motorisé, certains gestionnaires ont introduit des mesures de gestion du trafic. Il s'agit des parkings payants en Autriche et en Suisse, de la fermeture de routes et de l'utilisation de navettes dans les espaces protégés italiens. En contradiction avec cela, l'on peut constater un renforcement dans la construction des parkings durant les dernières années.

3.3 ENVIRONNEMENT ET EFFETS ECONOMIQUES

Le chapitre suivant tente de mettre en valeur une vue d'ensemble de l'environnement économique ainsi que des données nécessaires au calcul des retombées économiques. D'une part l'on a indiqué l'utilisation touristique, les degrés d'occupation dans les activités touristiques ainsi que des nuitées et des capacités de la zone d'influence. D'autre part les critères concernant l'importance des retombées dans l'économie régionale ont été analysés plus précisément.

3.3.1 L'environnement économique

Cette première partie du chapitre recense et analyse les données nécessaires au calcul des retombées économiques pour la région.

3.3.1.1 Utilisation saisonnière de la zone d'influence

Deux tiers des espaces protégés se situent dans une région à forte fréquentation touristique, avec une voire deux saisons pointe. Le tableau 4 indique la différence lors des saisons.

Tableau 4 : Utilisation touristique saisonnière des zones d'influence

Utilisation saisonnière de la zone d'influence	
Eté	14
Eté et hiver	15
Hiver	1
Pas d'utilisation touristique importante	10
Pas de données	5

Source : Indications des gestionnaires

Dans les zones d'influence de quelques petits espaces protégés, comme les parcs naturels italiens Mont Avic, Monte Barro ou Alpe Veglia e Devero, qui se trouvent dans des zones industrialisées, l'offre touristique demeure moins développée.

Cinq des gestionnaires interrogés n'ont pas fourni des données et seule la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch a indiqué l'hiver comme saison de fréquentation maximale des visiteurs dans la zone d'influence. Ceci est dû à l'existence d'un domaine skiable à proximité de la « Riederalp ». En revanche, 14 des gestionnaires ont indiqué l'été comme période de pointe pour la fréquentation des visiteurs. Les 15 autres espaces protégés ont expliqué que l'été et l'hiver étaient d'importance égale.

L'environnement touristique détermine fortement les espaces protégés et la décision de leur création. Dans quelques zones d'influence, on considère que la création d'un espace protégé nuit à l'expansion des stations de sports d'hiver. Dans d'autres zones touristiques, la création d'un espace protégé est considérée comme un atout pour le développement touristique.

Le parc national de la Vanoise en France est un bon exemple d'espace protégé soumis à une forte pression touristique due aux stations d'hiver environnantes qui utilisent l'image positive du parc à des fins publicitaires. C'est la zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm qui est considérée par les professionnels du tourisme comme une offre complémentaire à l'offre touristique en général.

Dans ce contexte, il faut souligner que les parcs naturels régionaux français sont semblable à des zones d'influence des parcs nationaux, car ils incluent des zones habitées et par conséquent une offre touristique conventionnelle.

3.3.1.2 Estimation du nombre d'employés dans le secteur du tourisme de la région

Le tableau 5 indique que seuls 12 gestionnaires des espaces protégés interrogés faisaient des estimations quant au pourcentage de personnes employées dans le domaine touristique au sein de la zone d'influence de l'espace. Trois de ces gestionnaires estiment que 30 % des employés exercent une activité dans le tourisme, trois autres pensent que deux tiers des employés travaillent dans le tourisme. Les autres gestionnaires indiquent un pourcentage autour de 10%.

Tableau 5 : Part des employés de la zone d'influence dans le tourisme

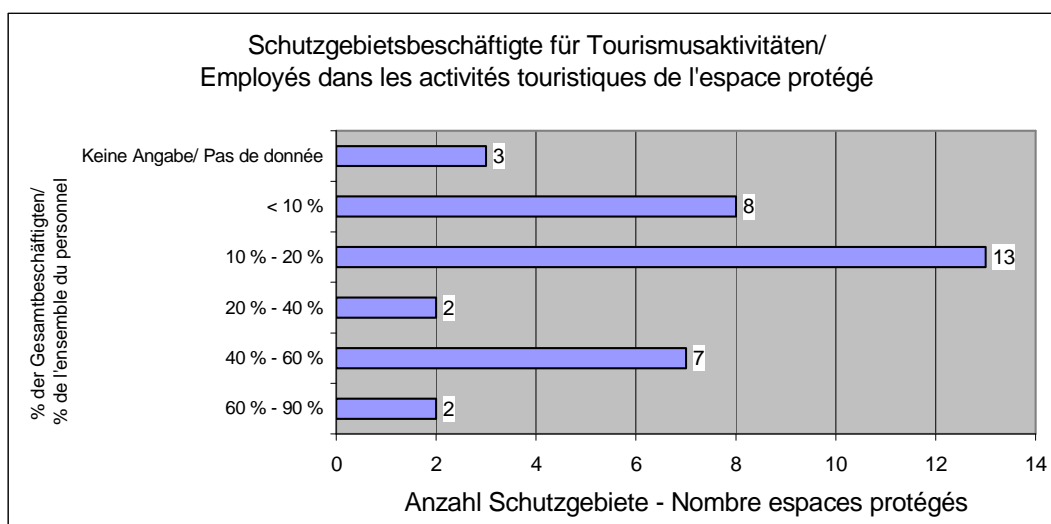
Pourcentage du nombre d'emplois dans l'activité touristique	Nombre des espaces protégés
< 10	1
10	5
25-35	3
60-80	3

Source : Indications des gestionnaires

3.3.1.3 Les emplois touristiques de l'espace protégé

La figure 57 indique la part du personnel des espaces protégés ayant des missions touristiques.

Figure 57 : Employés dans les activités touristiques de l'espace protégé



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Un quart des espaces protégés recensés indiquent que plus de 40% de leurs employés travaillent pour l'accueil touristique. Pour une grande partie des autres gestionnaires ce pourcentage est beaucoup plus bas autour de 20 %, voire moins. Les gestionnaires interrogés ont des difficultés à estimer ce pourcentage l'accueil touristique ne peut pas être facilement différencié. En effet, il s'agit souvent des randonnées accompagnées, de l'entretien de l'infrastructure, de la restauration du patrimoine culturel ou de la location de refuges.

3.3.1.4 Nuitées et capacités des nuitées dans la zone d'influence des espaces protégés

Le tableau 6 indique les nuitées et les capacités d'hébergement dans les zones d'influence des espaces protégés ainsi que les déficits de données. Il s'agit de données (D) d'une part et d'estimations (E) d'autre part.

**Tableau 6 : Capacités des hébergements et nombre de nuitées dans les zones d'influence
des espaces protégés**

Pays	Espace protégé	Nuitées dans la zone d'influence par an		Capacités de lits dans la zone d'influence	
Allemagne	Berchtesgaden	D	2 400 000	D	25 365 (1991)
Suisse	Parc national Svizzer	E	1 500 000	E	13 000
	Aletsch	D	294 015 (1998)		
Slovénie	Triglav	E	935 000		
	Škocjanske jame				
Autriche	Hohe Tauern/ Tyrol	D	1 027 933 (1998)	D	13 246
	Hohe Tauern/ Salzbourg	D	3 940 068 (96/97)		
	Hohe Tauern/ Carinthie	E	367 987		
	Nockberge	D	1 512 803 (1998)		
	Kalkalpen	E/D	671 262	E	12 318
	Zillertaler Hauptkamm	E	147 500	E	10 500
France	Mercantour	E	8 500 000	E	5 500
	Ecrins	E	20 000 000	E	180 000
	Vanoise	E	7 000 000	D	586 950
	Haute-Savoie – Arve-Giffre	E	9 000 000		
	Haute-Savoie – Contamines-Montjoie				
	Mont Ventoux	E	3 371 000	E	6 500
	Vercors	E	3 000 000	E	75 000
	Massif des Bauges				
	Chartreuse*				
Italie	Gran Paradiso	E	313 000	E	350 722
	Val Grande				
	Stelvio/ Alto Adige	D	1 133 218 (1998)	E	12 810
	Stelvio/ Lombardia				
	Stelvio/ Trentino				
	Dolomiti Bellunesi	D	1 192 216 (94/95)	E	5 323
	Mont Avic	E	20 900	E	408
	Monte Barro				
	Alpi Marittime				
	Dolomiti Friulane				
	Sextner Dolomiten/ Dolomiti di Sesto	D	1 251 751 (1998)	E	11 231
	Paneveggio - Pale di San Martino				
	Alpe Veglia e Alpe Devero	E	3 300	E	10 000
Prealpi Giulie					
Dolomiti d'Ampezzo	D	1 192 930 (1998)			

* pas de données sur les nuitées de la zone d'influence, mais pour la région touristique de Phym-Eisenwurzen
Source : Indications des gestionnaires

On a pu constater la difficulté à définir la « zone d'influence ». La plupart des espaces protégés définissent les communes avoisinantes comme zone d'influence, comme c'est le cas pour le Parc national du Grand Paradis ou bien les parcs nationaux de l'Autriche. En France

les espaces protégés s'étendent bien souvent sur deux départements et souvent les recensements statistiques au niveau départemental ne permettent pas – en l'absence de statistiques précises - de différencier une zone spécifiquement liée à l'espace protégé malgré le fait que les Parcs nationaux français ont défini des « zones périphériques ».

Une analyse des données relative au nombre de nuitées passées dans la zone d'influence des espaces protégés permet de distinguer quatre catégories dans les 23 espaces protégés dont les gestionnaires ont répondu à la question. La moitié des gestionnaires a répondu qu'il y avait jusqu'à un million de nuitées. Quelques parcs naturels italiens ont même avancé des chiffres précis, tel que le Parc naturel Alpe Veglia e Alpe Devero avec 3 300 nuitées.

D'autres zones d'influence ont entre deux et trois millions de nuitées et enfin quatre espaces protégés français ont noté un chiffre entre sept et dix millions de nuitées.

En analysant les données, il ne faut pas oublier que les parcs naturels régionaux français ont un statut particulier du au fait que les visiteurs peuvent être hébergés non seulement dans la zone d'influence mais aussi dans l'espace protégé lui-même.

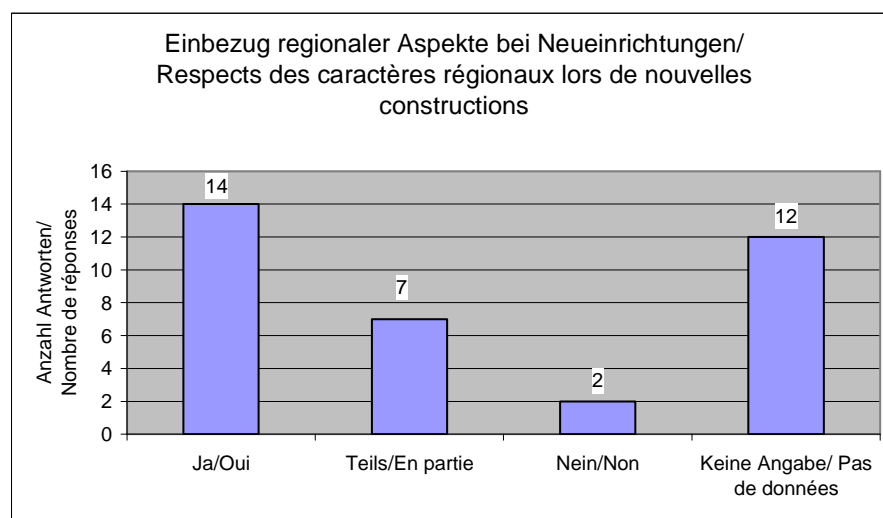
La capacité d'hébergement des espaces protégés diffère beaucoup, ainsi certains gestionnaires ont indiqué de chiffres faibles, tel que le Parc naturel du Mont Avic avec plusieurs centaines de lits, tandis que d'autres, comme les Parcs nationaux du Grand Paradis et de la Vanoise, ont indiqué des chiffres très élevés avec plusieurs centaines de milliers de lits.

Les espaces protégés français, tel que les parcs nationaux des Ecrins et de la Vanoise ainsi que les réserves naturelles de Haute-Savoie donnent des chiffres très élevés de part l'existence de stations de ski dans la région environnante. Enfin, il y a parfois des contradictions entre des recensements élevés pour les nuitées avec des capacités très petites démontrant le problème de définition exacte d'une zone d'influence.

3.3.1.5 Respect des aspects régionaux lors de nouvelles installations

Même si 30% des gestionnaires (11) ont laissé cette question sans réponse, la majorité des 25 autres espaces protégés ont soutenu que les aspects régionaux étaient respectés tant que ceux-ci n'avaient pas d'influence sur la qualité des travaux. Cela concerne particulièrement les nouvelles constructions et la restauration du patrimoine culturel.

Figure 58 : Respects des caractères régionaux lors de nouvelles constructions dans l'espace protégé



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

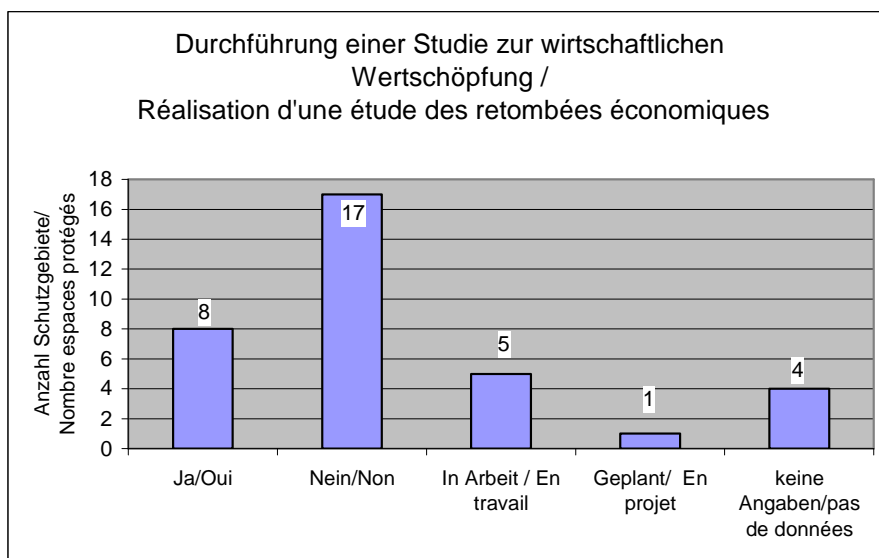
3.3.2 Les effets économiques

Dans ce chapitre, il s'agit de mettre en valeur quels espaces protégés ont d'ores et déjà réalisé une étude d'impact économique sur la région environnante et quels ont été les critères d'évaluation utilisés. De plus, les effets positifs engendrés par la création d'espaces protégés et leur budgets ont été détaillés autant que possible.

3.3.2.1 Réalisation d'une étude d'impact économique de l'espace protégé

Le diagramme ci-dessous révèle le nombre d'espaces protégés qui ont déjà réalisé des études sur l'importance des retombées économiques des espaces protégés ou qui prévoient d'en réaliser une prochainement.

Figure 59 : Réalisation d'une étude sur les retombées économiques



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Sur les gestionnaires interrogés, dix-sept n'ont jamais effectué d'étude qui tente d'estimer l'apport économique de l'espace protégé à sa région. Six gestionnaires ont affirmé qu'une telle étude était prévue ou en phase de réalisation, alors que huit Espaces protégés ont réalisé une telle étude. Cela concerne les Parcs nationaux des Ecrins, des Kalkalpen, des Dolomiti Bellunesi, et des Hohe Tauern ainsi que les Parcs naturels de l'Alpe Veglia e Devero et de la Chartreuse ainsi que la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux.

A l'aide de ces trois exemples, il est possible de dégager rapidement l'importance des divergences entre les études.

Les indicateurs suivants servent de base au Parc national des Ecrins :

- des redressements de relevés statistiques qui proviennent des deux départements sur lesquels il se trouve afin de corréler les visiteurs, les nuitées et les nuitées dans les résidences secondaires avec le territoire ;
- le calcul du chiffre d'affaires d'une année par la multiplication des dépenses par personne et par rapport au nombre de visiteurs ;
- le chiffre d'affaires annuel permet de calculer le nombre d'emploi.

Une étude encore plus complexe a été réalisée pour la création du Parc national des Kalkalpen :

- seule la période de pointe estivale est prise en considération ;
- une analyse de la fréquentation des visiteurs est réalisée en fonction de la surface ;
- en outre, des théories mathématiques permettent d'intégrer les effets induits du revenu dans les calculs sur les retombées économiques, ainsi que des facteurs économiques indirects, comme par exemple des retombées fiscales.

Budgets, dépenses et revenus

Tableau 7 : Budget du tourisme, revenus issus des services effectués dans les espaces protégés et données sur les dépenses journalières des visiteurs

Pays	Espace protégé	Budget (en millions d'Euro)	% du budget pour le tourisme	Revenus (% du budget)	Dépenses (touriste/jour)(Euro)	
					sans nuitée	avec nuitée
Allemagne	Berchtesgaden	2,5	38	0	14,5	47,5
Suisse	Parc naziunal Svizzer	1,5	10	10		54,3
	Aletsch	0,4	80	57	37	
Slovénie	Triglav	0,9	40	25		
	Škocjanske jame	0,4	65	47	10	
Autriche	Hohe Tauern/ Tyrol	1,6	33			
	Hohe Tauern/ Salzbourg					
	Hohe Tauern/ Carinthie					
	Nockberge	0,6	25	6		
	Kalkalpen	0,6		10	5,9	
	Zillertaler Hauptkamm	0,09	33	3,5		
France	Mercantour	3,8	40	3		24,5
	Ecrins					23
	Vanoise	3,8	25	1		
	Haute-Savoie (ici recensées les réserves naturelles « Arve-Giffre » et « Contamines-Montjoie »)	1,2	22	1,4		

Pays	Espace protégé	Budget (en millions d'Euro)	% du budget pour le tourisme	Revenus (% du budget)	Dépenses (touriste/jour) (Euro)	
					sans nuitée	avec nuitée
	Mont Ventoux	0,4		0		23
	Vercors	3,8	40	0		
	Massif des Bauges	1,5	27	3		
	Chartreuse	2,2	13	0	9	
Italie	Gran Paradiso	7,8	45	1	15,6	
	Val Grande	10	51	0,05		
	Stelvio/ Alto-Adige	1,6	1,5	0		
	Stelvio/ Lombardia	2	52	0,8		
	Stelvio/ Trentino					
	Dolomiti Bellunesi	2,5	44	0,8	26	
	Mont Avic	0,5	25	0		
	Monte Barro	0,8	57	3		25
	Alpi Marittime	5,2	50	0,5	16	
	Dolomiti Friulane	1,1	30			
	Sextner Dolomiten/ Dolomiti di Sesto	0,1	66	0		
	Paneveggio Pale di San Martino	2,6	20	4,8		
	Alpe Veglia e Devero	0,08	22	5		
	Prealpi Giulie					
	Dolomiti d'Ampezzo	5	45	9		

Source : Indications des gestionnaires. Les champs foncés dans le tableau 7 indiquent l'absence de données

Comme l'indique le tableau, le pourcentage du budget des Espaces protégés investi dans les activités touristiques diffère de façon significative selon les espaces et ne prend pas toujours la même importance par rapport au budget global. Il est difficile de distinguer les investissements liés au tourisme au sein des différents postes budgétaires.

Une part importante du budget de la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch est investi dans les activités proposées aux visiteurs. Près des deux tiers du budget des Parcs naturels Škocjanske jame et Dolomiti di Sesto sont investis pour l'accueil des visiteurs. Les dépenses les plus faibles sont effectuées dans le Parc national du Stelvio Haut-Adige, mais la répartition budgétaire est différente de celle de la partie lombarde de ce même espace.

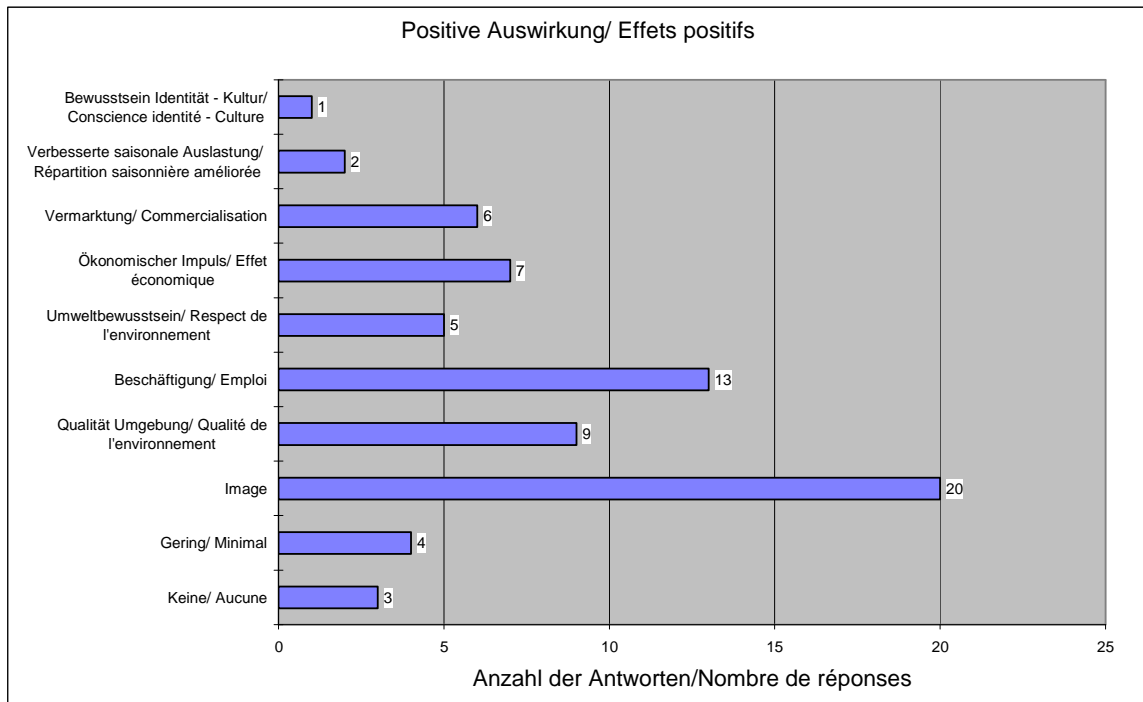
Les revenus des Espaces protégés provenant des entrées payantes aux conférences et visites guidées, sont inférieurs à 10%, hormis pour le Parc naturel Škocjanske jame, le Parc national du Triglav et la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch. L'obligation de payer pour visiter les grottes de Škocjanske jame, pour la Forêt d'Aletsch et la Villa Cassel (visites guidées, produits divers, ...) procure des ressources importantes. Dans le Parc national du Triglav, ce sont les revenus du centre de visiteurs de Trenta qui permettent d'augmenter les recettes.

Peu d'indications sont données sur les dépenses journalières des touristes qui visitent l'espace protégé et sa zone d'influence. Si l'on prend en considération les dépenses liées à l'hébergement, les plus élevées ont été relevées dans le Parc national de Berchtesgaden et dans le Parc national suisse avec 47.5 et 54.3 EURO (taux d'août 1999). Quant aux dépenses journalières, omission faite de celles liées à l'hébergement, les plus importantes sont signalées par la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch avec 37 EURO.

3.3.2.2 Evaluation qualitative des effets provoqués par la création de l'espace protégé

Dans la figure ci-dessous, les gestionnaires ont cité l'ensemble des effets positifs les plus importants survenus grâce à la création d'espaces protégés.

Figure 60 : Evaluation des effets liés à la création de l'espace protégé



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Le gain d'image est l'effet positif le plus cité. Treize gestionnaires ont également indiqué l'effet sur l'emploi et une revivification de l'économie ainsi que de la qualité de l'environnement.

3.3.2.3 Synthèse intermédiaire

Ce chapitre aborde les valeurs significatives de l'impact économique du tourisme dans l'espace protégé.

Vingt gestionnaires ont indiqué que l'espace se trouve dans une région à double saison touristique. On souligne que la saisonnalité détermine souvent le tourisme dans les espaces protégés.

Douze des gestionnaires interrogés ont pu donner des estimations quant à la dynamique des emplois (dans le domaine du tourisme) générée par l'espace protégé dans la zone d'influence. La création d'emplois (5 réponses) représenterait 10 % des emplois totaux. Il n'est cependant pas toujours évident de dire quels emplois sont directement liés au secteur du tourisme. Les gestionnaires indiquent (21 des 32 réponses) que moins de 20 % de leur personnel intervient dans les activités liées au tourisme.

Concernant le nombre de nuitées, il n'a pas toujours été possible d'analyser quelles formes d'hébergement ont été prises en considération dans les recensements. Un autre problème rencontré a été de définir une zone d'influence (ex. en France, les recensements sont effectués par département). Par conséquent, l'attribution du nombre de nuitées à une zone est difficile. Les données recensées (23) s'inscrivent dans une fourchette allant de 3 300 nuitées autour du parc naturel Alpe Veglia e Alpe Devero à 20 millions dans la zone d'influence du parc national des Ecrins. Les données relatives aux capacités d'hébergement dans les zones d'influence ne sont disponibles que pour les deux tiers des espaces protégés. En ce qui concerne le parc national des Ecrins, elles s'élèvent à 180 000 lits (Estimation) et à seulement 408 lits dans le parc naturel du Mont Avic.

On dispose de moins de données encore concernant les dépenses des touristes dans les espaces protégés et dans la zone d'influence. Les chiffres annoncés vont de 5.9 EURO (sans nuitée) dans le parc national des Kalkalpen. à 54.3 EURO (nuitées incluses/taux août 1999) dans la réserve de la Forêt d'Aletsch.

Des études sur les retombées économiques permettent de mieux définir les effets régionaux du tourisme dans les espaces protégés. Mais seuls huit espaces protégés ont réalisé une telle étude. Les indicateurs de base diffèrent d'une étude à l'autre et ne permettent pas une comparaison alpine.

Pour beaucoup de gestionnaires, il est difficile de séparer le budget attribué au tourisme du budget global. C'est la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch qui investit la part la plus importante de son budget dans les activités touristiques. En relation avec le budget de l'espace protégé, il est à noter que les recettes issues des prestations liées à l'accueil des visiteurs constituent plus de 10 % du budget global dans les trois espaces protégés suivants : la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch, le Parc naturel de Škocjanske jame et le Parc national du Triglav.

Enfin, dans les effets estimés être liés à l'institution d'un espace protégé dans la région, l'amélioration de l'image positive est citée avant la création d'emplois.

3.4 COOPERATION, INFORMATION, COMMUNICATION

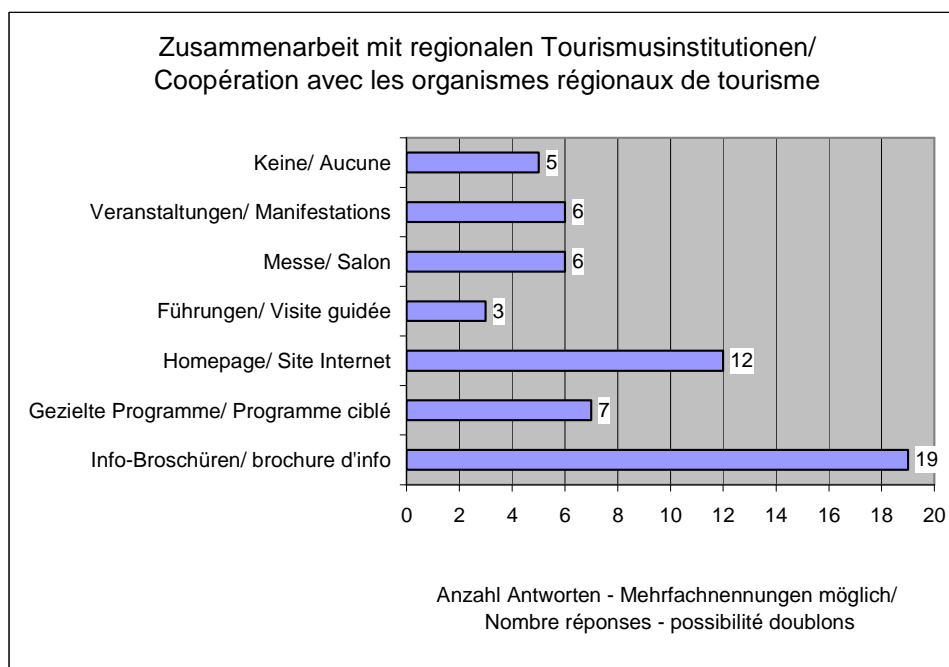
Le dernier chapitre aborde l'information et la communication des Espaces protégés. Il s'agit ici de montrer ce que font les Espaces protégés pour se faire connaître et quelles coopérations ont été mises en place avec les organismes locaux de tourisme et les sponsors. De plus ce chapitre présente l'importance et les cibles de cette communication ainsi que les labels existants.

3.4.1 Coopération

3.4.1.1 Coopération avec les organismes locaux

La coopération avec les organismes locaux se restreint souvent à des dépliants communs. Internet offre une possibilité plus rapide et plus efficace (12 réponses), du moins au niveau de liens indiquant l'existence de l'espace protégé. Aucune coopération n'a été signalée par au moins cinq espaces protégés.

Figure 61 : Coopération avec des organismes régionaux de tourisme

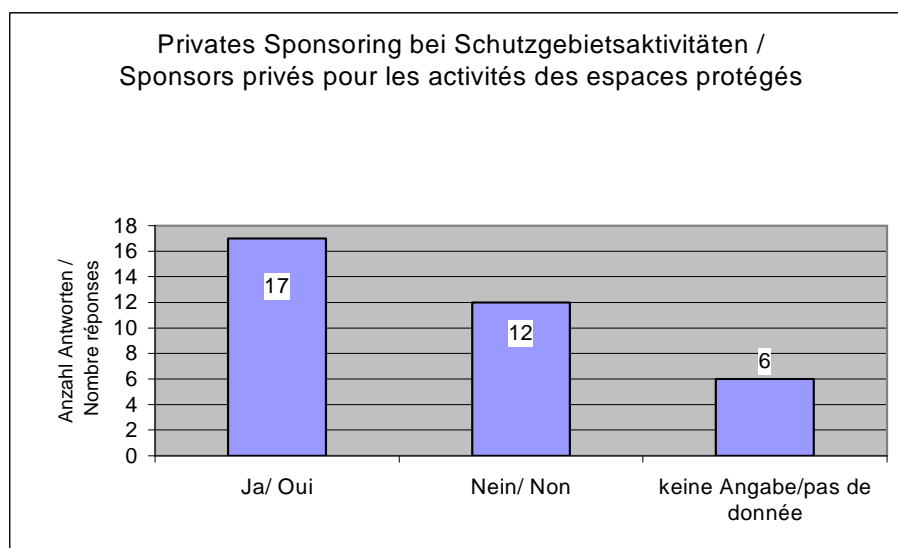


n = 35

Source : Indications des gestionnaires

3.4.1.2 Sponsors privés pour les activités des espaces protégés

Figure 62 : Sponsors privés pour les activités de l'espace protégé



n = 35

Source : Indications des gestionnaires

Le sponsoring est un moyen pour les espaces protégés d'acquérir des financements supplémentaires. Il est utilisé par la moitié des espaces protégés recensés comme l'indique la figure 62.

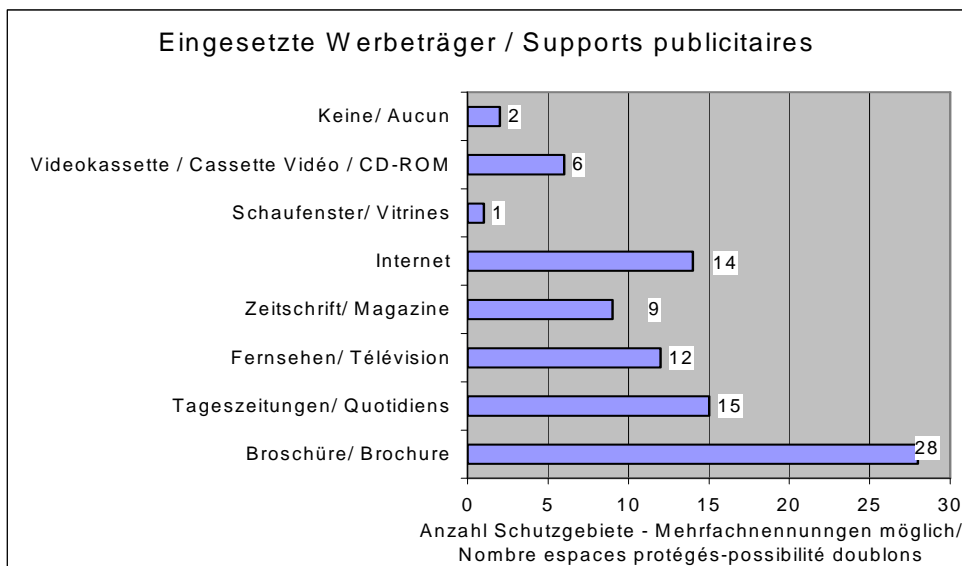
Dans 17 des espaces protégés, le sponsoring de certaines activités provient d'entreprises ou de personnes privées. Les utilisations sont aussi diverses que la réalisation de CD-ROM (Parc national Dolomiti Bellunesi), la mise en place d'un jardin de plantes aromatiques (Parc national des Hohe Tauern Salzbourg) ou l'organisation de manifestations, comme par exemple le cinéma de plein air de la Forêt d'Aletsch. Le Parc national des Hohe Tauern a, entre autres, une association des amis du parc, un regroupement de privés et d'entreprises qui cofinancent certaines activités du Parc National.

3.4.2 Information et communication

3.4.2.1 Supports publicitaires

Les dépliants, les annonces dans des journaux quotidiens ainsi que les messages publicitaires télévisés font partie des moyens de promotion classiques. Internet est également employé par 12 espaces protégés comme outil de promotion et d'information.

Figure 63 : Supports publicitaires pour la communication externe



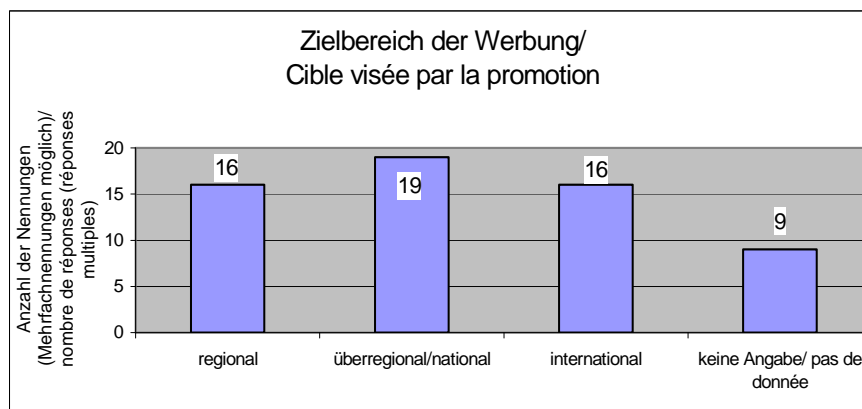
n = 35

Source : Indications des gestionnaires

3.4.2.2 Cible visée par la promotion :

Comme l'indique la figure 64, il est généralement possible de déceler un effort similaire de la part des gestionnaires pour faire connaître l'espace protégé à un niveau régional, supra-régional ainsi que national.

Figure 64: Cible visée par la promotion des espaces protégés



n = 26

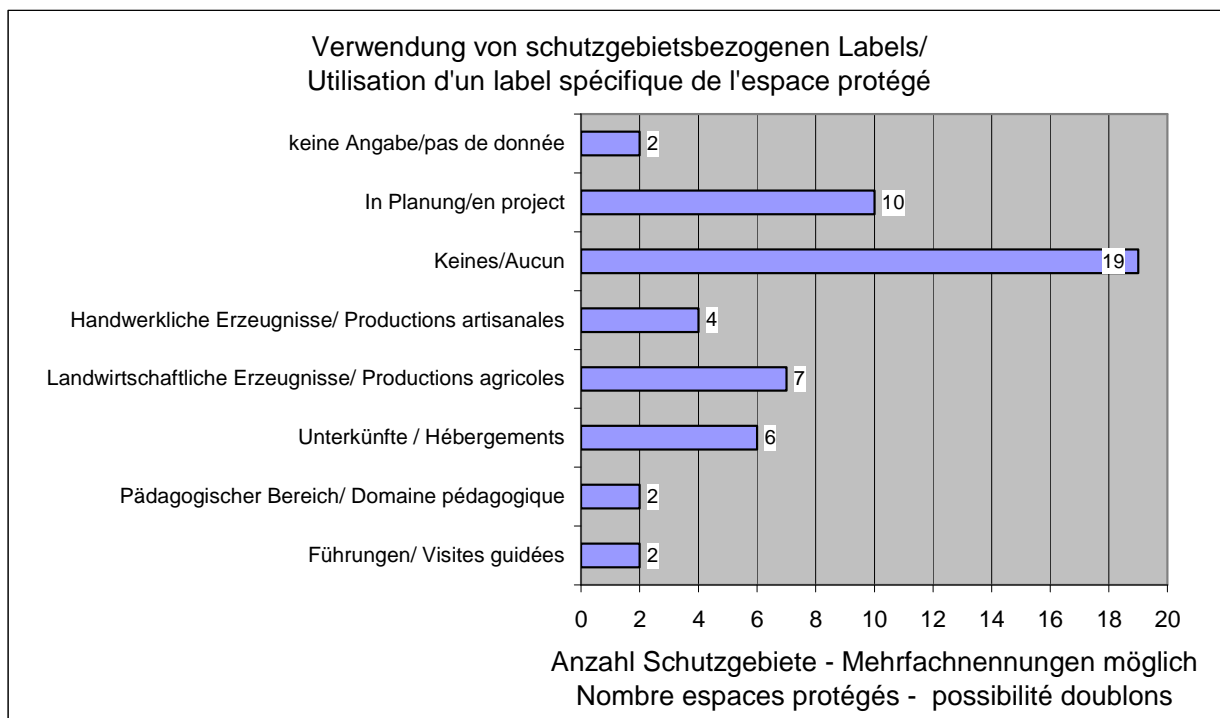
Source : Indications des gestionnaires

Cependant, certains Espaces protégés semblent agir différemment : le Parc national de la Vanoise se fait connaître uniquement au niveau régional, quand bien même sa zone d'influence est très touristique. Il en est de même pour le Parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo qui semble s'attacher d'abord à une promotion régionale. La Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm, dont la création est en partie due à un environnement déjà hautement fréquenté auparavant, mise autant sur une publicité régionale que nationale.

3.4.2.3 Marques et labels de qualité dans les zones d'influence des espaces protégés :

Les marques d'espaces protégés concernent avant tout des produits agricoles et artisanaux, et les labels de qualité les établissements d'accueil.

Figure 65 : Utilisation de labels référents à l'espace protégé



n=35

Source : Indications des gestionnaires

Dans le domaine pédagogique, seuls trois Espaces protégés français possèdent des labels de qualité (Les Ecrins et les deux Réserves naturelles de Haute-Savoie). Des labels de qualité pour les visites guidées n'existent que dans le Parc national du Mercantour et dans la partie lombarde du Parc national du Stelvio. En outre, il existe un label pour des entreprises de production et de services locaux dans le Parc national des Kalkalpen.

Sur un total de 35 Espaces protégés, 19 n'utilisent aucun label en lien direct avec le territoire protégé. Cependant neuf d'entre eux affirment qu'un label est en phase d'élaboration : visites guidées (Ecrins, Stelvio-Trentin et Stelvio-Tyrol du Sud) et hébergement (Vanoise, Stelvio Trentin et Haut-Adige ainsi que Dolomiti Bellunesi) par exemple.

La zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm a décidé de ne pas créer un label spécifique. Ici le label de qualité « Tyrol du Sud » a une image tellement forte que cela n'aurait pas de sens de créer un label propre à l'espace. L'objectif d'un label est de permettre une amélioration de l'image et une augmentation des recettes issues de la vente des produits. Dans ce cas précis l'investissement serait trop important par rapport à un éventuel avantage ; les visiteurs viennent dans la région en raison du label de qualité déjà bien connu du Tyrol.

3.4.2.4 Synthèse intermédiaire

Un grand nombre d'espaces protégés travaille déjà en coopération avec des organismes locaux du tourisme ou des entreprises privées. Pourtant, cette coopération est encore irrégulière et donne rarement des résultats concrets. Généralement, les gestionnaires ont attribué une importance égale au fait de faire connaître le parc au niveau régional, national et international. Internet en tant que moyen de communication et d'information, offre une solution rapide et simple, du moins pour promouvoir l'espace protégé. Quatorze gestionnaires disent utiliser Internet actuellement.

Dix-sept Espaces protégés utilisent le sponsoring pour la fabrication de CD-ROM ou l'organisation de festivals en plein air et de manifestations cinématographiques.

Plus de la moitié des Espaces protégés n'utilisent pas de labels, en relation avec le territoire protégé. Cependant neuf gestionnaires ont expliqué qu'un label était en phase d'élaboration. La plupart des labels employés concernent l'agriculture et l'artisanat ainsi que plus récemment l'hébergement. Il est intéressant de constater que les espaces protégés, simultanément à d'autres professionnels du tourisme, ressentent finalement le besoin d'obtenir une plus grande notoriété et d'établir une plus grande garantie de qualité quant à l'origine de leurs produits pour les visiteurs.

4 CONCLUSION

4.1 DISPONIBILITE DES DONNEES

La disponibilité des données est une base pour le travail futur des espaces protégés alpins dans le domaine du tourisme. Les réponses sont de trois types :

• Données	Proviennent d'études ou de relevés personnels non publiés
• Estimations	Proviennent de l'expérience et de la connaissance du représentant de l'espace protégé interrogé
• Déficits	Absence de données ou données indisponibles

La situation peut être qualifiée de relativement hétérogène. La disponibilité des données varie beaucoup selon les thèmes. Il est possible de dégager trois points principaux.

4.1.1 Données concernant la fréquentation des visiteurs

- Les informations sont disponibles de manière très irrégulière. Les estimations prévalent sur les données.
- Les données sur la fréquentation des visiteurs sont basées sur des indicateurs différents.
- Le nombre de visiteurs est recensé de manière partielle ou extrapolé à partir des estimations.
- Les pointes de fréquentation sont pour la plupart estimées.
- Lorsqu'elles sont disponibles, les données relatives aux nuitées sont limitées à certains type d'hébergement. Par exemple, l'indication de données concernant les nuitées dans les refuges s'est avérée difficile.

4.1.2 Données concernant l'environnement économique

- En France, le recensement du nombre de nuitées et des capacités d'accueil est entrepris par département et parfois réparti par saison ; ce qui empêche de réaliser une classification détaillée des nuitées et des capacités.
 - L'indication des données concernant les nuitées et les capacités est de nature variée. En France, par exemple, les résidences secondaires sont souvent prises en compte dans les statistiques. Les estimations représentant 50% du total, la possibilité de comparaison alpine reste très restreinte.
 - Les données concernant les nuitées et les capacités dans la région n'ont été relevées ou estimées que partiellement.
 - Il y a peu de clarté quant au nombre d'emplois directement attribuables au secteur du tourisme.
-
-

4.1.3 Autres problématiques

- Les données n'ont été relevées que partiellement ou superficiellement.
 - Lors des recensements qui demandent une classification (p.ex. mode d'arrivée, typologie des visiteurs, etc.), les catégories diffèrent (regroupement différent des tranches d'âge, de la taille des groupes, etc.)
 - Les recensements sont entrepris par intervalles irréguliers. Cela ne permet pas de comparaison homogène dans le temps.
-

-
- Les études réalisées concernant les retombées économiques présentent différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
 - Certaines problématiques, telles que le trafic, les activités sportives au sein de l'espace protégé, etc. sont comparables seulement de manière limitée étant donné les divers statuts de protection des espaces protégés.
-

En conséquence il est possible de déceler un déficit des données et des possibilités de comparaison du tourisme dans les espaces protégés alpins.

Ces déficits se distinguent par deux types de facteurs :

<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs externes: 	Caractéristiques spécifiques des statistiques nationales et des statuts de protection différents.
<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs internes: 	Les données non recensées ne sont pas toujours indisponibles. Cette lacune provient des gestionnaires des espaces protégés eux-mêmes et d'une communication insuffisante avec les organismes de tourisme régionaux.

4.2 THEMATIQUES

Malgré l'hétérogénéité des données, il y a suffisamment d'indications pour permettre une classification thématique :

4.2.1 La cartographie disponible dans les espaces protégés

Celle-ci diffère au niveau de la forme ainsi que des thèmes et des informations utilisées. Une « identification alpine » commune n'existe pas. Des informations quant à l'accessibilité par les transports publics, l'offre de services ou encore aux labels régionaux de qualité sont rarement présentées.

4.2.2 Données relatives aux visiteurs

- La fréquentation des visiteurs diffère beaucoup, malgré une comparabilité limitée. Les chiffres vont d'une estimation de deux millions dans le parc national du Triglav jusqu'à 15000 dans les parc naturels italiens Alpe Veglia e Devero et Monte Barro. Les chiffres les plus élevés se retrouvent dans les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux français et les parcs naturels italiens.
- Peu d'informations concernant la typologie et le comportement des visiteurs des espaces protégés sont disponibles (activités sportives, la fréquence des visites dans les refuges et restaurants ou la réitération des visites,...).
- Bien que les estimations prévalent sur les données, la plupart des espaces protégés ont indiqué qu'une grande partie de ses visiteurs venaient de la région environnante. De même les visites journalières sont plus importantes que les touristes en séjour.

-
- La répartition saisonnière est rarement connue précisément. Les estimations indiquent, de manière homogène, des pointes de fréquentation en été et pendant les périodes de vacances, hormis les espaces protégés fréquentés pour les sports d'hiver. On essaye d'équilibrer cette tendance à l'aide de « classes vertes » et de « projets jeunes » durant le printemps et l'automne.
 - Les pointes de fréquentation sont connues sous forme d'estimations dans la plupart des cas. Les gestionnaires tentent en général de concentrer les visiteurs dans les périphéries des espaces protégés au moyen d'infrastructures et d'offres de services. Au sein même des zones protégées, les concentrations sont plutôt dues à des sites d'attraction particulière ou des sommets spécifiques.
 - Dans la majorité des espaces protégés, le rôle de l'infrastructure touristique est primordial. Hormis les sentiers balisés classiques, les administrations mettent l'accent sur les sentiers éducatifs, les centres de visiteurs ainsi que les chemins de randonnée et les parkings. Il est intéressant de noter que l'on assiste rarement à une réduction de l'infrastructure. Cette dernière concerne l'enlèvement d'anciens téléphériques ainsi que la simplification des réseaux de sentiers.
 - L'offre de services se traduit sous forme de visites guidées, de conférences et de programmes éducatifs pour les écoles. Hormis pour la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch et le Parc naturel de Škocjanske jame, les revenus générés par ces activités sont minimes.
-

Les mesures de gestion des visiteurs et du trafic sont employées dans la plupart des espaces protégés mais avec une intensité variable.

4.2.3 Mesures de gestion des flux de visiteurs et du trafic

- Les mesures de gestion des visiteurs sont essentiellement des visites guidées, de la signalisation et de l'entretien actif des chemins de randonnée.
 - Les mesures de gestion du trafic se présentent, quant à elles, sous forme de parkings payants, de routes fermées et de navettes. Ces mesures ne sont pas toujours efficaces, souvent mal acceptées localement et trop coûteuses. Même parmi les gestionnaires des espaces protégés, le souhait de réduire le trafic individuel n'existe pas toujours. Ce trafic, estimé important surtout en France et en Italie, et l'accessibilité au moyen de transports publics, estimée mauvaise dans ces pays, est problématique.
-
-

4.2.4 L'environnement économique

- La définition ou la délimitation d'une région environnante reste un sujet central et problématique pour les espaces protégés alpins. Le périmètre d'influence pour l'économie régionale et sa taille sont peu ou pas connus de la plupart des espaces protégés. La problématique qui en résulte pour la situation des données est traitée en détail au paragraphe 4.1.
 - Les données et les estimations de nuitées et de capacités d'hébergement, indiquant clairement quelles communes de la région environnante sont soumises à de fortes concentrations touristiques, sont difficilement accessibles. Il en est de même pour les indications concernant les dépenses des touristes dans la région ainsi que les effets sur l'emploi survenus grâce au tourisme.
 - Les gestionnaires des espaces protégés connaissent mal l'offre touristique de la région environnante.
-

-
- L'environnement touristique des espaces protégés a une influence sur la zone périphérique. Si cette zone est soumise à de fortes pressions de la part de l'utilisateur, la mise en place d'un espace protégé est considérée, de la part des organismes de tourisme dans certaines régions, comme un frein à une viabilisation future (du tourisme de sports d'hiver). Ailleurs cette création est une diversification bienvenue et un complément à l'offre touristique de la région. Parfois, l'image positive de l'espace protégé est intégrée dans la publicité, même pour les sports d'hiver, de la zone d'influence (ex . Parc national de la Vanoise).
-
-

4.2.5 Coopération active avec les professionnels du tourisme de la région

-
- Avec les organismes régionaux de tourisme la coopération reste classique : publication de dépliants communs, accords concernant certaines conférences et création de liens entre les sites Internet.
 - Des labels spécifiques aux espaces protégés sont couramment utilisés dans la moitié des espaces protégés interrogés, dans les domaines de l'agriculture, l'hébergement ainsi que l'artisanat. En outre, un grand nombre d'autres espaces protégés a exprimé un fort intérêt pour la mise en place de labels de qualité dans leur région.
 - Le sponsoring privé, pour diverses activités et investissements, est courant dans dix-sept espaces protégés. Cependant cette pratique va être renforcée par beaucoup de gestionnaires.
-

4.3 CHAMPS D'ACTION ET BESOINS DE RECHERCHE

Le présente étude tient lieu de base de travail, en vue d'une amélioration future du recensement de données et de la collaboration entre les espaces protégés de l'arc alpin. Malgré la grande quantité de déficits, l'étude indique qu'il existe suffisamment d'informations disponibles pour élaborer des champs d'actions précis permettant la poursuite du travail.

4.3.1 Champ d'action 1: Recensement comparatif du nombre de visiteurs de chaque espace protégé

Un recensement plus précis serait bienvenu afin de :

- pouvoir comparer dans le futur la fréquentation de visiteurs entre tous les espaces protégés ;
 - procéder à une meilleure analyse des impacts écologiques dus aux concentrations de visiteurs : cela représente une étape de travail primordiale pour « Le Réseau Alpin des Espaces Protégés » ;
 - parvenir à des conclusions quant aux « retombées économiques » et à la production de revenus au sein de l'espace protégé.
-

En raison de la multitude des méthodes employées, une série d'indicateurs est proposée sur la page suivante. Ces derniers pourraient servir de base de travail dans le recensement futur de la fréquentation des visiteurs, en vue d'assurer une comparaison alpine.

Il est recommandé de différencier entre « visiteur de l'espace protégé au sens strict » et « visiteur de l'espace protégé au sens large ». Grâce à une utilisation rigoureuse de ces définitions, une comparaison alpine deviendrait possible.

Tableau 8 : Propositions d'indicateurs pour le recensement des visiteurs au sens strict

Recensement « visiteur au sens strict »	Espaces temporels
<ul style="list-style-type: none"> • Comptage des randonneurs et des visiteurs aux points d'attraction naturels des accès principaux de l'espace protégé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement complet pendant un week-end, ainsi que pendant deux journées d'été. En cas de forte présence de sports d'hiver, également l'hiver. Cela permettra une extrapolation sur le total des visites. • Réalisation annuelle des ces recensements complets
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des participants aux visites guidées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement continu, avec bilan annuel intermédiaire et concentration saisonnière constatée.
<ul style="list-style-type: none"> • Dépouillement des livres d'or des refuges, afin d'obtenir des informations sur la durée de séjour. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuellement avec constat de concentrations saisonnières.

Un complément utile au recensement des visiteurs au sens strict serait une analyse de la typologie de ces visiteurs (voir tableau 9) au moment du comptage aux accès principaux. Les caractéristiques et les catégories harmonisées suivantes devraient être analysées :

Tableau 9 : Proposition pour la catégorisation des visiteurs

Caractéristiques du visiteur	Catégorie
<ul style="list-style-type: none"> • Age 	<ul style="list-style-type: none"> • 0-15, 16-25, 26-45, 46-59, >59 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Origine 	<ul style="list-style-type: none"> • régionale, nationale, internationale (pays)
<ul style="list-style-type: none"> • Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Seul, à deux, famille, groupe
<ul style="list-style-type: none"> • Répétition des visites 	<ul style="list-style-type: none"> • Première visite, 2-3 fois, > 3 fois
<ul style="list-style-type: none"> • Durée du séjour dans l'espace protégé et sa région 	<ul style="list-style-type: none"> • journalier, < 3 nuits, 3-6 nuits, > 7 nuits
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de nuitées – lieu et catégorie de la nuitée 	<ul style="list-style-type: none"> • hôtel, pension, vacances à la ferme, résidence secondaire, location d'appartement, camping, autres
<ul style="list-style-type: none"> • Mode d'arrivée 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto, transport public, voyage organisé en bus, autres

En plus des visiteurs de l'espace protégé « au sens strict », qui représentent les visites de l'espace protégé dans l'absolu, le recensement des visiteurs au sens large serait significatif afin d'évaluer l'offre de services, la fréquentation des centres de visiteurs et la situation du trafic sur les routes traversant l'espace protégé.

Tableau 10 : Proposition d'indicateurs pour le recensement des visiteurs au sens large

Recensement des « visiteurs au sens large »	Espaces temporels
<ul style="list-style-type: none"> Comptage des visiteurs dans les centres de visiteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Continu, p.ex. à l'aide de listes ou des entrées, avec bilan intermédiaire et constat de concentrations saisonnières.
<ul style="list-style-type: none"> Recensement de l'intensité du trafic sur les principales routes d'accès à l'espace protégé. 	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des routes payantes, recensement en continu avec un bilan intermédiaire annuel et constat de concentrations saisonnières. Au niveau des routes non payantes: recensement complet pendant un week-end ainsi que pendant deux journées entières d'été. Si sites de sports d'hiver, également l'hiver.
<ul style="list-style-type: none"> Recensement des participants à l'offre de services/ aux manifestations de l'espace protégé, qui ne sont pas liés à un séjour ou une randonnée au sein de l'espace protégé, p.ex. conférences, conférences, exposition et diapositives. 	<ul style="list-style-type: none"> Continu avec bilan intermédiaire annuel et constat de concentrations saisonnières.

Une présentation des résultats en forme de matrice permettrait une catégorisation immédiate des visiteurs et une comparabilité. Des exemples de recensements complets des visiteurs et de leur typologie ont été exécutés par les parcs nationaux des Ecrins, des Hohe Tauern Carinthie, des Dolomiti Bellunesi ainsi que par le Parc national Suisse.

Etant donné la charge de travail que demande un tel recensement, les propositions suivantes pourront aider à la réalisation de ces derniers.

- La **proposition de programmes de bénévolat**, adressés aux scolaires et étudiants, allierait l'expérience pratique des participants à une dépense financière minimale pour les comptages sur place dans les espaces protégés (p.ex. Parc national des Hohe Tauern Carinthie)
 - **Des conventions de stages universitaires** en vue d'entreprendre des comptages qui demandent de plus grandes dépenses personnelles. Hormis la possibilité, pour les étudiants, d'avoir un aperçu des problématiques propres aux espaces protégés, un dépouillement des résultats serait également inclus dans cet accord (Exemple: Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm – Etude d'acceptation en coopération avec l'université de Vienne)
 - **Des conventions pour mémoires et thèses** : De même que pour les stages, un suivi scientifique et le dépouillement seraient assurés. Pallier ces deux possibilités est surtout intéressant dans le but d'un recensement combiné des fréquentations de visiteurs, de leur typologie, d'un échantillon des dépenses, étant donné que la personne en question pourrait également s'occuper largement de l'environnement économique (p.ex. thèse d'Irène Küpfer dans le Parc national Suisse).
 - Réalisation d'une **étude par un institut qualifié**. Cela entraînerait la plus grande dépense, en terme de coût, pour l'administration de l'espace protégé, mais peut en contrepartie être un avantage dans la présentation des données obtenues.
-

4.3.2 Champ d'action 2 : Echange entre les espaces protégés ayant une typologie de visiteurs semblable

Malgré une comparabilité limitée des indications concernant la fréquentation des visiteurs et de leur typologie, des types d'espaces protégés ont été relevés sur l'arc alpin, dans la partie trois de l'étude :

Tableau 11 : Proposition pour une typologie des espaces protégés

-
- Les espaces protégés à forte et à faible concentration de visiteurs.
 - Les espaces protégés présentant un fort taux de nuitées et ceux pour lesquels le taux est quasi insignifiant.
 - Les espaces protégés avec un fort taux de visiteurs journaliers ou de touristes de passage et ceux avec des visiteurs séjournant dans la région.
 - Les espaces protégés avec des touristes de provenance internationale ou régionale et nationale.
-

Les espaces protégés ainsi classés sont censés être disponibles en tant que partenaires pour une communication quant aux problématiques communes. La mise en place de groupes de travail au sein de ces catégories serait également souhaitable afin de pouvoir réagir face à des problèmes spécifiques comme par exemple le tourisme de passage.

4.3.3 Champ d'action 3 : Définition de l'environnement économique et des retombées économiques

Un besoin important réside dans une plus grande recherche concernant l'ensemble de la zone d'influence. Cela pourrait se dérouler en deux étapes :

Tableau 12 : Proposition d'indicateurs pour la détermination de l'environnement économique

Étapes	Facteurs et objectifs
<p>Recensement des nuitées, des capacités, de l'occupation ainsi que du rapport nombre de lits/habitants dans la zone définie du parc national. En raison du manque de délimitation claire de cette zone, dans certains espaces protégés français, il serait souhaitable que ces derniers recensent les données dans les communes de l'espace protégé, afin d'entreprendre un premier pas vers la comparabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séparer les données pour hôtels, pensions, vacances à la ferme, résidences secondaires, appartements en location, campings et autres. • Les recensements devraient être annuels avec une délimitation saisonnière.
<p>Un objectif important pour les espaces protégés est l'élaboration d'une étude conséquente des retombées économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • afin de définir le périmètre d'influence économique, les effets sur le revenu et sur l'emploi. Enfin elle devrait détailler l'offre structurelle de la région.

Les statistiques nécessaires à la réalisation de la première étape, sont accessibles sans grands efforts au niveau des organismes publics de statistiques ou auprès des organismes régionaux du tourisme. Un observatoire du développement touristique du périmètre concerné et la réalisation d'une étude des retombées économiques seraient souhaitable pour les raisons suivantes :

-
- Accroissement de l'acceptation de l'espace protégé par les populations locales.
 - Obtention de moyens financiers pour le développement régional mais également pour une comparaison du développement à l'échelle alpine.
 - Possibilité pour les administrations des espaces protégés d'influer positivement sur le développement et l'élaboration de l'offre touristique ainsi que sur des synergies durables.
-

Des exemples de réalisation d'études des retombées économiques existent dans le Parc national Kalkalpen et le Parc naturel régional de Chartreuse.

4.3.4 Champ d'action 4 : Mise en place d'une présentation harmonisée de la cartographie en vue d'une « image extérieure commune » des espaces protégés alpins

Tableau 13 : Propositions pour l'harmonisation de la conception et de la distribution des cartes pour les visiteurs

-
- Les cartes pour les visiteurs devraient, en plus de la forme, contenir des thèmes prédéfinis, tels que les points d'attraction, l'infrastructure, l'offre de services, l'accessibilité au moyen des transports publics ainsi que les entreprises d'artisanat, les hébergeurs et les exploitations agricoles ou les produits labellisés de la région périphérique.
 - Ces cartes devraient également être disponibles auprès des autres administrations d'espaces protégés ou des centres de visiteurs.
 - La réalisation de ces cartes pourrait s'effectuer, comme le recensement des fréquentations de visiteurs, en coopération étroite avec les universités.
-

4.3.5 Champ d'action 5 : La problématique du trafic

Le trafic individuel en voiture représente une lourde charge pour l'espace protégé et il est en contraste avec la philosophie de ce dernier. Un échange d'expérience à l'échelle transalpine serait ici souhaitable.

-
- Un échange d'expériences pourrait être mis en place en fonction des mesures suivantes (voir tableau 14) que nous avons relevé. Cela pourrait être réalisé sous la forme d'une bourse d'échanges sur le site Internet du Réseau Alpin des Espaces Protégés.
 - Dans le but d'une meilleure entente, concernant les mesures de gestion du trafic, un recensement accru des jours de pointe de fréquentation sur des sites de forte attraction est indispensable.
 - Il serait également important de procéder à un recensement de la situation au niveau des emplacements de parking. Celui-ci pourrait être lié au recensement de la fréquentation des visiteurs.
-

Dans les thèmes et champs d'action, les espaces protégés qui se sont d'ores et déjà préoccupés de l'un des sujets, ont été cités. En vue d'un échange transalpin et partant du principe du « best-practice » il serait bienvenu que ces espaces protégés prennent un rôle directeur quant à certaines thématiques. Cette idée de modèle devrait être acquise à travers une adaptation prudente, selon la situation de chaque espace protégé, et non par une copie des moyens référencés. Dans le tableau ci-contre, nous citons des thèmes sous forme de champs d'action, avec des exemples d'espaces protégés en annexe. Parmi ces derniers, un espace protégé pourrait se charger du rôle de pilote en accord avec les autres. En contrepartie les autres espaces protégés sont évidemment les bienvenus pour faire des propositions ou participer activement dans un tel rôle.

Tableau 14 : Thématiques et exemples d'espaces protégés pour une meilleure coopération

Champs thématiques	Exemples d'espaces protégés
<ul style="list-style-type: none"> • Centre de visiteur avec possibilité de passer une nuitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel du Monte Barro, Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch, Triglav
<ul style="list-style-type: none"> • Expositions 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm (Exposition aventure)
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place commune de sentiers de randonnée 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national des Hohe Tauern, Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm, Parc national du Mercantour et Parc naturel des Alpi Marittime
<ul style="list-style-type: none"> • Classes vertes avec différents modules au choix 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national des Hohe Tauern Carinthie
<ul style="list-style-type: none"> • Offre de services en coopération avec des entreprises privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de la Chartreuse
<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national des Hohe Tauern Tyrol (sentier éducatif pour aveugles)
<ul style="list-style-type: none"> • Labels avec des guides et pour des classes vertes 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national des Ecrins
<ul style="list-style-type: none"> • Label agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national des Hohe Tauern Carinthie (« Les agriculteurs du Glockner »)
<ul style="list-style-type: none"> • Label des structures d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national Nockberge (Hôtels du parc)
<ul style="list-style-type: none"> • Sponsoring privé pour des activités de l'espace protégé 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux des Dolomiti Bellunesi et des Hohe Tauern, Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch
<ul style="list-style-type: none"> • Entrées utilisées dans le développement régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel du Škocjanske jame
<ul style="list-style-type: none"> • Station de ski au sein de l'espace protégé 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national du Triglav et du Stelvio, parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo
<ul style="list-style-type: none"> • Route payante très fréquentée 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national Nockberge
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de navettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel Alpe Veglia e Devero, Parcs nationaux des Hohe Tauern Salzbourg et de La Vanoise
<ul style="list-style-type: none"> • Parkings payants 	<ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux des Kalkalpen et de Berchtesgaden
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction sur le transport public 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm
<ul style="list-style-type: none"> • Barrage de routes 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel du Monte Barro, Parc national du Triglav

5 CONCLUSION GENERALE

Il est important de noter, une fois de plus, que l'objectif premier du groupe de travail tourisme est l'élargissement renforcé du réseau dans les Alpes. Nous voudrions ainsi inciter au recensement continu des données et à leur conservation afin de parvenir à un système d'observatoire des besoins touristiques des espaces protégés alpins.

Etant donné que pour certains champs les données sont incomplètes ou entièrement déficitaires, la banque de données devra permettre une actualisation continue. Le groupe de travail « Tourisme » du Réseau Alpin des Espaces Protégés pourrait se charger du suivi de ce projet et est à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Nous invitons toutes les personnes intéressées de participer activement.

Le groupe de travail « Tourisme » abordera dans l'avenir les points suivants :

- les impacts écologiques dus aux fortes concentrations de visiteurs dans les espaces protégés, et ce notamment sur la faune sauvage ;
- l'évolution de la typologie des visiteurs ;
- l'échange et la comparaison des expériences par rapport aux mesures de gestion de flux de visiteurs (« Best Practice Examples ») ;
- et enfin, la détermination d'indicateurs communs pour le recensement du nombre de visiteurs.

6 LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Légende.....	14
Figure 2 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de Berchtesgaden.....	15
Figure 3 : Concentration des visiteurs dans le Parc national Suisse.....	16
Figure 4 : Concentration des visiteurs dans la Réserve naturelle de la Forêt d'Aletsch.....	17
Figure 5 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Triglav.....	18
Figure 6 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel Škocjanske jame.....	19
Figure 7 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Hohe Tauern Tyrol.....	20
Figure 8 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Hohe Tauern Salzbourg.....	21
Figure 9 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc National des Hohe Tauern Carinthie.....	22
Figure 10 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de Nockberge.....	23
Figure 11 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Kalkalpen.....	24
Figure 12 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans la zone de tranquillité Zillertaler Hauptkamm.....	25
Figure 13 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Mercantour.....	26
Figure 14 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national des Ecrins.....	27
Figure 15 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national de la Vanoise.....	28
Figure 16 : Infrastructures dans l'ensemble Arve -Giffre et la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie.....	29
Figure 17 : Concentration des visiteurs dans la Réserve de biosphère du Mont Ventoux.....	30
Figure 18 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges.....	31
Figure 19 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional du Vercors.....	32
Figure 20 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional Chartreuse.....	33
Figure 21 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Grand Paradis.....	34
Figure 22 : Infrastructures dans le Parc national Val Grande.....	35
Figure 23 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Stelvio Lombardie.....	36
Figure 24 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national du Stelvio Haut-Adige.....	37
Figure 25 : Infrastructures dans le Parc national du Stelvio Trentin.....	38
Figure 26 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc national Dolomiti Bellunesi.....	39
Figure 27 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel du Mont Avic.....	40
Figure 28 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel du Monte Barro.....	41
Figure 29 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel des Alpi Marittime.....	42
Figure 30 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel régional des Dolomiti Friulane.....	43
Figure 31 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel Dolomiti di Sesto.....	44
Figure 32 : Concentration des visiteurs dans le Parc naturel Paneveggio-Pale di San Martino.....	45
Figure 33 : Infrastructures dans le Parc naturel Alpe Veglia et Alpe Devero.....	46
Figure 34 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel Prealpi Giulie.....	47
Figure 35 : Concentration des visiteurs et infrastructures dans le Parc naturel des Dolomiti d'Ampezzo.....	48
Figure 36 : Méthodes de comptage des visiteurs utilisées.....	51
Figure 37 : Tendances estimées de l'évolution des visites.....	52
Figure 38 : La répartition saisonnière de la fréquentation.....	54
Figure 39 : Capacités d'hébergement dans les espaces protégés.....	57
Figure 40 : Part des visiteurs originaires du pays où se situe l'espace protégé.....	59
Figure 41 : Fréquentation et composition des visiteurs.....	62
Figure 42 : Nombre de nuitées dans les espaces protégés et part des visiteurs nationaux.....	63
Figure 43 : Espaces protégés disposant de centres de visiteurs.....	64
Figure 44 : Espaces protégés disposant de sentiers éducatifs.....	65
Figure 45 : Activité sportive dominante.....	66
Figure 46 : Offre de services dans les espaces protégés.....	67
Figure 47 : Mesures de gestion des flux de visiteurs.....	68
Figure 48 : Estimation de l'accessibilité des espaces protégés par le train.....	71
Figure 49 : Estimation de l'accessibilité en bus.....	71
Figure 50 : Comparaison entre pays de l'accessibilité des espaces protégés.....	72
Figure 51 : Comparaison entre espaces protégés par rapport à l'accessibilité en bus.....	72
Figure 52 : Modes de transports utilisés pour accéder aux espaces protégés (Estimation).....	73
Figure 53 : Estimation de la capacité des parkings aux accès principaux de l'espace protégé.....	74
Figure 54 : Km de routes ouvertes pour le trafic motorisé des visiteurs dans l'espace protégé.....	75
Figure 55 : Les différentes mesures de gestion du trafic utilisées dans les espaces protégés.....	76
Figure 56 : Utilisation des mesures de gestion du trafic par pays alpin.....	77

Figure 57 : Employés dans les activités touristiques de l'espace protégé.....	81
Figure 58 : Respects des caractères régionaux lors de nouvelles constructions dans l'espace protégé.....	85
Figure 59 : Réalisation d'une étude sur les retombées économiques.....	86
Figure 60 : Evaluation des effets liés à la création de l'espace protégé.....	91
Figure 61 : Coopération avec des organismes régionaux de tourisme.....	94
Figure 62 : Sponsors privés pour les activités de l'espace protégé.....	95
Figure 63 : Supports publicitaires pour la communication externe.....	96
Figure 64 : Cible visée par la promotion des espaces protégés.....	96
Figure 65 : Utilisation de labels référents à l'espace protégé.....	97
Tableau 1 : Nombre de visiteurs et méthodes de recensement dans les espaces protégés.....	50
Tableau 2 : Données disponibles par rapport à l'évolution saisonnière du nombre de visiteurs.....	53
et les jours de pointe de fréquentation.....	53
Tableau 3 : Le nombre de nuitées et la capacité d'hébergement dans l'espace protégé.....	56
Tableau 4 : Utilisation touristique saisonnière des zones d'influence.....	79
Tableau 5 : Part des employés de la zone d'influence dans le tourisme.....	81
Nombre des espaces protégés.....	81
Tableau 6 : Capacités des hébergements et nombre de nuitées dans les zones d'influence.....	83
des espaces protégés.....	83
Tableau 7 : Budget du tourisme, revenus issus des services effectués dans les espaces protégés et données sur les dépenses journalières des visiteurs.....	88
Tableau 8 : Propositions d'indicateurs pour le recensement des visiteurs au sens strict.....	108
Tableau 9 : Proposition pour la catégorisation des visiteurs.....	109
Tableau 10 : Proposition d'indicateurs pour le recensement des visiteurs au sens large.....	110
Tableau 11 : Proposition pour une typologie des espaces protégés.....	112
Tableau 12 : Proposition d'indicateurs pour la détermination de l'environnement économique.....	113
Tableau 13 : Propositions pour l'harmonisation de la conception et de la distribution des cartes.....	114
pour les visiteurs	
Tableau 14 : Thématiques et exemples d'espaces protégés pour une meilleure coopération.....	116

7 LITERATURE

7.1 LITERATURE UTILISEE

- AGENCE TOURISTIQUE (1995): « Etude et stratégies d'accueil des Hauts Plateaux Du Vercors »“
- AMT DER TIROLER LANDESREGIERUNG (1991): « Entwicklungsprogramm Hohe Tauern », Innsbruck.
- BROGGI; M., RUFFINI, F., STAUB, R., (1999): « Großflächige Schutzgebiete im Alpenraum – Daten, Fakten, Hintergründe », Berlin-Wien.
- HACKL F.; PRUCKNER G. (1994): « Ökonomische Bewertung des Nationalparks Kalkalpen », Johannes Kepler Universität Linz, Institut für VWL.
- HASSLACHER, P. (1993): « Die Entwicklung der Krimmler Wasserfälle zu einem massentouristischen Phänomen », In: Alpine Raumordnung, H. 7, S. 53 - 58, 1993.
- HASSLACHER, P. (1999): Arbeitspapier zum Pilotprojekt: « Erhebung der Wanderer und Bergsteiger im Kärntner Anteil der Schobergruppe mit benachbarten Regionen im Nationalpark Hohe Tauern », Innsbruck.
- IRAP (1997): « Impact du Parc National des Ecrins sur l'emploi et l'activité économique », Grenoble.
- IRES (1996): Hinweise für eine wirtschaftliche Förderung der Region durch den Naturpark Alpe Veglia e Alpe Devero.
- KÜPFER, I. (1998): « Bringt der Nationalpark Touristen in die Region? », In: Cratschla 2/1998, S. 12-17.
- KÜPFER, I.(1995): « Die Erholungsnutzung im Naturschutzreservat Aletschwald. Situationsanalyse für Sommer 1994 ». Diplomarbeit, Universität Zürich.
- LOZZA, H. (1996): Tourismusbefragung 1993 im Schweizerischen Nationalpark. Arbeitsberichte zur Nationalparkforschung, Zernez .
- OBRECHT, H.-M (1993): « Ergebnisse der Besucherzählungen und -befragungen 1993 im Nationalpark »; In: Cratschla 1, H.2, S. 50-52.
- ÖSTERREICHISCHER ALPENVEREIN/FACHABTEILUNG RAUMPLANUNG – NATURSCHUTZ (1994): « Ergebnisse: Historische Glocknerzählung, Sommer 1994 », Innsbruck.
- OTT, M. (1994): « Wer besucht wie, wo und weshalb den Nationalpark? » In: Cratschla 2, H. 2, S. 20-30.

- PARC NATIONAL DES ECRINS – étude interne (1995): « Facteur de developement économique », Grenoble.
- PARC NATIONAL DES ECRINS (1992): « La Fréquentation Touristique du parc national des Ecrins », Grenoble.
- STUDIENZENTRUM FÜR INTERNATIONALE ANALYSEN (1998): « Kosten-Nutzen-Analyse des Nationalparks Kalkalpen », Schlierbach.
- TEMPESTA T., THIENE M.(1999): « Turismo ed attività ricreative nel Parco Nazionale delle Dolomiti Bellunesi », Padua.

7.2 LITERATURE SECONDAIRE

- ARNEZEDER, S. (1995): « A comparison between national parks in the United States and in Austria with Special Reference to Economic Aspects », Diplomarbeit, Institut für Englische Sprache, Wirtschaftsuniversität Wien.
- BÄTZING, W.; MESSERLI P.; PERLIK M. (1995): « Regionale Entwicklungstypen. Analyse und Gliederung des schweizerischen Berggebietes ». Beiträge zur Regionalpolitik, Nr. 3, Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, Bern.
- BÄTZING, W., PERLIK, M. (1995): « Tourismus und Regionalentwicklung in den Alpen 1870 – 1990 ». In: LUGER K., INMANN K.: Vereiste Berge. Kultur und Tourismus im Hochgebirge, S 43 - 79, Innsbruck/Wien.
- BAYERISCHE AKDEMIE FÜR NATURSCHUTZ UND LANDSCHAFTSPFLEGE (Hg.), (1992): « Naturschonender Bildungs- und Erlebnistourismus - Chance und Gefahr für die Natur » - Band zum Internationalen Symposium der Bayerischen Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege und der Nationalparkverwaltung Hohe Tauern, Salzburg.
- CDC CONSULTANTS (1996): « Les parcs naturels régionaux et l'emploi ». Fédération des Parcs Naturels régionaux de France, Paris.
- CHRISTIAN R. (Hg.): « Nationalpark - Ein wirtschaftlicher Impuls für die Region. Braucht der Nationalpark den Forstmann? » Tagungsband zu zwei Veranstaltungen der Österreichischen Gesellschaft für Ökologie, Wien, 1994.
- CHRISTIAN R. (Hg.) (1993): « Nationalpark und Tourismus - ein Widerspruch? » Tagungsband zur Veranstaltung der Österreichischen Gesellschaft für Ökologie, Wien.

- COCH, T. u. HIRNSCHAL (1998): Besucherlenkungskonzepte in Schutzgebieten. Überlegungen zur methodischen Vorgehensweise der Erarbeitung. In: Naturschutz und Landschaftsplanung 30, H. 12, S. 382-388.
- DANZER, S. (1996): « Le tourisme durable dans les parcs nationaux - Analyse de la situation et perspectives . Etude de comparaison entre le Nationalpark Hohe Tauern en Autriche et le Parc National de la Vanoise en France », Diplomarbeit, Institut für Tourismus und Dienstleistungswirtschaft, Universität Innsbruck.
- DEUSSNER, R. (1993): Pluspunkte der Konzentration. In: Raum (= Österreichische Zeitschrift für Raumplanung und Regionalpolitik) H.12, S. 34-36.
- DEUTSCHES NATIONALKOMITEE für das UNESCO-Programm « Man and Biosphere » (Hg.) (1994): « Der Einfluss des Menschen auf Hochgebirgsökosysteme im Alpen- und Nationalpark Berchtesgaden », Bericht über das III. internationale MAB-6-Seminar, Bonn.
- DORNINGER G. (1993): « Natur(gebiets)schutz und Regionalentwicklung - Chance oder Gegensatz? » In: DORNINGER G., WEIXLBAUMER, N. (Hg.): Aufstand für die Natur? AMR INFO (Mitteilungen des Arbeitskreises für Neue Methoden in der Regionalforschung), Vol. 23, H. 4-6: 41-54.
- ECKHARDT, C. (1996): « Naturparks in Österreich. Instrumente einer nachhaltigen Regionalentwicklung », Diplomarbeit, Institut für Geographie, Universität Graz.
- FREY R.L. (1992): « Der Beitrag der Regionalökonomie zum Natur- und Landschaftsschutz ». In: ELSASSER, H., MAIER, J. (Hg.): Naturschutz und Regionalentwicklung. Wirtschaftsgeographie und Raumplanung, Vol. 14, Geographisches Institut der Universität Zürich, 1992.
- HASSLACHER P., JANSCHKE W., (1988): « Ausflugstourismus auf der Franz-Josefshöhe » - Auswertung einer Befragung, Innsbruck/Klagenfurt.
- HASSLACHER P., JANSCHKE W., (1988): « Ergebnisse der Urlauberbefragung 1984/85 in der Nationalparkregion Oberes Mölltal », Innsbruck/Klagenfurt.
- RICHEZ, G. (1991): « Parcs Nationaux et Tourisme en Europe », Éditions L'Harmattan, Paris.
- LORCH, J., EGGENSBERGER, P.; BUSCH, T.; ORTNER, S. (1995): « Nachhaltige Entwicklung im Alpenraum ». Forschungsbericht, Texte 15/95. Umweltbundesamt, Berlin, 1995.
- ÖSTERREICHISCHER ALPENVEREIN/Fachabteilung Raumplanung-Naturschutz (1995): Besucherlenkungskonzept Mallnitz. Projekt gemeinsam durchgeführt von Nationalparkverwaltung Hohe Tauern-Kärnten und dem Österreichischen Alpenverein. Innsbruck-Mallnitz, 36S.
- ROMEISS-STRACKE, F. (1993): « Sanfter Tourismus - die Lösung für alle Probleme? » In: Raumforschung und Raumordnung H. 6, S. 363-369.

- SCHEURER, T, I. Küpfer (1997): « Was können Schutzgebiete im Alpenraum zur regionalwirtschaftlichen Entwicklung beitragen? », Revue de Géographie Alpine, Numéro 2.
- WEIXLBAUMER, N. (Hg.), (1995): « Akzeptanz- und Raumwahrnehmungsanalyse zum geplanten Nationalpark Kalkalpen in Oberösterreich ». Beiträge zur Bevölkerungs- und Sozialgeographie, Heft 5, Institut für Geographie der Universität Wien, Wien.
- WEIXLBAUMER, N. (1997): « Schutzgebiete als 'Modell-Landschaften' ländlicher Räume? Zur Umsetzung des Romanischen Regionalparkkonzeptes in den Venezianer Alpen ». In: DISP (Dokumente und Informationen zur Schweizerischen Orts-, Regional- und Landesplanung), Jg. 33, Nr. 128, S. 29 – 37.
- ZIMMER, P. (1994): « Visitor Management - Besucherlenkung als neue Zauberformel ». In: Bulletin Österreich Werbung September 1994, S. 8-9.